

57127

Boul

L'Asie



Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

JANVIER 1924

AU SIÈGE DU COMITÉ

12 PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Segur 32 84.

Le Numéro : 3 francs

4° Lc
248

LIBRAIRIE PLON

MAURICE LARROUY
(René Milan)

L'ESCLAVE TRIOMPHANTE

Un volume in-16..... 7 fr.

COLLECTION « LA CRITIQUE »

HENRI MASSIS

JUGEMENTS

XX

André Gide ou l'Immoralisme. — Romain Rolland ou le Dilettantisme de la Foi,
Georges Duhamel ou le règne du cœur. — Le Cas de Julien Benda, philosophe et romancier.
Les Chapelles littéraires.

Un volume in-16..... 7 fr. 50

COLLECTION D'AUTEURS ÉTRANGERS

Publiée sous la direction de CHARLES DU BOS

ANTONE TCHEKHOV

MA VIE

(RÉCIT D'UN PROVINCIAL)

Tome VI des Œuvres complètes d'ANTONE TCHEKHOV, traduites du russe par DENIS ROCHE
Un volume in-16..... 7 fr.

Imprimeurs-Éditeurs. — **PLON-NOURRIT & C^{ie}** — **PARIS, 8, Rue Garancière.**
R. C. Paris 75638

DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

18, rue Ferrère, BORDEAUX

Téléphone 713-3991

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 PIASTRES

4, rue Catinat, SAIGON

SUCCURSALES à

Haïphong, Hanoï, Pnom-Penh, Tourane, Vientiane

Adresse Télégraphique : FULGENTIO

MAISON FONDÉE EN 1862

EXPORTATION — IMPORTATION — ARMEMENT — ASSURANCES

Importation en INDOCHINE de tous produits
Exportation de tous produits d'INDOCHINE

Agents de : Société Française des Charbonnages du Tonkin.
— Vacuum Oil Company. — Société Indochinoise des Allumettes. — Matériel de Chemin de Fer Pétolat.
Représentants des Comités des Assureurs Maritimes :
Bordeaux, Le Havre
Agents à Hanoï de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation.

Sté An^{me} des Riz d'Indochine Denis Frères

AU CAPITAL DE 300.000 PIASTRES

4, rue Catinat, SAIGON

R. C. Bordeaux 2066 B

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Le livret-guide officiel de la Compagnie d'Orléans

SERVICE D'HIVER

En présence des modifications d'horaires apportées à son service des trains à partir du 11 octobre 1923, la Compagnie d'Orléans, a fait procéder à la réédition de son Livret-Guide Officiel.

Rappelons qu'indépendamment des horaires de toutes les lignes du Réseau, ce document renferme des renseignements généraux et touristiques indispensables à la préparation de voyages d'affaires ou de plaisir.

Il est mis en vente dans les gares et bureaux de ville du Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (13^e).

Edition d'affiches artistiques

La magnifique série d'affiches illustrées que la Compagnie d'Orléans continue à faire paraître (grands châteaux de la Loire, sites et monuments de Bretagne, de l'Auvergne, du Centre de la France, etc.), vient d'être complétée par trois nouveaux sujets.

C'est « Le Château de Villandry », un des plus beaux de la Touraine; « Beynac » et son site pittoresque de la Vallée de la Dordogne; « Le Plomb du Cantal », un des plus jolis aspects des Monts d'Auvergne.

Ces affiches sont mises en vente au Service de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris, au prix de 4 francs l'exemplaire, frais de port en sus (réduction aux membres de l'Enseignement).

IND

RETRO
NEWS



L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

1924

**RETRO
NEWS**

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI FROIDEVAUX

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;

CH. MOUREY; E. PAYEN; PAUL LABBÉ; M. SAUVÉ; PAUL MARTIN, etc., etc.

ANNÉE 1924

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone : Saxe 32-84

1924

**RETRO
NEWS**

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Réunion du 18 décembre 1923.....	6
Une expérience française en Syrie. — Les élections aux Conseils représentatifs des Etats sous mandat, par HENRI FROIDEVAUX.....	7
L'œuvre du Protectorat français au Tonkin.....	13
Une Université chinoise à Yunnanfou, par A. BODARD.....	15
L'Évolution sociale au Japon. — Puissance et déclin des Samouraï, par R. DE THOMASSON.....	16
Des devoirs et des responsabilités des fonctionnaires coloniaux, par ALBERT SARRAUT.....	23
Variétés. — Une représentation d'Hamlet à Singapour.....	26
Indochine. — L'organisation et la mise en valeur des régions Moï de l'Annam. — La réforme de la justice indigène au Tonkin. — L'ouverture de la Chambre consultative indigène au Tonkin.....	27
Etablissements français de l'Inde.....	31
Levant. — Pays de mandat français. — Les Conseils représentatifs et la France. — Une exposition artistique syrienne à Paris.....	32
Pays de mandat britannique. — Le projet d'Agence arabe et les Juifs en Palestine. — Les chemins de fer dans l'Irak. — Préoccupations archéologiques.....	35
Turquie. — Angora capitale de la Turquie. — Les relations diplomatiques avec l'Autriche. — La concession Chester. — L'échange des populations.....	36
Arabie. — Le voyage du roi Hussein.....	38
Extrême-Orient. — Production du soufre.....	38
Siam. — Le commerce de Bangkok en 1921-1922.....	39
Chine. — Le programme du président Tsao Koun. — La question du franc or. — La réunification du pays. — Les opérations contre Sun Yat Sen. — Attentats contre les étrangers. — L'anarchie bolchévisante.....	39
Japon. — Un attentat contre le Prince Régent. — La démission du Cabinet. — Une visite de parlementaires japonais en Australie.....	45
Asie anglaise. — Le rapport de la Commission Incheape. — Réforme constitutionnelle à Mysore.....	47
Asie russe. — La résistance au régime soviétique. — La misère en Transcaspié. — L'application des théories bolchevistes au Turkestan.....	52
Perse. — Ajournement du traité de commerce avec les Soviets. — Perse et Irak.....	54
Philippines. — Les possibilités économiques.....	54
BIBLIOGRAPHIE. — Sommaire des Périodiques.....	55

A NOS ADHÉRENTS

Les premiers jours de l'année 1924 ont prouvé aux lecteurs de l'Asie française et aux amis de notre Comité que, comme en 1923, les questions asiatiques se placent, aujourd'hui encore, au premier rang des préoccupations des hommes d'État. Dans le Levant, en Extrême-Orient, partout sur l'étendue de l'immense continent asiatique, se produisent des événements dignes d'attention, qu'il importe de signaler et d'étudier, dont il faut rechercher les causes et, dans la mesure du possible, prévoir les conséquences, parfois même prévenir les effets. Ici ces événements sont d'ordre politique, là d'ordre économique, ailleurs d'ordre social. Cependant, partout aussi, se passent des événements d'un très grand intérêt scientifique, qu'il conviendrait de mettre en pleine lumière dans cette revue, et parce qu'ils ajoutent à notre connaissance du passé ou du présent de l'Asie, et parce qu'ils font honneur à la science française.

Nous ne pouvons pas, malheureusement, insister comme nous le souhaiterions sur chacun de ces différents ordres de faits. Force nous est de faire un choix et de jeter par-dessus bord — bien à regret — ou de mentionner de très brève façon des événements dont nous aimerions parler longuement. Plus d'une fois, sans doute, les lecteurs de la revue ont dû être surpris du laconisme avec lequel ont été signalés des faits très dignes d'attention :... c'est faute de place que nous sommes obligés de procéder de la sorte. Qu'il est loin, en effet, le temps où le papier ne coûtait presque rien ! Et qu'ils diffèrent de ceux d'aujourd'hui les prix d'avant-guerre ! Force nous est donc de nous tenir avec grand soin dans des limites que nous aimerions, mais que nous ne pouvons pas dépasser.

Si nos adhérents désirent que nous leur donnions davantage, qu'ils nous viennent en aide de toutes les manières. Nous l'avons déjà dit, mais nous devons le répéter encore : qu'ils nous gagnent de nouveaux amis, qu'ils nous amènent des souscripteurs, qu'ils nous procurent des abonnés ! Ainsi nous mettront-ils à même de donner plus d'ampleur à notre publication, de traiter avec plus de détails certains

sujets, de développer davantage les renseignements de toute nature que contiennent nos chroniques, de multiplier cartes et illustrations, d'accroître enfin le nombre de nos cahiers de Documents et de leur donner plus d'importance.

Telles seront les conséquences de la propagande que nous demandons à nos amis d'entreprendre en notre faveur. Mais ce n'est pas tout ce que nous attendons d'eux. Qu'ils évitent, d'autre part, au Comité de l'Asie française les frais toujours onéreux du recouvrement postal en tenant compte de l'époque où nous sommes et en adressant eux-mêmes à notre trésorier le montant de leur cotisation pour l'année 1924. Ils savent comment ils peuvent le faire: par mandat-poste, ou par chèque, ou encore en versant leur souscription dans tout bureau de poste au crédit du compte de chèques postaux du Comité de l'Asie française:

Paris, N° 1900

Rappelons à nos souscripteurs que la cotisation annuelle a été fixée aux prix suivants: pour les souscriptions individuelles, trente francs, ramenés à vingt-cinq francs pour les fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et des Colonies, les membres des armées de terre et de mer et de l'Enseignement, et relevés à trente-cinq francs pour les collectivités, bibliothèques régimentaires, etc...

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE DÉCEMBRE 1923

MM.

Le Résident supérieur au Tonkin, à Hanoi; L'Amicale des anciens élèves de l'Ecole municipale de Cholon; Banque de l'Indochine, à Paris; chacun 50 fr.	Fr. 150
A. Borne, à Canton, 2 cotisations.....	Fr. 90
Les fils de Prost Ainé, à Saint-Vallier.....	Fr. 40
MM. Commandant Guény, à Bougie; Bibliothèque municipale de Nîmes; Cercle Gaulois d'Hankéou; Ecole militaire du génie, à Versailles; Bouillard, Ingénieur en chef des chemins de fer chinois, à Pékin; Bibliothèque de l'Ecole supérieure de guerre, à Paris; Bibliothèque des Officiers du 45 ^e bataillon malgache, à Bitche; R. Père Scheil, de l'Institut; Directeur du Service hydrographique, à Paris; le chef du 2 ^e Bureau, Etat-major de l'armée, Ministère de la Guerre; Bibliothèque du Ministère de la Guerre, Service historique; A. Bertrand, bibliothécaire du Ministère des Affaires étrangères; le Directeur de l'Agence de l'Indochine, à Paris; Le Résident supérieur au Cambodge; Société d'histoire générale, à Paris; Ecole militaire de Saint-Maixent; Bibliothèque des Officiers de Germersheim, 2 cotisations; Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne; Ecole Coloniale, à Paris; Commandant Payen, adjoint à l'attaché militaire de France, à Constantinople; Alliance française, à Changhaï; Réunion des officiers, à Nice; Bibliothèque du Cercle militaire, boulevard de Latour-Maubourg; Cercle militaire de Versailles; Bibliothèque de l'Université d'Aix; chacun 35 fr.	Fr. 910
A reporter	1.190

Report 1.190

Médecin-major Pauliac, à Palmyre; Colonel Normand, Armée du Rhin; Capitaine Taillardat, à Issoire; Réunion des Officiers, à Saïgon; H. Tissot, ancien Résident supérieur en Annam; Commandant Gobillot, secteur postal 600; contre-amiral Huguet, à Paris; Baron de Gunsburg, à Paris; Lieutenant-Colonel Lebon, à Paris; Bibliothèque des Etudes indochinoises, à Saïgon; Lieutenant Guyetand, secteur postal 180; chacun 25 fr.	Fr. 275
MM.	
De Laforcade, Consul général de France, à Constantinople; Compagnie du canal maritime de Suez, à Paris; Bibliothèque des Officiers du 22 ^e colonial, à Marseille; R. Père Ruffier, à Jérusalem; R. Brylinski, à Paris; Société des Etains de Kinta, à Paris; Général Houry, à Paris; Bibliothèque des Officiers du 1 ^{er} colonial, à Cherbourg; Comte de la Selle, à Bazouges-sur-Loir; Cercle militaire de Toulouse; de la Contrie, à Rennes. Chacun 30 fr.....	330
Capitaine Bézert, secteur postal 209; Cabary, à Boug-la-Reine; Jean Cyrot, à Beaune; Bertin, de l'Institut à Paris; Général Tétard, à Paris; divers ensemble	Fr. 80
Total	Fr. 1.875

LE COMITÉ

REUNION DU COMITE DU 18 DECEMBRE 1923

Le Comité s'est réuni le 18 décembre 1923 à 17 heures, au siège social, 21, rue Cassette, sous la présidence de M. Emile Sénart, de l'Institut, Président.

Au Bureau étaient: MM. de Contenson, secrétaire général; Ch. Georges-Picot, trésorier. Le Président fait asseoir à ses côtés M. le Général Gouraud, commandant la Place de Paris.

Étaient présents: MM. Bertin, Beau, Casenave, R. de Caix, Madrolle, Général de Lacroix, Général Le Rond, Mme Massieu, le Dr Matignon, René Pignon, G. Poignant, E. Roume, J. de Sayve, G. Saint-René Taillandier, Lieutenant-Colonel de Thomasson, Henri Froidevaux.

Le Président donne la parole à M. R. de Caix sur le sujet annoncé de sa conférence: « L'organisation de la Syrie et du Liban, comme pays sous mandat. »

Cette conférence très écoutée reçoit les applaudissements unanimes des auditeurs et le Président remercie le conférencier de la façon remarquable, dont il a exposé l'organisation de ce pays créée et appliquée par le Haut Commissariat français, malgré les difficultés innombrables de cette tâche. Plusieurs questions ont été ensuite, sur son invitation même, posées à M. de Caix sur la situation des Turcs dans le sandjak d'Alexandrette, les progrès de la culture du coton, etc.

Après que le conférencier eût répondu à chacune d'elles, le Président a levé la séance à 18 h. 3/4.

UNE EXPÉRIENCE FRANÇAISE EN SYRIE

LES ÉLECTIONS AUX CONSEILS REPRÉSENTATIFS DES ÉTATS SOUS MANDAT

La minutieuse étude sur l'institution des Conseils représentatifs des États de Syrie que contient le neuvième cahier des « Documents... publiés par l'Asie française » fournit la preuve que la puissance à qui a été confié le mandat sur la partie septentrionale de la Syrie a pris très au sérieux son rôle d'éducatrice. Elle s'efforce — la lecture des arrêtés des 30 et 31 août et du 24 septembre 1923 le montre nettement — d'éduquer les populations placées sous son autorité, de les amener à connaître des intérêts de la Nation, de les faire participer effectivement à la conduite des affaires publiques. Mais, chacun le sait, en matière d'éducation, le maître seul ne peut pas tout faire; s'il n'est pas assuré de la bonne volonté et, pour mieux dire, de la collaboration de ses élèves, si ces derniers n'ont pas le ferme désir, le désir effectif d'apprendre et de faire effort pour y parvenir, lui-même n'obtient aucun, ou à peu près aucun résultat. Quels progrès rapides, au contraire, découlent de la bonne volonté mutuelle et de la complète collaboration du maître et de l'élève!... Par une note très sommaire insérée dans le dernier numéro (p. 462-463), nos lecteurs savent déjà que les Syriens se sont montrés désireux d'acquérir une éducation politique, qu'ils ont répondu à l'invitation de la puissance mandataire et que, en définitive, l'expérience tentée en octobre dernier par le Haut Commissariat a été vraiment satisfaisante. Mais cette conclusion ne saurait, à elle seule, contenter leur curiosité: ne suivent-ils pas avec un intérêt passionné les progrès de l'œuvre entreprise par la France dans le pays sous mandat? Ils désirent donc avoir des compléments d'information et des précisions. La brève étude qui suit, rédigée à l'aide d'un rapport très détaillé et très complet sur les élections d'octobre dernier, a pour but de leur donner les uns et les autres.

I

On s'est demandé plus d'une fois — et la question est capitale — s'il existe vraiment une opinion publique en Syrie et si, en dernière analyse, tout ne pourrait pas y être ramené à de pures questions de personnes. C'est là un point qu'il importe d'élucider avant tout autre. Peut-on, en effet, vraiment tenir pour doté d'un esprit public un pays où les individus font ou plutôt absorbent des programmes de telle sorte que, au lieu

d'idées ou de conceptions générales, de puissantes personnalités s'affrontent seules? Telle a bien été dans le passé, sous le régime turc, la situation dans la Syrie actuellement placée sous le mandat français; mais elle n'est plus la même en l'an de grâce 1924, non plus qu'en 1923. Sans doute, peut-on encore constater la survivance de nombreux vestiges de l'ancien état de choses: en Syrie, pour la masse, la personnalité des candidats demeure toujours le facteur d'appréciation le plus considérable, et on n'y saurait reconnaître l'existence même de partis politiques au programme nettement établi, aux revendications déterminées avec précision et réclamées avec insistance jusqu'à complète réalisation. Mais c'est là un héritage du passé que le temps et la continuité des progrès de l'esprit public se chargeront sans doute très vite de faire disparaître, si invétéré soit-il; de même aussi, les mêmes facteurs agissant sans relâche, nous ne tarderons pas à assister à la formation de véritables partis politiques. Attendons simplement que la puissance mandataire ait pu continuer, pendant quelques années encore, l'œuvre commencée non pas en novembre 1919, mais en septembre 1920, c'est-à-dire depuis près de trois ans et demi. Très vite, les tendances que l'observateur discerne dès maintenant acquerront une plus sérieuse consistance, et les courants politiques, religieux et ethniques tout à la fois — mais surtout religieux et ethniques — dont on relève l'existence au sein de la Fédération syrienne prendront une vigueur qui leur manque encore et se manifesteront aux yeux de tous.

Cela, c'est l'avenir; voici, dans tout les cas, le présent. Très nettement, on perçoit dans les différents États de la Syrie sous mandat — *abstraction faite du Liban*, dont il ne sera jamais question dans cette étude — l'existence de courants très différents les uns des autres. En face d'une tendance turcophile, et d'une tendance arabophile, toutes deux exclusivement musulmanes, mais prenant leur point d'appui, l'une à Angora et l'autre dans la politique britannique, voici une autre tendance, beaucoup plus générale, celle qui est favorable au mandat. Ses adhérents, qui se recrutent dans toutes les confessions et qui n'ont pas de chef reconnu, diffèrent d'ailleurs d'opinion sur un point très important: tandis que les Damasquins se proclament partisans de l'Unité syrienne et réclament hautement cette unité, — l'importance et le prestige de leur antique cité ne leur permettent-ils pas d'escompter pour elle le rôle de capitale? — la population très particulariste et foncièrement francophile de l'État des Alaouites, qui est absolument acquise au régime du mandat, se déclare hostile à l'idée et à l'établissement de la Fédération. Le regretté Maurice Barrès n'a nullement exagéré quand, dans son discours du 15 novembre dernier, il a parlé de la « très vive répugnance » et même du « véritable désespoir » manifestés par les Alaouites à l'idée d'être placés dans la Fédération: par là se continue leur

tradition historique, — « une longue lutte pour échapper à la suprématie des Sunnites ».

A côté de ces courants, qui ne sont pas encore des partis politiques, mais qui peuvent — et semblent devoir — le devenir dans un temps plus ou moins éloigné, il faut aussi, pour bien comprendre la situation politique actuelle des trois États de la Fédération syrienne, tenir compte d'autres éléments : de ces différentes catégories ou classes sociales qui existent dans le pays et qui constituent autant de milieux sociaux dont on ne saurait impunément méconnaître l'existence. On doit en compter jusqu'à quatre, dont la plus importante est la classe dirigeante, ou, si l'on préfère, des notables, de ceux qui, pour une raison quelconque, sont élevés au-dessus du commun. Peu importe le motif pour lequel un homme s'impose à l'attention ; que ce soit fortune ou science, tradition ou pur hasard, capacité ou savoir faire, personne n'en a cure, et le seul fait qui compte est celui d'appartenir ou de ne pas appartenir à la classe des notables. Ceux qui en font partie estiment, d'ordinaire, insuffisantes les libertés et les prérogatives accordées aux Conseils représentatifs ; mais ils tiennent, dans l'ensemble, les unes et les autres pour une première manifestation de bonne volonté et une étape à laquelle d'autres succéderont un peu plus tard. Aussi acceptent-ils le plus souvent sans protester, la situation actuelle que, seuls, les irréductibles refusent de tenir pour possible. — La classe des commerçants, la classe moyenne des villes, a été affectée des dispositions des décrets d'août 1923 favorisant la représentation des campagnes. — Au contraire, c'est avec joie que la classe rurale s'est vue à même de se faire entendre désormais et d'exposer ses désirs et ses revendications. — La plus basse des classes sociales existant en Syrie demeure, pour le présent, tout à fait indifférente. Peut-être, dans l'avenir, en ira-t-il autrement ; mais force est de reconnaître qu'aujourd'hui le disparate assemblage d'éléments urbains besogneux qui compose cette véritable plèbe ne s'intéresse nullement à l'élection ni aux attributions des Conseils représentatifs.

Moins encore que les courants généraux et les classes sociales, les personnalités ne sauraient être négligées. On sait de quel prestige et de quelle influence jouissent celles-ci, et combien complexes sont les mobiles auxquels elles obéissent. De là non pas seulement une action considérable et manifeste des individualités, mais une véritable confusion, voire même, si l'on préfère, une absorption réelle des courants politiques comme aussi des agglomérations sociales par les principales personnalités qui en font partie. De là encore, par suite de brusques fluctuations dans l'opinion propre de ces personnalités elles-mêmes, des modifications complètes et inopinées des partis ou (pour reprendre l'expression employée plus haut) des courants sur lesquels elles exercent leur action. Déconcertantes pour les Européens, ces transformations de la ma-

nière de voir et de penser, ces revirements, ces « sautes de vent » ne surprennent personne en Syrie ; mais comment pourrions-nous parvenir à les bien comprendre, avec notre esprit simplificateur et si peu porté à saisir toute la complexité des nuances de la pensée orientale, sinon même cette pensée elle-même, si différente de la nôtre ? Aussi, chez les Occidentaux, ou tout au moins dans notre pays, croit-on communément à l'absence de toute opinion publique dans la contrée, ce qui est faux et vrai tout à la fois. On se trompe, car les chefs, les dirigeants, savent parfaitement, au moment même où ils ont à prendre une détermination sur une question, quel est leur sentiment sur ce point..., quittes à penser différemment un peu plus tard, — et ce sentiment, ils le font très aisément adopter par leur clientèle, par le clan qui gravite autour de leur personne. Par contre, les Occidentaux voient juste, du fait de l'inaptitude — naguère soigneusement entretenue par les agents du Gouvernement ottoman — de la masse syrienne, de la plus basse et de la plus nombreuse des quatre classes dont il était question tout à l'heure, à comprendre sa fonction sociale, du fait encore de sa passivité, de son insouciance, bref du fait d'un manque total d'éducation politique. Ils voient juste encore, du fait que l'immense majorité de la population est exploitable à merci, et n'a pas d'autre aspiration que la satisfaction de ses intérêts immédiats, lesquels sont presque uniquement d'ordre matériel ; aussi, entre les mains de ceux qui la dirigent, cette majorité de la population syrienne est-elle un instrument de combat. Elle ne constitue nullement une collectivité libre de son choix ni capable de déléguer ses pouvoirs à des représentants librement élus par elle.

Il convenait d'insister sur ces différents points, parce qu'ils permettent de comprendre comment il est encore impossible, à l'heure actuelle, de parler de partis étendant leur action sur l'ensemble des États de la Fédération syrienne. Des personnalités bien marquées et vraiment en vue ont leur clientèle à l'intérieur de chaque État, mais leur influence ne déborde pas les limites de l'État où elles vivent. Voilà précisément ce dont les récentes élections ont fourni la preuve. A l'occasion de ces élections aux Conseils, on a vu, dans chaque État, se constituer des groupements en nombre plus ou moins considérable autour de chefs plus ou moins qualifiés et former des partis de chefs politiques, mais non point des émanations de partis politiques. Il en a été surtout ainsi dans l'État de Damas, qui possède (nous aurons l'occasion de l'indiquer sous peu) une très forte majorité de Musulmans sunnites et un groupe important de Grecs catholiques et orthodoxes. Là, dans la ville même, a été de tout temps le centre et le foyer de la bataille et de l'agitation politiques ; aussi les oppositions d'idées et les luttes y sont-elles très aiguës, et les courants y montrent-ils une importance et une vigueur qu'ils ne possèdent pas ailleurs. Néanmoins, dans cet État d'Alep, que sa situa-

tion en berdure de la Turquie soumet plus que les deux autres à l'influence d'Angora, et jusque dans l'Etat des Alaouites, on a pu constater des faits analogues à ceux qui se sont produits dans l'Etat de Damas, c'est-à-dire l'existence de groupements, de clans, — de *seks*, dirait-on en Algérie — à intérêts très différents et qu'il n'est peut-être pas sans quelque utilité de passer ici très brièvement en revue.

II

C'est dans l'Etat de Damas, — pour les raisons qu'on a vues un peu plus haut — que les clans ont été les plus nombreux et qu'ils se sont le plus morcelés en groupes moins considérables sur qui, tout naturellement, l'action des individus s'exerçait plus impérativement encore que sur les clans principaux. Néglige-t-on les petits groupes pour ne retenir que les importants, on doit encore en énumérer cinq plus ou moins importants, qui existaient au début de la période électorale.

Le groupe qui se réclamait de Soubhi bey Barakat, — c'était le Président de la Fédération et du Conseil Fédéral — était le plus digne d'attention à tous égards. Il groupait, en effet, les principaux chefs des services fédéraux et différents personnages en vue, et il s'efforçait d'élaborer un plan d'action visant la réalisation d'un programme politique très net : l'établissement de l'Unité syrienne, avec (comme en Turquie) un parlement unique doté d'attributions très étendues en matière législative et administrative, et aussi avec élimination rapide de la Puissance mandataire. Comme ce groupe, celui, très ordonné, que dirigeait Atta bey el Ayoubi, aspirait à gouverner un jour toute la Syrie.

En face de ces deux clans aux ambitions très proches les unes des autres, voici le parti dit « gouvernemental » qui réunit les amis du Gouverneur de l'Etat de Damas, Hakki bey. Des notables acquis au Mandat dès la première heure — et qui, de ce fait, sont accusés de « servilité » envers la France et tenus dans un certain discrédit, — des ralliés qui attendent de la protection gouvernementale leur élection au Conseil représentatif de l'Etat, voilà les principaux personnages de ce groupe, qui, à la différence de ceux dont il vient d'être question, admet la représentation par Etat et qui accepte l'action de la France. — Tout près de lui, voici un autre clan, composé d'hommes nouveaux, jusqu'alors indifférents, qui se rallient franchement à la politique du Mandat. Ils reconnaissent que la Syrie a besoin d'un guide, que le meilleur guide pour la Syrie est la France, que le progrès existera seulement dans l'ordre et la bonne administration; dès lors, ils se déclarent prêts à collaborer avec la puissance mandataire, à se laisser guider par elle et à réaliser.

Si l'on tient compte enfin d'un parti de mécontents, qui ont pour seul objet de critiquer systématiquement tous les actes du Gouverne-

ment, on arrive à constater, au début de la période des élections, l'existence des cinq groupements principaux dont il était question tout à l'heure et dont trois au moins sont nettement distincts les uns des autres. Quelques semaines plus tard, grâce à quelques-unes de ces modifications d'esprit dont nous avons parlé plus haut, grâce aussi à la désagrégation du clan de Soubhi bey qui, après s'être grossi du groupe dirigé par Atta bey, s'était complètement dissous, et dont les éléments modérés avaient été grossir le parti de Hakki bey, trois clans ou courants se sont seuls affrontés aux élections :

d'abord le parti « gouvernemental », dont le noyau initial, le clan de Hakki bey, s'était trouvé renforcé par les éléments modérés appartenant aux deux groupes de Soubhi bey et d'Atta bey;

en second lieu, ce clan d'hommes nouveaux liés à des idées — très peu différentes de celles de Hakki bey — de franche collaboration avec la France dont il a été dit un mot ci-dessus. Ce clan est formé autour de la personne de Riza pacha Rikabi et disposé à s'allier au parti gouvernemental, si ce dernier ne se réserve pas tous les sièges du Conseil représentatif;

enfin un parti nouveau, dont il n'a pas été question naguère, est constitué par les éléments les plus ardents et les plus violents du clan de Soubhi bey groupés autour de Wassek bey el Noagad et de Fozi bey. Des extrémistes, des ennemis personnels de Hakki bey, des « Jeunes Syriens » impatient de jouer un rôle, voilà les éléments constitutifs de ce groupe, dont le programme définitif, inspiré des idées de Soubhi bey et de ses amis, peut se résumer ainsi : Unité syrienne, — création d'un Conseil représentatif unique, — abrogation des Capitulations, — suppression de la régie et la dette publique comme en Palestine, — amnistie pour les détenus politiques et autorisation pour les exilés de rentrer dans leur patrie, — diminution des prix de transport en chemin de fer, etc.

**

L'Etat d'Alep n'a pas au cours de la période électorale, c'est-à-dire de fin août à fin octobre 1923, présenté autant de groupements que celui de Damas, ni les mêmes fluctuations dans ses clans. Il est vrai que la situation n'est pas la même ici que là; à Alep, les Musulmans forment une majorité compacte — ne sont-ils pas les cinq sixièmes de l'ensemble de la population de l'Etat? — et écrasante en face d'une véritable poussière de Chrétiens de toutes races et de toutes sectes. Mais, de ces Musulmans, les uns sont Arabes et les autres Turcs, et de là résulte l'existence dans le pays de deux courants nettement différents, l'un arabophile et l'autre turcophile. Ce sont d'ailleurs courants n'offrant aucunement l'importance ni la vigueur de ceux qui se sont affrontés dans l'Etat plus méridional; là encore, de nombreux sous-groupes ou, si l'on peut dire, de nombreuses branches, des canaux latéraux, parfois infimes, obéissant chacun à un patron, à

un chef très prudent, inconnu parfois, voire même occulte, et toujours disparu au moment délicat, quand il convient de ne pas se compromettre.

L'un de ces partis, dont le chef était Soubhi bey Barakat, candidat au Conseil représentatif de l'Etat d'Alep, est à la fois arabophile et opportuniste; superposé aux fractions ethniques et aux sectes religieuses, il recrute ses éléments dans tous ou presque tous les éléments de la population de l'Etat. Il se déclare favorable au régime du mandat, il l'accepte comme le meilleur et le mieux adapté à la situation actuelle.

Naturellement, les Turcophiles sont, au contraire, tout à fait opposés au régime du Mandat, et, par suite, aux Français, qui l'appliquent. Ils sont ouvertement francophobes. Leur action s'est surtout exercée dans le sandjak d'Alexandrette dont la population indigène est composée pour partie — mais, ne l'oublions pas, *pour partie seulement* — de propriétaires, de paysans et de marchands turcs.

Voilà les deux partis importants, ceux qui ont seuls exercé une réelle autorité au cours de la campagne électorale. Le parti dit « du Progrès syrien » favorable au mandat dans son intégralité absolue, et donc plus qu'opportuniste, est en effet de trop récente formation pour qu'on doive faire autre chose que mentionner son existence. Il n'a joué, en fait, aucun rôle pendant les mois d'août, septembre et octobre 1923.

**

Plus simple encore que celle de l'Etat d'Alep apparaît la situation politique, dans le territoire des Alaouites. Au cours de la période électorale, on a vu s'y affronter deux groupes, — subdivisés en nombreux sous-groupes — dont l'un, le plus considérable, demandait l'indépendance de l'Etat alaouite sous la protection de la puissance mandataire, tandis que l'autre souhaitait plus ou moins ouvertement son rattachement à la Fédération comme aussi l'Unité syrienne et l'élimination de la puissance mandataire.

III

Il convenait de dresser cette sorte de « carte électorale » ou plutôt de « carte politique » des Etats de la Fédération syrienne avant d'entreprendre l'historique du développement des opérations électorales proprement dites. Cet historique sera très bref, car il n'est pas besoin de revenir ici sur les bases mêmes données à ces opérations, l'étude insérée dans l'*Asie française* du mois de novembre dernier ayant fourni toutes les précisions désirables à cet égard. Il suffira donc de dire, en manière de complément à ce que l'on sait déjà, que les recensements révisés n'ont pas donné partout les mêmes chiffres que les recensements préliminaires (les premiers ont accusé, pour chaque sandjak de l'Etat de Damas et pour l'Etat de Damas entier, un nombre d'électeurs inférieur à celui qui avait été obtenu d'après les registres : 139.016 au lieu de 148.387).

En outre, dans les trois Etats, pour des motifs qui ont été donnés en leur temps, les élections ont eu lieu à peu près aux mêmes dates, durant les trois dernières semaines d'octobre. Enfin, *par-tout*, le Gouvernement a tenu à se déclarer et à demeurer *absolument neutre*. Il a refusé son intervention aux partis les plus susceptibles de l'appuyer et aux personnalités les plus en vue. Aux fonctionnaires de toutes catégories, il a donné des instructions formelles, leur enjoignant d'observer la plus stricte impartialité, et, dans un cas incontestable de manquement à cette consigne, il n'a pas hésité à frapper le coupable.

Comment, dans de telles conditions, les élections se sont-elles passées ?

Pour répondre à cette question comme, un peu plus haut, pour étudier les différentes tendances politiques existantes dans la Syrie sous mandat, il convient de distinguer les uns des autres les trois Etats de Damas, d'Alep et des Alaouites, et d'étudier chacun d'eux séparément. Sans doute doit-on constater que les élections se sont presque partout passées dans le plus grand calme; parfois cependant il n'en a pas été ainsi, et la responsabilité en incombe alors, non point à l'ardeur et aux manœuvres des clans en présence, mais bien à celles des compétiteurs eux-mêmes, de leur presse, de leurs agents, de leur propagande. Sans doute encore peut-on reprocher à quelques candidats d'avoir adopté une attitude et procédé d'une manière tout autre que le Gouvernement lui-même. Mais les incidents qui se sont produits çà et là n'ayant pas affecté partout le même caractère, il est de saine méthode d'étudier séparément ce qui s'est passé dans chaque Etat.

Voici d'abord l'Etat de Damas. Le plus souvent, les élections s'y sont passées dans le calme; néanmoins, il n'en a pas été partout ainsi. En effet, dès le 27 août, les partisans de Soubhi bey Barakat — les seuls (le fait a son intérêt) qui ont tenté d'élaborer un plan d'action basé sur des buts politiques — avaient décidé d'entreprendre une campagne de propagande par tout l'Etat, au cas où la Puissance protectrice se refuserait à instaurer un seul parlement pour les trois Etats fédérés, afin de faire adopter cette idée même par la masse. Le Haut Commissariat ayant maintenu son point de vue, une campagne ardente s'engagea donc, menée avec une sorte de rage par Wassek bey, Fozi bey et leurs amis. Tracts, brochures, articles de journaux furent répandus par tout le territoire de l'Etat: des agents ambulants et sédentaires prêchèrent l'abstention dans les villes et dans les campagnes; bref, par la parole et par la presse, on s'efforça de combattre les élections et de convaincre les électeurs de ne pas voter. « Voter, leur disait-on, c'est se montrer sans Dieu ni Patrie, c'est assurer l'établissement prochain du service militaire obligatoire, la division et l'asservissement du pays, une augmentation d'impôts de 40 livres or par habi-

tant mâle pour couvrir les 120 millions de livres or des dépenses militaires mises désormais à la charge de la contrée. » Et une feuille volante distribuée à Damas et à Homs adjurait ainsi l'électeur: « Montre-toi digne et courageux, et prépare-toi comme tes frères de Palestine et d'Irak qui ont interdit de pareilles élections, et fais preuve d'énergie et de patriotisme à défendre ta vie et ta liberté. Ni en patriotisme ni en énergie, tu n'es inférieur à tes frères. Unis-toi pour le boycottage. Mets-toi au-dessus de tout dissentiment. Une telle attitude serait digne d'un peuple qui aspire à la vie libre ».

Ces appels à la désertion des salles de vote et à l'abstention ne furent pas entendus également partout. Sur les populations rurales, groupées autour de chefs puissants et n'offrant guère de prise à l'action de propagandistes souvent inconnus, les sollicitations et les pressions extérieures demeurèrent à peu près sans effet. Il n'en fut pas de même dans les villes, où l'on peut se demander si même des manœuvres d'intimidation ne se sont pas ajoutées à la propagande par la parole et par la presse. A Damas, une bonne partie des souks fut fermée le jour des élections du premier degré, et l'on vit des extrémistes notoires et des mécontents influents parcourir sans cesse la ville, en quête d'incidents et de maladroites à exploiter. Si rien de fâcheux ne se produisit, il n'en est pas moins vrai que, avant midi, peu d'électeurs se présentèrent dans les bureaux de vote, et que, au total, 25 % des électeurs inscrits votèrent seuls (12.263 suffrages exprimés pour 49.052 inscrits). A Homs de même, ville et banlieue, ne votèrent que 41 % des électeurs inscrits.

Par contre, on vit voter à Hama (ville et banlieue) 65 % de la population électorale, et la population se porta en masse au scrutin dans les campagnes, où l'on compta comme votants jusqu'à 90, 91 et même (dans le caza de Selimieh) 99 % des électeurs inscrits. Là, d'autre part, une seule journée de scrutin suffit généralement, tandis que deux ou trois journées furent nécessaires dans les villes.

Pour les opérations du vote au second degré, les mêmes constatations purent être faites que pour les premières élections. Alors encore, le 26 octobre, on remarqua abstention marquée ou indifférence des délégués des villes et, au contraire, empressement de ceux des campagnes. Aussi, dans les cazas ruraux, les opérations électorales étaient-elles achevées dès le soir du vendredi 26 octobre, tandis qu'il fallut les prolonger dans les villes jusqu'au lundi 29, le quorum des 8 dixièmes prévu par l'arrêté 2.145 n'ayant pas été obtenu.

Le dépouillement du scrutin permit de constater le triomphe des hommes modérés du parti « gouvernemental ». Les élections du 29 octobre ont marqué la défaite du parti de l'Unité syrienne, des extrémistes et des tard-venus ou plutôt des « trop-tard-venus » à la puissance mandataire: aux trente sièges du Conseil représenta-

tif de l'Etat de Damas, ce sont, en général, des Francophiles, des parents ou amis du gouverneur Hakki bey el Azem qui ont été élus.

Dans l'Etat d'Alep, en dépit d'appels à l'abstention analogues à ceux dont a lu plus haut un passage, les électeurs ont répondu avec empressement à l'invitation qui leur avait été adressée. Pour l'Etat de Damas, la moyenne des votants du premier degré avait été de 55 % des électeurs inscrits; elle fut de 66 % dans l'Etat d'Alep, où le pourcentage minimum des suffrages exprimés fut de 40 % des électeurs inscrits, à Bab et dans la ville d'Alep. Mais ici ce pourcentage s'explique fort bien; il est dû à l'abstention des ouvriers, cultivateurs, colporteurs, etc., qui constituent la masse de la population pauvre et qui, le plus souvent, n'ont pas voulu sacrifier le salaire d'une journée de travail à l'accomplissement de leur devoir électoral. On constata à nouveau, par contre, dans les campagnes, des pourcentages de 88, 90, 94 et même (à Maara) 99 %.

On peut dire que partout, dans l'Etat d'Alep, les élections du premier degré se sont normalement déroulées; comment se fût-on étonné, en effet, de rencontrer à Antioche un esprit combattif qu'expliquent fort bien des motifs inhérents au milieu? Si, au second degré, deux tours de scrutin furent nécessaires dans le Sandjak d'Alep, la raison en est, non pas dans l'ambiguïté des résultats du premier degré (car ils assuraient déjà nettement la majorité aux candidats de l'opinion populaire), mais à des considérations de personnes qui sont intervenues et qui ont déplacé des voix au premier tour, imposant ainsi un nouveau vote.

Les résultats du scrutin ont montré partout l'existence d'une majorité, voire même d'une forte majorité francophile ou opportuniste. Dans le sandjak d'Alep, on compte, sur 19 élus, 16 conseillers favorables au mandat; complète est la victoire de Soubhi bey Barakat et de ses partisans. Même dans le sandjak d'Antioche, la majorité est également francophile et favorable au régime de l'aide et du contrôle. Ainsi en est-il encore dans le sandjak de Deir ez Zor; mais ici, il convient de faire une réserve. Une propagande très active (et dont on ne saurait encore préciser exactement l'origine) ayant propagé la nouvelle que le recensement était ordonné pour préparer la conscription des populations arabes, force a été de renoncer à poursuivre parmi les tribus nomades une opération de nature à créer de sérieuses difficultés sans aucune chance de succès. Le recensement y a donc été suspendu, et n'a par suite été opéré que dans les villes, et tant bien que mal; aussi le sandjak de Deir ez Zor se trouve-t-il encore incomplètement représenté, deux des trois sièges attribués à ce sandjak étant seuls donnés actuellement, l'un aux sédentaires et l'autre aux nomades; quant au dernier, il sera ultérieurement attribué, après la réorganisation politique et administrative des territoires de la

région Nord du sandjak, troublés par la propagande turque et les incursions d'Ismail Hakki.

Voilà pour l'Etat d'Alep; reste maintenant à voir ce qui s'est produit dans ce territoire des Alaouites où il semblait vraiment très hasardé d'instituer des consultations électorales. Sous la domination turque, en effet, jamais les ressortissants de cet Etat n'avaient connu un autre régime que celui du vote par ordre. En outre, quelles difficultés dans ce pays dont la population est en forte proportion illettrée, où les luttes confessionnelles sont très vives, où il fallait néanmoins adopter un régime de vote sans distinction de rites, tout en assurant la représentation proportionnelle des communautés, parce qu'il importait de continuer à atténuer les divisions!

Audaces fortuna juvat. La vérité du vieil adage latin a été vérifiée une fois de plus. Très nombreux furent les candidats dans le sandjak nord, où les tribus sont faibles et les personnalités moindres que dans le sud; seize candidats s'y sont présentés pour les quatre sièges attribués aux Alaouites! Le 10 octobre, jour des élections du premier degré, la proportion des votants fut plus forte que partout ailleurs et très élevée — elle atteignit 77 % des électeurs inscrits — et le 17 octobre, lors de la réunion des collèges électoraux, sur les 513 délégués élus, 509 se présentèrent. Ils nommèrent des candidats unanimement favorables à la puissance mandataire et au régime du mandat. Dix des Conseillers peuvent même être tenus soit pour francophiles, soit pour très francophiles; des autres, l'un est modéré et l'autre opportuniste.

IV

Ainsi l'expérience électorale d'octobre dernier paraît très encourageante à tous égards; pour la puissance mandataire, elle constitue indubitablement un succès. Dans les campagnes à tout le moins, la masse a répondu à l'appel qui lui était adressé par la Puissance mandataire, et avec quel empressement! Naguère, sous le régime turc, le Fellah syrien ne votait pas, car il ne se déplaçait pas pour aller voter. A quoi d'ailleurs lui eût servi un déplacement dont il connaissait d'avance l'inutilité? De son côté, le citoyen demeurait passif, lui aussi; sans doute votait-il, mais il donnait son vote à qui savait le lui demander... Lors des élections d'octobre 1923, les choses ne se sont pas exactement passées de la même façon. Les gouvernements de Damas, d'Alep et des Alaouites, après avoir fait preuve de modération et d'impartialité durant tout le cours de la période électorale, n'ont nullement démenti leur attitude au moment des scrutins. Aussi la population des trois Etats a-t-elle constaté, non sans étonnement, qu'elle pouvait manifester son opinion à sa guise. Dans un bureau de vote de Lattakié, un électeur en témoigna naïvement sa surprise quand il s'exclama: « Il y a donc quelque chose de changé, que nous puissions émettre librement notre opinion! » Ce que

l'un a ainsi exprimé tout haut, d'autres en ont dû faire la remarque chacun à part soi. De cette première expérience résultera, sans doute, par suite, chez les électeurs syriens, le désir de manifester de manière plus complète, lors des futures élections, leurs préférences et leur volonté.

De la sorte, les consultations qui viennent d'avoir lieu constitueront le point de départ d'un progrès que, par ailleurs, elles semblent devoir également déterminer. De la façon dont se sont passées les élections, la population syrienne a pu déduire, en effet, quel était l'intérêt des Conseils représentatifs recrutés par la voie électorale; elle a compris que la Puissance mandataire y trouvait un moyen de permettre à la population de la contrée de mieux défendre ses intérêts et ses libertés. Dès lors, quel stimulant pour elle à user pleinement de son droit dans l'avenir! Sans doute, un peuple ne se libère pas de son passé en quelques mois, ni même en quelques années; il y faut un long temps. Mais c'est beaucoup que l'éducation commence, et que de véritables « leçons de choses » soient données aux habitants d'un pays sous mandat A; c'est le début de la formation, sinon même déjà, peut-être, du développement du sens populaire.

Or, cela, la France est seule à le faire avec succès. Que s'est-il passé, en effet, ou que se passe-t-il dans les Etats voisins, en Palestine, en Irak, en Transjordanie, en Egypte, en Turquie? En Palestine, les élections ont complètement échoué; en Irak, elles ont été accompagnées de troubles très graves; en Transjordanie, l'émir Abdallah n'a pas encore pu les organiser. En Egypte, le pourcentage des votants a été très inférieur à ceux que nous avons indiqués au cours de cette étude. En Turquie, enfin, les actes de pression ont été tels — à commencer par la loi du 18 avril « contre les Traîtres à la Patrie », pour continuer par les distributions de bulletins de vote imprimés au nom des candidats patronnés, par les révocations de fonctionnaires, par les astreintes brutales en matière de recouvrements d'impôts, etc., — que seuls, à quelques rares exceptions près, les membres du parti de Moustapha Kemal, du groupe de la Défense des Droits, ont été élus!... Quelle différence avec le spectacle que viennent de donner les élections dans les trois Etats de la Fédération Syrienne, même dans celui de Damas, qui a, suivant sa vieille tradition, donné la « note élevée » au cours de la dernière campagne! Et quel prix prend dès lors le mot de l'électeur de Lattakié que nous rapportions tout à l'heure! C'est la preuve que la France exécute de son mieux, en toute loyauté et avec un plein désintéressement, la tâche qu'elle a assumée vis-à-vis de la Société des Nations. C'est la preuve aussi que, sous une forme nouvelle, et en évoluant avec les circonstances, elle continue son rôle traditionnel d'éducatrice et de civilisatrice des populations du Levant.

Henri FROIDEVAUX.

L'Œuvre du Protectorat Français AU TONKIN

Comme complément à la *Note*, si intéressante et si précise — comme tout ce qui sort de la plume de M. Henri Brenier — sur la *Colonisation française en Indochine* que l'*Asie française* a publiée dans le cahier n° 10 de ses « Documents économiques, politiques et scientifiques » en décembre 1923, nous croyons utile de reproduire ici l'excellent exposé que M. Monguillot, Résident supérieur au Tonkin, a fait de l'œuvre du Protectorat français dans cette colonie le 24 février de l'an dernier. C'est devant la Mission parlementaire chargée d'étudier le programme de mise en valeur du Tonkin élaboré par M. Albert Sarraut, et lors de l'inauguration des travaux d'irrigation du Vinh-Yên, que M. Monguillot a prononcé le discours que nous insérons presque intégralement dans nos colonnes. On n'exagère pas en le qualifiant de « véritable page d'histoire »; nos adhérents seront sans doute de cet avis après avoir lu ce discours si sobre et si plein tout à la fois, et après en avoir pris connaissance, nous en sommes certains, avec autant de plaisir et de profit que nous l'avons fait nous-mêmes (*Rédaction*).

Quand, en 1886, Paul-Bert accepta les hautes fonctions de Résident Général, le Tonkin était à peine conquis, mais la pacification était loin d'être accomplie, puisqu'elle devait nécessiter encore plus de dix années d'efforts héroïques et de sacrifices sanglants. Ce n'est pas le lieu d'évoquer le souvenir de l'héroïsme, de l'abnégation de nos soldats, ni de l'habileté et du dévouement de leurs chefs; tout au moins rendrai-je un hommage ému et reconnaissant à ceux qui tombèrent pour la gloire des armées françaises et qui payèrent de leur vie le prix de notre intervention dans ce pays. Cependant les premiers efforts de l'Administration civile pour entreprendre la mise en valeur des régions soumises faisaient ressortir la précarité des moyens dont elle disposait; ni chemins de fer, ni routes, rien de l'outillage indispensable pour une action utile, même restreinte; les campagnes désertées par suite de l'insécurité, le commerce arrêté, la subsistance même des habitants compromise, autant par les fléaux naturels que par l'insuffisance de la production. Le premier budget, en 1887, s'élevait à 3,700,000 piastres, mais la métropole devait intervenir par une subvention de trente millions de francs pour assurer l'équilibre d'une série d'exercices déficitaires. La même année, la balance commerciale marquait 22 millions de francs à l'importation et, en regard, 600,000 francs seulement à l'exportation.

Voilà le point de départ.

En 1923, notre budget dépasse 15 millions de piastres, et si en 1887, 470,000 piastres seulement pouvaient être consacrées aux travaux publics, cette année c'est une somme de plus de 5 millions de piastres qui est affectée au développement de l'outillage économique, dont 1,800,000 proviennent du budget local. Par ailleurs, les dernières statistiques connues accusent 422,390,119 fr. à l'importation et 385,907,937 fr. à l'exportation.

L'écart considérable de ces différents chiffres marque le bilan des résultats obtenus et témoigne de l'accroissement rapide de la richesse matérielle; mais leur progression régulière et continue est aussi la preuve in-

contestable de la vitalité du pays et l'indice d'une prospérité non pas factice ou éphémère, mais réelle et permanente, qui justifient amplement la confiance de la métropole dans l'avenir de sa colonie.

Alors qu'il y a moins de trente ans l'absence de voies de communication autres que les artères fluviales rendait incertaines et précaires les transactions commerciales, en ce court espace de temps a été constitué un réseau de 707 kilomètres de chemins de fer, de 2.649 kilomètres de routes empierrées et de 5.206 kilomètres de routes en terre battue, qui drainent dans tout le Tonkin les ressources chaque jour mieux exploitées de son sol et de son sous-sol. Ce n'est, d'autre part, pas seulement la circulation qui a été améliorée, mais la production elle-même a été augmentée par d'importants travaux d'hydraulique agricole. Si les canaux de Vinh-Yên doivent fertiliser 17.000 hectares de rizières, déjà ceux de Kep ont permis de rendre à la culture 7.500 hectares. Bientôt le canal du Sông-Câu, dont l'exécution est commencée, en irriguera 33.000; ultérieurement, l'usine projetée de Gia-lâm dispensera l'eau bienfaisante à 120.000 autres, cependant que déjà la superficie des terrains gagnés sur la mer par des ouvrages appropriés dépasse 40.000 hectares, et divers travaux à Hà-Dong, Bac-Ninh et Son-Tây affecteront encore plus de 100.000 hectares. En même temps, l'assainissement et la rectification des digues du Fleuve Rouge sont activement poursuivis, qui mettront bientôt le delta à l'abri des inondations périodiques du fleuve, dans la mesure où celles-ci ne dépassent pas les moyennes prévisibles.

Ainsi, par l'exécution progressive et méthodique d'un programme rationnel de travaux de toutes natures, le labeur opiniâtre des populations rurales annamites, la persévérance obstinée et parfois périlleuse des colons français sont secondés et encouragés et leur effort récompensé par des récoltes améliorées.

Mais les soins apportés à la création multipliée de la richesse matérielle avaient comme corollaire obligé le souci de la préservation de la santé publique. Le problème était d'autant plus difficile à résoudre qu'à l'insuffisance des moyens se joignait la prévention instinctive et irraisonnée des indigènes à l'égard des méthodes de la thérapeutique occidentale. Le dévouement et la science de nos médecins y ont pourvu et les résultats qu'ils ont obtenus témoignent de la confiance qu'ils ont su inspirer autant que de la valeur de leur intervention. Aujourd'hui, les soins médicaux sont dispensés dans 90 formations sanitaires; il a été donné, en 1922, 885,314 consultations et assuré 671,929 journées d'hospitalisation. Les dépenses de l'assistance médicale qui, en 1887, n'étaient que de 32,000 piastres et en 1918 de 450,000, s'élèvent, pour l'année courante, à plus de 1 million de piastres. Encore devons-nous attendre pour répondre plus efficacement aux nécessités reconnues, que le développement de nos écoles nous permette un recrutement suffisant de praticiens indigènes.

Par ailleurs, l'Administration du Protectorat n'a pas borné son activité prévoyante à la satisfaction des besoins matériels de la population, qu'il s'agisse de son bien-être ou de sa santé.

Consciente de son rôle de tuteur, elle a voulu encore préparer l'évolution de ses protégés et, en leur traçant les contours de l'idéal de justice, de solidarité et de liberté vers lequel doivent tendre nécessairement les aspirations des peuples dont la conscience s'éveille, elle a marqué son dessein de les aider à y atteindre. C'est dans ce but qu'elle a d'abord multiplié, dans la limite de ses

ressources, les établissements d'instruction publique : les écoles de plein exercice, qui étaient au nombre de 56 en 1918, sont maintenant 90; la population scolaire qui les fréquente s'est élevée de 9.200 à 16.600. Quant aux écoles rurales, leur nombre atteint 1.039 pour 34.000 élèves. Au total, et sans parler des écoles privées, dont l'importance n'est pas cependant négligeable, puisqu'elles abritent dans la seule ville de Hanoï plus de 4.000 élèves, l'Administration du Protectorat recueillait en 1922, plus de 50.000 enfants contre 36.000 en 1918. Si, en 1887, les crédits affectés aux établissements primaires n'étaient que de 34.000 \$, et, en 1918, de 540.000, en 1923 ils dépassent 1.400.000 \$. Nous ne pouvons cependant que répondre imparfaitement aux vœux et aux traditions d'un peuple qui a toujours manifesté un ardent désir de s'instruire et au sein duquel le maître a toujours été vénéré à l'égal du père de famille. Il nous encourage d'ailleurs à compléter notre œuvre scolaire par l'importance des sacrifices qu'il consent, même bénévolement, et en dehors des charges budgétaires auxquelles il est astreint, en édifiant à ses frais, partout où il le peut, de nouvelles écoles.

Le but que nous assignons à ces œuvres scolaires n'est pas seulement de pourvoir aux exigences que manifestent l'extension de notre influence et les progrès de la colonisation. Ce n'est donc pas seulement à la formation des fonctionnaires indigènes de tous ordres, ni à la préparation des contremaîtres, surveillants, employés ou commis nécessaires au développement croissant des entreprises agricoles, commerciales ou industrielles que nous devons borner leur tâche.

Nous leur demandons encore d'être l'instrument qui nous facilite l'application féconde et généreuse d'une politique d'association largement conçue, par laquelle nous nous proposons d'admettre les représentants de la population à prendre progressivement, à côté de nous, leur part d'action et de responsabilité dans la gestion des intérêts communs.

C'est en effet par la diffusion de l'instruction que sera assurée l'éclosion d'une élite mieux pénétrée des conditions de notre civilisation, mieux initiée aux concepts de notre culture et assez nombreuse pour favoriser la sélection des valeurs intellectuelles et morales que le discernement des collectivités appellera à siéger dans des assemblées consultatives ou délibérantes auxquelles l'exercice de libertés élargies pourra être dès lors d'autant plus rapidement consenti qu'elles-mêmes s'en seront montrées plus dignes, par leur loyalisme et leurs capacités. L'extension de l'enseignement prépare donc et conditionne le développement des institutions libérales qui doivent sanctionner les étapes successives de l'évolution des esprits. Le Protectorat reste ainsi fidèle à la politique qui lui a été tracée et qu'il a constamment poursuivie. C'est en effet au Tonkin que fut créée, en 1907, la première Chambre consultative indigène. Aujourd'hui, 107 délégués, élus par un collège électoral qui atteint actuellement 35.000 membres, y donnent en toute indépendance leur avis sur les questions qui leur sont soumises et expriment sous forme de vœux leur sentiment sur les améliorations de toutes natures qui leur semblent désirables. Il semble bien, d'après la seule lecture des procès-verbaux de cette Assemblée, qu'elle contribue largement à la formation d'un esprit public qui, se dégageant peu à peu des préoccupations purement locales, tend de plus en plus à embrasser la discussion et l'étude de questions d'intérêt général.

C'est également dans le but d'accoutumer les indigènes à la question des intérêts collectifs qu'a été entreprise, l'an dernier, la réforme communale. A l'oligarchie que constituait l'ancien Conseil de notables et qui

s'était imposée pour régler, hors de tout contrôle et en vue de la seule satisfaction de ses propres intérêts, les affaires communales, a été substitué un conseil élu par les familles, proportionnellement à leur importance, et agissant dans les formes régulières d'un budget, dont les recettes et les dépenses utiles à la communauté sont votées par la majorité de ses membres.

L'Administration, soucieuse de laisser toute indépendance à la discussion de ces intérêts locaux, n'intervient que pour approuver le budget et en contrôler l'exécution. Ainsi sont supprimés, avec l'autoritarisme tyrannique de personnalités sans mandat, les impositions injustes et vexatoires et les gaspillages sans frein et sans utilité. L'importance de cette réforme, souhaitée depuis longtemps, a été soulignée par l'empressement avec lequel les villages l'ont adoptée et mise en vigueur. Sur les 7.000 communes annamites environ que comptent les provinces tonkinoises, plus de 6.000 sont dotées, après un an seulement d'application du nouveau régime, d'un conseil administratif élu et 1.600 ont institué des budgets communaux dont le total dépasse déjà 1 million de piastres. Il apparaît que cette institution constitue la meilleure école d'éducation civique et l'introduction normale à la vie publique et il est permis d'espérer que de ces cités indigènes, qui se développent dans les conditions de leur propre milieu et dans le respect des traditions et des institutions locales, vivifiées par une application méthodique et prudente des principes du progrès moderne, sortira une représentation qualifiée pour apporter dans les assemblées supérieures la collaboration la plus étroite et la plus éclairée aux actes de l'autorité française.

Je me résume : la paix restaurée, la sécurité rétablie, les lois codifiées et la justice régulièrement assurée, la production garantie et accrue par un ensemble de travaux de protection ou d'amélioration, la circulation facilitée par des voies de communication dont le réseau s'étend chaque jour, la santé publique préservée, l'instruction de plus en plus largement dispensée, enfin l'évolution sociale et politique de la population préparée par des institutions foncièrement libérales qui, délivrant les esprits des contraintes héritées, les dirigent progressivement vers les lumières du progrès et de la civilisation modernes, tels sont les progrès réalisés dans le court délai d'une trentaine d'années. S'ils ont été si rapides, c'est certainement grâce à l'application d'un régime qui, dans le respect des traités et des conventions, a permis à l'Administration française d'exercer son action dans tous les domaines, librement et sans entraves. C'est ce régime qui, assurant la sauvegarde d'intérêts parfois antagonistes et garantissant les droits de chacun, a permis à la colonisation française de s'établir et de prospérer. Les capitaux investis ou, si l'on préfère, la valeur des exploitations de toutes sortes, agricoles, commerciales et industrielles qui se sont installées et qui deviennent chaque jour plus nombreuses, se chiffre déjà par dizaines de millions. Au moment où une propagande active se propose de faire mieux connaître le Tonkin pour hâter la mise en valeur de ses importantes ressources de toutes sortes, il n'est pas inutile de donner aux initiatives privées l'assurance qu'elles trouveront ici, du fait même de notre organisation administrative, des garanties certaines de stabilité et de protection.

Je ne saurais manquer, en terminant, de reconnaître et de proclamer que les résultats que j'ai soulignés sont le fruit du labeur acharné, du dévouement poussé parfois jusqu'à la plus haute abnégation, de l'esprit de courage et de sacrifice de tous ceux, fonctionnaires, soldats, colons, qui ont peiné et souffert ici, avec une foi inébranlable dans les destinées de leur pays d'élection et

sans attendre le plus souvent, comme récompense de leurs efforts, que la paix de leur conscience et la satisfaction du devoir librement consenti et entièrement accompli.

UNE UNIVERSITÉ CHINOISE A YUNNANFOU

Dans la *Lettre de Chine* que l'*Asie française* a publiée dans son numéro de juillet dernier (p. 229-231), il a été question de la Conférence que le professeur Jean Brunhes a faite au mois de mars précédent à l'Université chinoise *Tong-Lou*, à Yunnanfou. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui, sur les débuts de cette université et l'organisation de ses premiers enseignements, de courtes notes que nous devons à l'extrême obligeance du Délégué du Ministère des Affaires étrangères au Yunnan.

L'Université « *Tong-Lou* » ou du « *Continent Oriental* » a été fondée par le maréchal Tang Ki-Yao, gouverneur du Yunnan. Elle a pour but de développer l'instruction au Yunnan, de la moderniser de façon judicieuse et de former des professeurs et des techniciens pour toutes les branches de la science et leurs applications pratiques.

L'Université a inauguré ses cours au mois d'avril 1923. La plupart des professeurs, instruits en Europe et en Amérique, connaissent à la fois la Chine et l'Occident.

Il ne s'agit pour le moment que de cours préparatoires, d'une durée prévue de deux ans, et comprenant deux sections : la section *lettres* et la section *sciences*.

Programme de la section « *lettres* » :

1^{re} année : Littérature chinoise, anglais, français, arithmétique, algèbre, géométrie, histoire et géographie de la Chine, droit.

2^e année : En plus : trigonométrie, histoire et géographie générales, droit, morale, philosophie.

Programme de la section « *sciences* » :

1^{re} année : Littérature chinoise, anglais, français, arithmétique, algèbre, gymnastique, géométrie, histoire et géographie générales.

2^e année : En plus : chimie, histoire naturelle, trigonométrie, algèbre du 2^e degré, dessin, etc...

J'ajouterai qu'il existe, dès maintenant, des cours de français professés par M. Cordier, Directeur de l'École franco-chinoise (1), et suivis par plus de la moitié des élèves.

L'examen d'admission aux cours préparatoires, — auquel pouvaient prendre part les jeunes filles, — a eu lieu les 22 et 23 mars. Le jury s'est montré sévère et le nombre des lauréats a

été peu élevé : trente-trois seulement sur plus de deux cents candidats. Le but était, en effet, d'assurer un recrutement d'élite, et la qualité était recherchée de préférence au nombre.

Toutefois, pour ne pas décourager le zèle pour l'étude, quarante élèves ont été admis dans un cours d'attente, et quarante-huit autres dans un cours complémentaire d'études secondaires.

L'Université est payante. Pour un semestre, les rétributions scolaires s'élèvent à 11 dollars ; l'entretien : nourriture, uniforme et logement à 48 dollars.

*
**

La construction d'une Université — bâtiments — est prévue. Le 20 avril dernier, la pose de la première pierre a donné lieu à une cérémonie solennelle.

Le matin, un aéroplane faisait pleuvoir sur la ville des tracts de félicitations.

A onze heures, le maréchal Tang présidait la cérémonie, ayant à ses côtés le corps consulaire et les fonctionnaires étrangers, les autorités provinciales, les fonctionnaires civils et militaires, et les notabilités chinoises.

La pierre de fondement, garnie de rubans bleus et jaunes, était suspendue sous un portique en rameaux de sapin et de cyprès, surmonté du drapeau national. La salle de conférences et la salle d'honneur étaient décorées avec le drapeau de l'école : jaune d'or avec, au centre, un cercle portant, en vert, les caractères « *Tong-Lou* », et une aiguille marquant le Sud.

Après l'hymne national et le salut au drapeau, le Recteur Dong Yu-Tchang a dit quelques mots, et le maréchal lui-même a procédé à la pose de la pierre, sous laquelle une petite niche est destinée à recevoir le document commémoratif signé par le Gouverneur, les Consuls, les Autorités de la Province et de nombreux assistants.

On a passé ensuite dans la salle de conférences où se pressaient un millier d'auditeurs : élèves de l'Université, Chinois et Chinoises de toutes classes.

De nombreux discours ont alors été prononcés sur le thème de l'utilité de l'instruction et de la nécessité d'allier à l'antique civilisation de la Chine la culture scientifique des nations d'Occident. Après le maréchal Tang, le Recteur de l'Université a pris la parole, puis les Consuls de France, d'Angleterre, des États-Unis, du Japon, M. Cordier, directeur de l'École franco-chinoise de Yunnanfou, représentant de l'Université d'Hanoï, le Président de l'Assemblée Provinciale, le Secrétaire général du Gouvernement, le Directeur de l'Aviation, le Commissaire militaire du Yunnan central.

Discours et traductions ont duré longtemps. Il était près de quinze heures quand les invités prirent, avant de se séparer, une collation bien méritée.

A. BODARD.

(1) Sur l'École franco-chinoise de garçons de Yunnanfou, l'*Asie française* a publié un article dû à la plume autorisée de M. G. Cordier dans son numéro d'août-septembre 1923, p. 286-288.

L'ÉVOLUTION SOCIALE AU JAPON

PUISSANCE ET DÉCLIN DES SAMURAI

Dans notre monde contemporain, les aristocraties, l'une après l'autre, disparaissent. Jamais la force irrésistible qui pousse dans la voie démocratique les nations parvenues à un certain stade de leur existence n'est apparue avec plus d'évidence que dans ces derniers temps. Pour ne citer que deux exemples, ç'a été d'abord la chute, quelques années avant la grande guerre, sous la poussée radicale de 1906 et sous les coups du ministre Asquith-Lloyd George, de l'aristocratie britannique. Ç'a été ensuite, en 1918, la ruine de cette aristocratie militaire allemande que la médiocrité de Guillaume II avait faite toute-puissante. A l'autre bout du monde, au Japon, nous assistons aujourd'hui à un phénomène social analogue. Même les simples curieux, qui n'ont jeté qu'un coup d'œil superficiel sur l'histoire japonaise depuis la révolution du Meidji jusqu'à nos jours, savent bien que la Constitution élaborée par Ito en 1889 n'avait donné au Japon qu'une façade démocratique, qu'en réalité ce pays avait conservé un régime foncièrement aristocratique, gouverné qu'il était par des hommes d'Etat, des fonctionnaires, des chefs militaires, appartenant presque tous à la classe des Samuraï. Or, depuis quelques années, l'autorité de ces derniers décroît de jour en jour, le Japon subit l'évolution démocratique.

Avant que les Samuraï aient complètement résigné leur rôle de classe dirigeante, essayons de démêler les raisons de leur longue domination, qui est bien antérieure à l'ère du Meidji. Il faut, à cet effet, étudier les caractéristiques assez complexes d'une caste dont beaucoup d'Européens se font une idée par trop simple, et par conséquent inexacte, ne voyant dans le Samuraï antérieur à la révolution que l'homme d'armes du daïmio, porteur de deux sabres, faisant *harakiri* à tout bout de champ, personnage confinant tantôt à l'héroïque, tantôt au grotesque. Si le Samuraï n'avait pas été autre chose, on ne comprendrait pas qu'il eût jamais pu jouer le grand rôle politique qui a été le sien.

I

Il est parfaitement exact que la petite noblesse, qui a reçu au cours des âges différentes appellations et a fini par conserver celle de Samuraï, a une origine militaire. Quand, au début du XVII^e siècle, Yeyasu, le premier Shôgun de la dynastie Tokugawa, donna au Japon une Constitution qui devait lui assurer, après une longue anarchie, deux siècles et demi de paix sociale, il créa deux classes privilégiées, celle des Daï-

mio, administrant les provinces sous l'autorité directe des Shôguns, et celle des Samuraï, hommes d'armes des daïmio. Si beaucoup de ces Samuraï étaient des pensionnés, ne recevant souvent que des rations de riz, d'autres, sortes de chevaliers bannerets, étaient propriétaires terriens ou jouissaient du revenu d'un domaine qui leur était assigné. Les uns et les autres constituaient une caste rigoureusement fermée, ne pouvaient se marier qu'entre eux, avaient le privilège de porter les armes. « Les Samuraï, dit un article des Cent Lois de Yeyasu, sont maîtres des classes inférieures; ils ont le droit de trancher la tête à un manant irrespectueux... »

Au-dessus des daïmio et des Samuraï qui constituaient une population souveraine, venait la population sujette, les heïmin, agriculteurs, artisans ou marchands, qui faisaient la grande masse, mais étaient méprisés, particulièrement les marchands, l'esprit mercantile paraissant aux hautes classes incompatible avec l'honnêteté. Les heïmin furent systématiquement tenus à l'écart de la vie politique, et ne cherchèrent d'ailleurs jamais, durant la longue période des Tokugawa, à conquérir la moindre part dans le gouvernement ni même dans l'administration du pays. La manière dont les Shôguns et l'aristocratie exerçaient leur autorité et l'absence de toute influence étrangère, le Japon s'étant fermé au monde extérieur dès les premiers Tokugawa, expliquent la passivité de la population sujette.

Cette éviction totale des heïmin devait être surtout profitable à la classe des Samuraï. Dans les domaines particuliers des Tokugawa, elle supplanta peu à peu les daïmio et finit par fournir tous les fonctionnaires civils aussi bien que les militaires. Dans le reste du Japon, les Samuraï devinrent les intendants des daïmio, accrurent rapidement leur influence et furent les vrais dirigeants des clans (1).

La fin du XVIII^e siècle vit l'apogée de leur puissance. A cette époque, les Shôguns, enlisés dans la Cour efféminée de Yeddo, laissaient de plus en plus les daïmio agir à leur guise. Les daïmio, à leur tour, passèrent la main à leurs intendants et à leurs hommes d'affaires Samuraï, si bien que, depuis les temps antiques où le mikado avait conservé quelque autorité jusqu'à la révolution, on assiste à une cascade continue du pouvoir, le mikado abdiquant entre les mains du Shôgun, le Shôgun entre celles des daïmio, les daïmio entre celles des Samuraï. Mais la cascade s'arrête net aux Samuraï; les classes inférieures n'ont toujours aucune part aux affaires publiques et c'est ce qui distingue l'évolution sociale du Japon de celle de la plupart des peuples européens.

On voit par ce qui précède que, dans la hiérarchie sociale, les Samuraï tenaient à peu près la place des hobereaux dans l'ancienne société française, en ce sens qu'ils étaient l'échelon inférieur de la population souveraine. Mais ils

(1) Il est à remarquer que les Samuraï exercèrent aussi les professions de bonze et de médecin, qui étaient considérées comme des professions nobles.

étaient infiniment mieux préparés que nos hobereaux à jouer un rôle politique, parce qu'ils ne s'étaient nullement confinés dans le métier des armes ou dans les occupations de gentilhomme campagnard. Beaucoup d'entre eux avaient les qualités et les aptitudes de notre ancienne bourgeoisie, tout en présentant les caractères propres d'une aristocratie. Leur classe se distinguait, non seulement par ses privilèges, mais par une très forte constitution de la famille et par une subordination complète des intérêts de l'individu aux intérêts de la famille et de la caste. Elle obéissait scrupuleusement à ce code d'honneur qui n'a jamais été écrit que dans les cœurs, dit M. Inazo Nitobé, et qu'on a appelé soit *bushido*, « voie du chevalier guerrier », soit simplement *shido*, « voie du chevalier ».

Il faut enfin ajouter que cette aristocratie a toujours été fort cultivée, amie des arts et des lettres. Les premiers germes de la révolution ont été déposés au Japon dans les dernières années du XVIII^e siècle, grâce à un mouvement littéraire et philosophique à la tête duquel étaient des daimio et des Samuraï.

II

Dans son intéressant ouvrage sur le Japon, M. Hovelacque donne la statistique suivante, établie vers le milieu du XIX^e siècle, à l'époque où la révolution allait éclater. Le Japon comptait alors 31 millions d'habitants. La population souveraine se composait de 150 familles de Kuge (nobles de cœur), 280 familles de daimio, 400.000 familles de Samuraï, le tout faisant un peu moins de deux millions d'individus. On voit que les Kuge et les daimio étaient noyés dans la masse des Samuraï qui ne représentaient eux-mêmes que 5 % de la population totale de l'archipel japonais. Ces Samuraï étaient fort également répartis, mais particulièrement nombreux dans les quatre clans méridionaux qui allaient jouer le rôle principal dans la révolution. Leur pourcentage était de 20 à 25 % dans le clan de *Satsuma*, le plus particulariste et le plus conservateur de tous, où les Samuraï étaient généralement de petits propriétaires terriens. Ils foisonnaient aussi dans *Chôsiû*, le clan nationaliste et militariste, et formaient encore 7 à 8 % de la population de *Hizen*, le clan libéral qui avait été depuis deux siècles en contact avec les Hollandais parqués dans l'îlot de *Deshima*, et de *Toza*, le quatrième des grands clans du sud, celui qui avait le monopole des idées dites avancées.

N'ayant pas la moindre intention d'infliger à mes lecteurs un historique de la révolution japonaise, je me contenterai de rappeler que cette révolution fut déclenchée par quelques princes pour qui la restauration impériale n'était qu'un prétexte et dont le but véritable était d'abattre le Shôgun pour se substituer à lui. Après leur succès de 1862, on put croire que l'antique régime féodal allait être restauré, mais ce n'était qu'une illusion. Les princes étaient incapables de consti-

tuer un gouvernement viable et quand, après d'interminables luttes, le dernier Shôgun dut abdiquer entre les mains de l'empereur Mutsu-Hito, en 1867, les trois clans de *Satsuma*, *Chôsiû*, *Tosa* (par abréviation *Sat-Cho-To*) furent désormais tout-puissants, mais tombèrent sous la coupe de leurs Samuraï qui n'avaient pas été longs à s'apercevoir de l'incapacité des princes à gouverner. Dès 1863, les Samuraï avaient réclamé un régime constitutionnel où tous les ministres, tous les députés, tous les électeurs devaient être Samuraï.

On pouvait donc se demander si la révolution n'allait pas tourner au bénéfice exclusif d'une classe. Il n'en fut rien parce que cet esprit de caste, dont la manifestation de 1863 est un exemple, fut combattu par des individualités puissantes dont plusieurs étaient imprégnées de la mentalité européenne, et qui avaient compris que ce n'était pas avec des textes de loi anachroniques qu'on pouvait construire un Japon solide, capable de se mesurer un jour avec les grandes puissances du monde. Ces hommes-là apparaissent dans le premier gouvernement formé après l'avènement de Mutsu-Hito, dans lequel on trouve encore quelques grands seigneurs, mais à côté d'eux des Samuraï réformateurs, *Okubo*, *Ito*, *Inouyé*, qui furent en quelque sorte les Mirabeau de leur classe. En 1869 se place la nuit du 4 août japonaise, l'autodafé des privilèges. A partir de cette date vont se multiplier, précédant la Constitution politique qui ne verra le jour qu'en 1889, les réformes sociales dictées par les conseillers de Mutsu-Hito dont je viens de donner les noms, et auxquels s'ajouteront un peu plus tard *Yamagata* et *Okuma*. Ambitieux de grande envergure, voulant asseoir leur propre autorité sous l'égide du mikado, leur idée dominante est de déraciner les anciennes autorités sociales, daimio et Samuraï. Les uns et les autres doivent faire à l'Empereur hommage de leurs terres, dont une partie est distribuée aux paysans. Les seigneurs de naguère ne seront plus que les pensionnés du gouvernement; les lois qui les empêchaient de contracter mariage en dehors de leur caste sont abolies.

Daimio et Samuraï réagissent très différemment sous le coup qui les frappe. A vrai dire, les daimio ne réagissent pas du tout. Ils seront libérés de charges très lourdes, ne seront plus écrasés sous le poids des honneurs et ne s'estiment pas malheureux de leur nouveau sort. Les Samuraï, au contraire, réagissent violemment. La perte de leur situation près des daimio et l'exiguïté des pensions qui leur sont offertes vont plonger dans la misère une multitude d'entre eux. En 1877, une révolte formidable s'organise dans le clan conservateur de *Satsuma*, sous le commandement de *Saïgo Takamori*, surnommé « l'idole des Samuraï » et les troupes mikadonales doivent livrer dans l'île de *Kiushiu* une grande bataille pour avoir raison des rebelles.

On voit en résumé qu'au cours de la révo-

lution les samuraï se sont divisés en deux camps. Les purs traditionalistes, les tenants de la chevalerie japonaise, dépositaires de l'esprit du bushido, sont écrasés et connaissent la décadence définitive. Les uns retournent à la terre et se noient dans la masse paysanne, les autres, dans les villes, se confondent avec la population inférieure des heïmin. Mais dans l'autre camp se rangent les descendants de ces habiles intendants qui administraient le Japon sous les Tokugawa et les intellectuels qui ont incliné depuis longtemps le Japon à la révolution. Ceux-là vont fournir aux nouveaux dirigeants les cadres dont ils ont besoin pour gouverner le pays. Tous les emplois publics seront pour eux. Aux fonctionnaires civils s'ajouteront ceux qui n'ont pas oublié leur origine militaire, qui ont perdu désormais le privilège exclusif de porter les armes, mais qui seront la pépinière d'officiers de l'armée nouvelle et dont les chefs sauront imprimer plus d'une fois à la politique japonaise un caractère nettement militariste.

La fraction intelligente de la classe samuraï s'accommode donc très bien de la révolution, elle en profite même. Elle va constituer une aristocratie qui ne sera pas terrienne, mais militaire, et surtout bureaucratique et qui enfin, conformément à la vieille tradition japonaise, barrera l'accès du pouvoir à la masse plébéienne. Supposons qu'en France, après le travail de la Constituante, le gouvernement, au lieu de passer aux mains des hommes de loi, ait été confisqué par des hommes appartenant tous à la classe des Mirabeau et des Lameth : on aurait eu à peu près l'exemple de ce qui s'est passé au Japon. Qu'une démocratie ait pu être ainsi étouffée dans l'œuf, après une révolution au cours de laquelle les théories les plus hardies avaient été mises en circulation et tous les privilèges de caste abolis, est un phénomène assez rare et curieux. Ces résultats furent consolidés par l'astucieuse Constitution dont Ito était allé chercher les éléments en Allemagne, qui créa au Japon un pseudo-parlementarisme, un simulacre de gouvernement représentatif, et semblait remettre les destinées du Japon aux mains de son empereur.

III

Depuis que cette Constitution bismarckienne de 1889 est en vigueur, l'allure de la politique intérieure du Japon a été si capricieuse, les ministères se sont succédé les uns aux autres pour des motifs si peu intelligibles à des observateurs européens, qu'on s'est souvent demandé où résidait au Japon le pouvoir réel. M. de La Mazelière est, à ma connaissance, le seul auteur qui ait cru à l'action personnelle de Mutsu-Hito et il ne donne pas des raisons très explicites de sa croyance. A vrai dire, il était difficile à un Européen, même séjournant au Japon, d'avoir une idée précise d'un souverain qui ne se laissait appro-

cher par personne et que les diplomates eux-mêmes ne voyaient qu'à de rares audiences protocolaires de la plus parfaite banalité. On savait seulement que Mutsu-Hito, très peu porté vers les choses et les gens d'Europe, très shintoïste (il ne manquait pas, après chaque guerre, de se rendre aux tombeaux de ses ancêtres pour leur « rendre compte »), cultivait avec succès la poésie et était d'humeur douce et charitable. Le peuple japonais l'a vénéré plutôt comme un dieu que comme un empereur et on n'a aucune preuve qu'il ait jamais pris une part prépondérante à la direction des affaires. Il ne faut pas oublier qu'il était encore enfant (il était né en 1852) quand il fut proclamé empereur en 1867. Ses conseillers les plus écoutés furent Okubo, jusqu'en 1878, et ensuite Ito, jusqu'en 1909. Mais ni Okubo, ni Ito, ni aucun autre leader n'ont été les maîtres du Japon comme Bismarck l'a été de l'Allemagne. Les ministères japonais avaient la durée des châteaux de cartes. Le Parlement n'ayant aucune autorité réelle ni aucun prestige, il faut bien admettre que le pays était mené par une force anonyme, occulte. C'est ce qu'écrivait déjà M. Bousquet en 1877. Plus tard, en 1889, le capitaine de Villaret, membre de notre mission militaire (1), précisait davantage et dénonçait la toute-puissance des clans, particulièrement de Satsuma et de Chôsiu, dirigés eux-mêmes par une sorte de franc-maçonnerie samuraï. Et plus tard encore, M. Bellessort, dans son livre sur la société japonaise, a très bien distingué que la disparition des samuraï, en tant que caste fermée, n'avait nullement nui à leur pouvoir, en tant que fonctionnaires. En réalité, le Japon du Meidji a été dominé par cette aristocratie samuraï comme l'Allemagne l'a été par une aristocratie militaire après la chute de Bismarck.

Le prestige des samuraï est reconnu par un écrivain américain, M. Griffis, peu suspect de préjugés aristocratiques (2) :

« Le samuraï, dit-il, a monopolisé durant des siècles la valeur guerrière, la politesse, le patriotisme, l'intelligence du Japon. L'esprit toujours en éveil, il a eu les idées qui ont créé, puis aboli la féodalité, il a su s'adapter à son siècle. Il est aujourd'hui encore l'âme de la nation. C'est vers lui que le Japon se tourne, en temps de guerre pour sa sécurité, en temps de paix pour son progrès. »

Voici enfin l'opinion d'un Japonais démocrate, qui n'est pas précisément l'ami des samuraï, M. Kentaro Kaneko, ancien ministre de la Justice et du Commerce. Il écrivait, il y a une quinzaine d'années :

Les hommes qui ont assisté l'empereur dans l'œuvre de la restauration sont devenus la classe dominante, les pairs du pays. Ils appartiennent tous à l'ancienne caste

(1) Il est devenu le général de Villaret, commandant d'armée pendant la grande guerre.

(2) *The Mikado's Empire*, par William Elliot Griffis, professeur au Collège impérial de Tokyo. Edité à New-York, en 1903.

militaire des Samuraï ceux qui paraissent autrefois avec deux sabres. On nous a enseigné à tous que le meilleur des hommes était le Samuraï; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les Samuraï, tout-puissants par la haute opinion qu'on avait d'eux, aient fait l'histoire du Japon depuis l'ère du Meidji. Aujourd'hui, les paysans et les marchands leur sont opposés, mais ils n'ont pas voix au chapitre et, s'ils l'avaient, il ne leur servirait de rien, parce qu'ils n'ont pas d'éducation politique. Jusqu'à présent, aucun négociant n'a osé prétendre au ministère du Trésor ou du Commerce, aucun agriculteur à celui de l'Agriculture. Les uns et les autres, cherchent seulement à arracher des faveurs aux Samuraï... La conclusion de tout cela est que notre défense nationale est bien assurée, mais que notre économie politique est dans l'enfance.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, jusqu'en ces toutes dernières années, les Samuraï sont restés maîtres de deux forteresses, la militaire et la bureaucratique.

En 1872, le privilège de porter les armes leur avait été enlevé, on était revenu à l'antique loi du VIII^e siècle, tombée en désuétude après l'établissement de la féodalité, c'est-à-dire au service personnel et obligatoire pour tous. Mais les officiers de la nouvelle armée nationale furent presque exclusivement des Samuraï. L'officier japonais se consacra tout entier à l'armée, comme un moine guerrier, ne vécut jusqu'à l'âge mûr que pour son métier. La démission lui était interdite. Les règles régissant le corps d'officiers avaient été purement et simplement empruntées à l'Allemagne. Un serment solennel de fidélité à l'empereur est exigé des cadets dans les Prytanées et des élèves officiers à leur arrivée dans les régiments. Les jeunes officiers promus sont conduits processionnellement aux tombeaux des empereurs, ne sont acceptés dans le régiment qu'après un vote du corps d'officiers, comme en Allemagne, et c'est dans l'intérieur du régiment, toujours comme en Allemagne, que se fait l'avancement des lieutenants et des capitaines. Quant aux grades élevés de la hiérarchie militaire, ils sont généralement réservés aux Samuraï de Chôsiu et de Satsuma, les deux clans maîtres des ministères de la Guerre et de la Marine. C'est ainsi qu'a pu se constituer dans le gouvernement du Japon un véritable parti militaire dont le chef a été pendant longtemps le Samuraï maréchal Yamagata. Ce parti a fait sentir à maintes reprises son influence dans la conduite de la politique extérieure, mais à l'intérieur il a été souvent contrecarré par le parti bureaucratique du Samuraï Ito, qui voulait la prépondérance du pouvoir civil.

Si les Samuraï constituèrent un corps d'officiers dont la haute valeur s'affirma dans plusieurs guerres, ils ne se montrèrent pas moins dignes du monopole qu'ils s'arrogeaient dans toutes les autres fonctions publiques par leur ardeur au travail et par le souci de s'instruire et d'instruire leurs enfants. Le comte Okuma a dressé, au commencement du XX^e siècle, une statistique curieuse de la population scolaire. Dans les écoles supérieures, on comptait une proportion de 34 % de Samuraï, alors que les Samuraï ne formaient pas 5 % de la population totale du Japon. Okuma cite des exemples frap-

pants des sacrifices que s'imposent les familles de Samuraï, souvent pauvres, pour subvenir aux frais de l'instruction de leurs fils, et conserver aux carrières publiques leur caractère aristocratique. Beaucoup de parents s'ôtent littéralement le pain de la bouche pour acquitter les dépenses scolaires. Pour défrayer son frère étudiant, une sœur se fera geisha (1). Enfin, des sociétés de secours mutuels se créent un peu partout afin de venir en aide aux Samuraï trop pauvres; les riches hébergent chez eux des jeunes gens appartenant à des familles parentes ou amies. Il y a du reste un déchet terrible dans la masse des étudiants, par suite des exigences barbares de l'instruction, notamment des efforts de mémoire insensés que nécessite l'apprentissage de deux langues, le *Yamato* et le *Kando* (2), et de leurs innombrables caractères. M. Griffis nous dit que sur 100 étudiants suivant les cours des écoles de langues étrangères, pas plus de 5 ne réussissent aux examens de l'Université de Tokyo et 40 tombent de faiblesse ou de maladie. On s'explique l'apparence malingre qu'ont souvent les Japonais des classes supérieures.

Mais l'important était de ne pas laisser le Japon se démocratiser! Les clans, d'ailleurs, y veillaient et les hauts fonctionnaires militaires ou civils n'étaient proprement que leurs délégués.

Depuis l'année 1889, où la Constitution d'Ito régularise définitivement le fonctionnement du Meidji, jusqu'à l'année 1918, où, pour la première fois, le poste de premier ministre est occupé par un plébéien, Hara, on constate donc que les Samuraï détiennent toutes les avenues du pouvoir. Il s'en faut d'ailleurs que cette aristocratie soit disciplinée (on sait que la discipline n'est pas toujours le péché mignon des aristocraties) et reçoive de quelques chefs une impulsion d'ensemble. En réalité, elle se divise en trois partis qui luttent pour la possession du pouvoir: 1° le parti militariste et impérialiste qui a pour chef le maréchal Yamagata; 2° un parti conservateur qui obéit à Ito et se distingue surtout du précédent par sa volonté d'assurer la prééminence au pouvoir civil; 3° un parti libéral ou avancé, qui est celui du comte Okuma, doublé du Jean-Jacques Rousseau japonais, Itagaki. Ce dernier parti, quoique dirigé par des Samuraï comme les précédents, est à tendances nettement démocratiques et entend s'émanciper de la tutelle des clans. Il ne deviendra menaçant qu'à partir de 1898 et, à cette date, il lui faudra encore attendre une vingtaine d'années pour prendre sur ses adversaires une supériorité marquée.

Ces trois grands partis n'ont rien de commun avec ceux qu'on peut appeler les partis parlementaires, qui ont commencé à pulluler dès 1883

(1) Les geisha ou danseuses ne jouissent naturellement pas de beaucoup de considération. Toutefois cette profession n'entraîne pas la déchéance sociale. Le maréchal Yamagata a pu épouser une geisha sans faire scandale.

(2) Le *Yamato* est la langue purement japonaise. Le *Kando* est un mélange de chinois et de japonais. L'un et l'autre ont leurs caractères spéciaux.

et dont tous les précis d'histoire japonaise donnent complaisamment l'énumération : constitutionnels monarchistes, libéraux, réformateurs de la Constitution; le *Jiji*, réactionnaire; le *Kais-hin*, destructeur des clans; le *Sei-Yu-Kei*, le *Ken-siké*, etc... Ce ne sont là que des associations de politiciens formées pour se partager le butin quand on détient le pouvoir. Les grands chefs politiques y introduisent leurs créatures et les envoient se chamailler dans la Chambre basse où n'entrent guère que les *Samuraï* déclassés, réduits au métier d'agents électoraux, ou les plébéiens qui, dès 1902, formaient à eux seuls les trois quarts de cette Assemblée (1).

Tous les gouvernements, quels qu'ils soient, considèrent les sessions de la Diète comme une sorte de maladie chronique dont il convient d'abréger le plus possible la durée; si bien qu'on arrive à ne laisser siéger les députés que deux mois par an, plus exactement quarante jours, à raison de trois jours par semaine. Ce n'est jamais un vote de la Chambre basse qui renverse un ministère. Seule, la Chambre haute conserve un certain prestige, mais elle ne connaît pas non plus l'indépendance, car chaque gouvernement y introduit par fournée des personnages qui ne sont pas, il est vrai, comme les députés de la Chambre basse, de simples agents électoraux, mais n'en sont pas moins à la dévotion des ministres. C'est la généralisation du système employé parfois en Angleterre à l'égard de la Chambre des Lords.

Mais alors, si ce n'était ni la volonté impériale, ni celle des Parlementaires qui provoquaient les incessantes crises ministérielles, qui donc donnait la chiquenaude, si souvent répétée, qui faisait choir tel ou tel leader politique? C'était le Conseil des *Genro* ou des « Anciens », dans lequel les Européens n'ont vu longtemps qu'une sorte de Comité Consultatif, composé d'hommes de grande expérience, à qui l'Empereur demandait leur avis dans les circonstances graves. C'était bien plutôt un Comité exécutif dont les membres, nommés par l'Empereur, mais imposés à lui par les clans, étaient chargés de faire exécuter les décisions prises par la franc-maçonnerie *Samuraï* des clans. Les origines de ce Conseil des *Genro* remontent à l'année 1875 où on avait créé, en marge du pouvoir exécutif, un *Genroïn* ou Sénat, assemblée consultative composée de 60 à 80 vieux personnages à qui on donnait ainsi une sinécure honorifique. Le *Genroïn* ne joua jamais aucun rôle et fut balayé par la Constitution de 1889. Mais, une fois cette Constitution en vigueur, les clans surent ressusciter le *Genroïn* sous une autre forme. En ne le composant que d'un petit nombre de personnalités marquantes, ils en firent un organisme extrêmement puissant, un gouvernement à côté, exerçant un pouvoir occulte, conformément aux pures traditions japonaises.

(1) Lire dans la *Société japonaise* de M. Bellessort le pittoresque récit d'une campagne électorale au Japon.

IV

C'est au commencement du xx^e siècle que le Japon connut la vraie poussée démocratique, due aux mêmes causes chez tous les peuples : développement de la richesse, transformation d'un pays purement agricole en un pays de grande industrie, énorme activité commerciale, le tout augmentant singulièrement l'influence de la classe naguère méprisée des *heimin* et entraînant en même temps la formation d'un prolétariat urbain avec toutes ses conséquences sociales. A la même époque, la politique extérieure du Japon, de plus en plus impérialiste, nécessitait de grosses dépenses militaires, l'accroissement de l'armée que la classe des *Samuraï* ne suffit plus à encadrer, de même qu'elle commençait à être aussi submergée par les plébéiens dans les écoles où ne se formaient plus seulement des fonctionnaires, mais des industriels et des commerçants. C'est en somme un tableau qui rappelle assez bien celui qu'a présenté l'Allemagne après la guerre de 1870. Les vieux cadres sociaux commençaient à craquer.

D'autre part, les difficultés financières, quand elles s'avèrent sérieuses, donnèrent forcément à la Chambre basse une importance qu'elle n'avait pas connue jusqu'alors. A moins de piétiner ouvertement la Constitution, il fallait bien demander à cette Chambre de voter les formidables impôts que nécessitaient les besoins de l'Etat. Dans tous les pays, quand les exigences deviennent trop grandes en matière fiscale, il est impossible de traiter la masse des contribuables en quantité négligeable et de lui imposer sans autre forme de procès les volontés d'une bureaucratie. Au Japon, il y eut notamment, en 1898, un certain impôt foncier dont la Chambre basse refusa l'augmentation. La dissolution de la Chambre fut, une fois de plus, la panacée, mais on vit cependant poindre chez les ministres et chez les *Genro* la crainte de mécontenter le pays. Les chefs des trois grands partis que j'ai énumérés plus haut, Ito, Okuma et Yamagata, se succédèrent au pouvoir avec une rapidité déconcertante. Ito démissionne une première fois, il est remplacé par Okuma, l'ennemi des clans, mais les dilapidations dont ce dernier ministère se rend coupable passent la mesure communément tolérée et provoquent une réaction qui profite à Yamagata, l'homme des *Genro*. Pourtant, Yamagata juge prudent de contracter une alliance avec les libéraux d'Okuma, jusqu'au jour où de nouveaux embarras financiers lui font céder la place à Ito, *redivivus*, lequel a bientôt pour successeur Katsura. Il devient patent que les militaristes et les conservateurs ont désormais la partie moins facile, du moins dans le domaine de la politique intérieure. En politique extérieure, au contraire, ils n'ont pas de peine à maintenir la ligue impérialiste. Sur ce terrain-là, ils ont encore le Japon tout entier derrière eux. Son chauvinisme a été exalté par les guerres victorieuses menées contre la Chine et la Russie, et par un

prodigieux développement de forces, dû à une faculté d'assimilation peu commune en matière de sciences appliquées et de technique.

C'est le chef du parti libéral, Okuma, au pouvoir en 1914, qui fait déclarer la guerre à l'Allemagne. Il serait très osé de prétendre que le Japon, en entrant dans le conflit, n'avait en vue que la défense de l'humanité et de la civilisation contre la barbarie tudesque. Le Japon était simplement tenté par la belle timbale qu'était le territoire allemand de Kiao-Tchéou; de fait, il borna son effort à la décrocher. Les Alliés nourrirent un moment l'illusion qu'une armée japonaise pourrait être transportée dans l'Europe orientale pour épauler la Russie. Des négociations furent entamées à cet effet et, naturellement, échouèrent. Elles échouèrent d'autant plus sûrement qu'en 1916, Okuma fut obligé de se retirer à cause de l'opposition déclarée des *Genro* qui n'étaient nullement germanophobes; ils imposèrent le ministère Terauchi, c'est-à-dire l'autorité des clans. On soupçonne Terauchi d'avoir engagé, en 1918, des négociations avec l'Allemagne; la victoire des Alliés serait arrivée juste à temps pour couper court à cette intrigue (1).

Après la chute de Terauchi, on voit successivement deux démocrates accéder au pouvoir. C'est d'abord le plébéen Hara, de très humble origine (2). Dans sa première jeunesse, il avait été domestique d'un religieux français, le P. Evrard, qui lui reconnut une vive intelligence et lui donna les moyens de s'instruire. Un beau jour, Hara écrivit dans une revue japonaise un article qui attira l'attention et lui valut un poste de secrétaire près d'un ministre. Il avait dès lors le pied à l'étrier. Il finit par devenir, à la Chambre basse, le chef du parti *Sei-Yu-Keï* et fut désigné pour succéder à Terauchi. Signe des temps, les *Genro* ne furent pour rien dans sa nomination. Ce redoutable Conseil ne comptait plus que trois membres réduits bientôt, par la mort du maréchal Yamagata, à deux octogénaires, Matsukata et Saionji, hors d'état de « nuire ». Il a pratiquement cessé d'exister. A vrai dire, Hara aurait encore mérité, dans un pays comme la France, l'épithète de nationaliste, peut-être même d'impérialiste. Il a bruyamment déclaré maintes fois que l'Asie devait être aux Asiaticques, qu'il existait un péril blanc; il a été partisan d'une politique active en Chine et en Sibérie. Mais, en politique intérieure, il n'a pas été l'homme des clans. En 1919, il a engagé le Japon dans la voie démocratique en abaissant le cens électoral à 3 yen, ce qui donnait le suffrage à 3 millions de cultivateurs et ne laissait guère que le prolétariat ouvrier sans droits politiques. On sait que le parti réactionnaire a fait assassiner Hara, sans que cet attentat lui ait profité, du moins immédiatement. Le successeur

de Hara, Takahashi, était, lui aussi, une émanation du parti *Sei-Yu-Keï* et un démocrate.

Ce ministère Takahashi n'a pas eu la vie longue. Les divisions du parti *Sei-Yu-Keï* ont facilité un retour offensif des réactionnaires; conduits non plus par les *genro*, mais par quelques personnalités militaires, ils ont obtenu du mikado la nomination de l'amiral Kato qui a choisi la plupart de ses collaborateurs parmi les membres de la Chambre haute. Et à la mort de l'amiral Kato, c'est un personnage de premier plan, l'amiral Yamamoto, membre du clan de Satsuma comme tous les grands chefs de l'armée de mer, qui a pris le pouvoir. A considérer ce qui s'est passé dans ces quatre dernières années, on voit que le Japon est dans une période de flux et de reflux où démocrates et réactionnaires l'emportent tour à tour. Mais ces derniers ont désormais affaire à forte partie. Dès son entrée en fonctions, l'amiral Kato était violemment attaqué par une presse dont l'influence n'est plus négligeable et son successeur, l'amiral Yamamoto eut à compter avec une agitation tendant à l'établissement du suffrage universel. Une commission spéciale, composée de cinq ministres, dut émettre un avis favorable à la concession du droit de vote à tout sujet japonais âgé de plus de 25 ans et ayant plus de 6 mois de résidence.

On peut encore se rendre compte de l'affaiblissement des forces réactionnaires en constatant ce qui s'est passé à la suite de la Conférence de Washington. On prédisait une triste fin aux négociateurs japonais, au nombre desquels était l'amiral Kato, qui s'étaient vus forcés de consentir à une diminution de la flotte de guerre de leur pays; ils semblaient voués au poignard des assassins. Il n'en a rien été. Assurément, le parti militariste a vu d'un fort mauvais œil cette Conférence de Washington et il n'a peut-être pas dit son dernier mot. Mais l'arrêt des constructions navales (tout au moins des constructions de grosses unités, car le Japon va construire les croiseurs légers, les contre-torpilleurs et les sous-marins que lui permet le pacte de Washington) n'a pas provoqué d'émotion exagérée dans le pays et les successeurs de Takahashi n'ont pas proposé de programme militaire plus ambitieux que celui de leur prédécesseur. Or, Takahashi, prenant en considération les embarras financiers de l'Etat, avait entendu réaliser des économies non seulement sur le budget de la flotte, mais sur celui de l'armée. Le contingent du temps de paix a été diminué de 56.000 hommes, la durée du service réduite à moins de deux ans. On est, toutefois, encore resté en deçà des réformes réclamées par la Chambre basse, qui auraient conduit à une économie de 40 millions de yen.

L'évolution très rapide des croyances sert aussi la cause de la démocratie. On sait que l'infini n'a jamais tourmenté exagérément l'âme japonaise. Dans l'ancien Japon, au shintoïsme primitif étaient venus se superposer le bouddhisme et le confucianisme, ce dernier d'importation

(1) Lire sur ce chapitre le livre de M. Hovelacque.

(2) L'Asie française a publié, sur cet homme d'Etat, une étude de M. Albert Maybon dans son numéro de janvier 1920, p. 19-24 (*Le gouvernement de M. Hara et les partis*).

chinoise, sorte de doctrine philosophique d'allure socralique, à l'usage des hautes classes. Les hommes du Meidji avaient cherché à donner un renouveau artificiel aux croyances shintoïstes pour aider à la restauration du pouvoir mikadonal. D'après une statistique de 1872, il y avait alors 128.000 *mya* ou chapelles shintoïstes et 48.000 *tera* bouddhistes, mais les *mya* n'étaient pour la plupart que d'insignifiants petits édifices et on comptait en réalité 75.000 prêtres bouddhistes, plus 37.000 novices, contre seulement 20.000 desservants des *mya*. Tous ces prêtres avaient surtout une clientèle populaire, dont la religion se réduisait à une idolâtrie composite, comportant le culte d'une quantité de dieux ou de génies empruntés aux mythologies inextricablement chevêtrées du shintoïsme et du bouddhisme. Le sentiment religieux, presque inexistant dans les classes supérieures et très faible dans le peuple, se manifestait principalement par d'innombrables pèlerinages et fêtes. Pourtant la vénération de l'empereur subsistait toujours dans la masse et n'a pas encore entièrement disparu. On sait que des fanatiques voulaient à toute force empêcher le voyage à l'étranger du prince héritier, pour ne pas laisser le fils d'un dieu se galvauder chez les barbares. Il y a aussi l'exemple du général Nogi faisant harakiri pour ne pas survivre à Mutsu-Hito. Mais ce sont là des exceptions. Du Japon d'aujourd'hui, les dieux s'en vont et il est douteux que les futurs mikados puissent se permettre des proclamations d'un caractère aussi nettement shintoïstes que celle de Mutsu-Hito.

En même temps que le déclin des vieilles croyances, il faut noter le progrès assez remarquable du christianisme, dans toutes les classes de la société. A vrai dire, le nombre des chrétiens est encore bien faible, puisqu'il se chiffre par environ 75.000 catholiques et à peu près le double de protestants (1). Mais ce nombre a tendance à s'accroître. Quelques hauts personnages sont chrétiens. Le premier ministre Hara était catholique, le commandant Yamamoto, attaché à la personne du prince héritier, l'est également. Nos religieux français sont au premier rang des propagandistes de la foi catholique au Japon : l'immense majorité des Japonais catholiques ont été convertis par les missions françaises de Tokyo, de Nagasaki, d'Osaka et de Hakodate. Mais, là comme ailleurs, le nombre de nos missionnaires devient de plus en plus insuffisant et leur recrutement se heurte à de nombreuses difficultés. L'afflux des religieux allemands a commencé : ce sont ceux qui n'ont plus d'emploi dans les colonies allemandes ni dans certaines colonies britanniques où on les juge maintenant indésirables.

Si les hauts fonctionnaires japonais sont plutôt froids à l'égard des protestants parce qu'ils aperçoivent derrière eux une influence et une propagande américaines qui ne sont pas sans les

inquiéter, ils ne sont nullement hostiles au mouvement catholique. C'est le contraire de ce qui s'est passé au commencement du XVII^e siècle, alors que les catholiques, considérés comme politiquement dangereux, finirent par être exterminés, tandis que les Hollandais protestants de Deshima n'étaient pas mal vus, parce que ennemis de Rome (1). D'autre part, certaines autorités sociales, comme les chefs d'industrie, estimant que l'affaiblissement des croyances shintoïstes et bouddhistes menace de supprimer tout frein religieux au moment même où le prolétariat ouvrier se contamine quelque peu de bolchevisme (à ce point de vue le séjour des troupes japonaises en Sibérie a été funeste), ont tendance à demander au christianisme une amélioration de la mentalité ouvrière. Beaucoup viennent trouver nos missionnaires pour les solliciter de faire des conférences populaires. Malgré tout, il n'y a encore au Japon, pour la religion chrétienne, que de simples possibilités d'avenir. La grosse masse verse plutôt dans l'athéisme et on ne saurait être sûr qu'un esprit religieux quelconque viendra à brève échéance modérer le déchaînement des appétits matériels dont s'accompagnent souvent les poussées démocratiques.

La démocratie japonaise s'orientera-t-elle vers le socialisme? Les avis sont partagés sur ce point; il ne semble pas, en tout cas, que le péril soit immédiat. Mais de quelque allure que marche cette démocratie, les nouvelles tendances sociales auront certainement une répercussion sur la politique extérieure du Japon, comme il est manifeste qu'elles en ont sur la politique extérieure de l'Angleterre. Certains Japonais pessimistes prétendent que leurs compatriotes ne seraient déjà plus capables d'un effort aussi grand et aussi prolongé que celui qu'ils ont fourni au cours de la guerre contre la Russie. Cette mauvaise opinion est fort discutable : on en disait autant de l'affaïssement moral de la France à la veille de la guerre mondiale et l'événement n'a pas précisément confirmé ces sombres pronostics. Ce qui est seulement très probable, c'est qu'un Japon démocratisé ne suivra pas, dans ses rapports avec l'étranger, une ligne politique aussi ferme qu'à l'époque où ses destinées étaient confiées à l'aristocratie des Samuraï.

R. DE THOMASSON.

P. S. — Cet article était écrit quand est survenu l'attentat dirigé contre le Prince Régent, qui a provoqué la démission du cabinet Yamamoto. Il semble que cette démission ait été acceptée parce que l'attentat a fait lever un vent de réaction et qu'on voulait se débarrasser du baron Goto qui s'était fait, dans le cabinet Yamamoto, le protagoniste du suffrage universel. Le nouveau Premier Japonais, vicomte Kigoura, n'est pas,

(1) Il y a actuellement au Japon 1.500 religieux catholiques et 3.500 missionnaires protestants.

(1) Ces Hollandais se soumettaient d'ailleurs à de honteuses humiliations : ils devaient piétiner une effigie du Christ quand ils débarquaient à Nagasaki.

comme son prédécesseur, un personnage de premier plan. Il va se trouver aux prises avec de sérieuses difficultés, tant à cause des indemnités dues aux sinistrés du tremblement de terre que certaines provinces indemnes refusent de payer, qu'à cause de l'agitation pour le suffrage universel. On dit que les meneurs de quelques puissantes corporations ouvrières se démènent pour fonder au Japon un « Labour party ».

Des Devoirs et des Responsabilités des Fonctionnaires Coloniaux

En 1923 comme en 1922, M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, a tenu à présider en personne la séance de réouverture des cours de l'École Coloniale. A cette occasion, il a adressé aux élèves, le 5 novembre, une vibrante allocution dans laquelle il a exposé à ses auditeurs, à ses futurs collaborateurs, quelle tâche magnifique les attendait dans l'avenir, ou plutôt quels étaient les devoirs et les responsabilités des fonctionnaires coloniaux.

C'est après avoir montré aux élèves de l'École Coloniale, dans l'empire d'outre-mer de la France, « le salut et l'avenir de la Patrie, sa sécurité d'aujourd'hui, sa fortune de demain, et, dans l'évolution humaine, sa gloire des jours prochains », que M. Albert Sarraut en est venu au sujet même de son discours. Il l'a traité en ces termes :

L'œuvre puissante qui doit s'accomplir dans notre empire colonial, il dépend de vous, essentiellement, qu'elle soit féconde ou qu'elle échoue. Je le répète : c'est sur vous que repose l'avenir de notre entreprise lointaine, avec tout ce qui peut en résulter de noble et d'heureux pour l'humanité. Au sortir, en effet, de cette Ecole, vous allez vous disperser à travers nos possessions d'outre-mer, de l'Asie à l'Afrique, de l'Amérique à l'Océanie, au milieu de plus de 50 millions d'être humains vivant sur 10 millions de kilomètres carrés. Vous serez bientôt des chefs, des dirigeants, des conducteurs d'hommes. Vous aurez en main l'autorité, la puissance, la décision. Vous agirez et vous ordonnerez, ayant pour vous la loi et la force. Et vous pourrez ainsi faire le bien ou le mal, beaucoup de bien comme beaucoup de mal. Au sein des multitudes indigènes devant qui vous incarnerez le génie de la nation protectrice, livrés à vous-mêmes, à votre conscience, à votre initiative, souvent presque seuls, trop loin du pouvoir central qui est ici, même du pouvoir local qui est là-bas, pour qu'ils puissent l'un ou l'autre vous contrôler d'heure en heure comme on contrôle les fonctionnaires en France, vous accomplirez des actes. De ces actes, de leurs conséquences, de leurs répercussions, peuvent dépendre la sécurité de nos possessions, la paix et l'ordre des colonies, la continuité d'une œuvre prospère, ou, au contraire, le trouble, l'agitation, l'émeute, la rébellion, la catastrophe ! Car ceux qui ont vécu la carrière coloniale savent comment l'erreur de quelques-uns, parfois même la faute d'un seul, peut déclencher un jour et généraliser soudain la contagion du désordre parmi ces masses indigènes, où l'effet de la faute commise devient d'autant plus sensible que l'œuvre d'éducation, dont notre hon-

neur est de poursuivre le beau risque, y augmente chaque jour le nombre des individus capables de nous juger.

Telles sont l'influence de votre rôle et la mesure de vos responsabilités. C'est dire quelles qualités réclame la tâche qui sera la vôtre, la plus grande à la fois et la plus délicate aussi, puisqu'il ne s'agit de rien moins, au fond, que de pétrir et de modeler la face d'un monde nouveau. Patient et pénible, hérissée d'obstacles, traversée d'épreuves et de mécomptes douloureux, lente dans ses résultats, obscure dans ses mérites, c'est peu dire que d'affirmer qu'elle exige de vous une volonté d'airain. Un tel don est le plus aisé que chacun de vous lui puisse faire. Mais il y faut quelque chose de plus haut : une foi d'apôtre. Il y faut, brûlante d'idéal, enflammée de conviction, une âme qui soit comme une ardente forge où la volonté peut sans cesse retremper et redresser son fer. Cette œuvre ne vous demande pas seulement d'être des hommes d'énergie. Elle veut avant tout que vous soyez des croyants. Elle exige de vous une passion lucide, un enthousiasme sûr de ses illusions. Vous ne serez forts, capables d'agir, de tenir bon, de créer que si, pleinement conscients de la beauté de votre mission, vous sentez l'orgueil de la remplir exaltés sans cesse en vous par la vertu des vérités qui la dirigent. Il vous faut en elle une foi résolue, qui ne trébuche pas à des réticences mentales. L'ardeur qui vous animera ne doit pas se glacer soudain devant des scrupules de conscience. Vous devez aller à l'action persuadés que votre tâche est vraiment la plus haute et la plus belle, que ses résultats seront durables, qu'aucun doute n'est possible, sur sa noblesse et sa nécessité, et qu'en l'accomplissant, vous servez non seulement l'intérêt de votre pays, mais encore, dans l'humanité, la cause sainte de la justice et de la morale universelles.

Laissez-moi m'arrêter à cette idée. Je suis venu pour cela, pour vous dire des choses qui ne sont pas dans les livres. Voyez-vous, mes amis, nous vivons en un temps où tout se discute, où l'on remet tout en question, où l'esprit de critique, tourné sur tous les sujets, repasse au crible les vérités admises aussi bien que les droits acquis ; et, sans doute, vous entendez parfois l'écho des propagandes nouvelles qui, profitant des commotions dont la guerre a secoué la léthargie, l'ignorance, la résignation ou le fatalisme de certaines races, s'efforcent de revenir sur tels grands faits historiques, comme la colonisation, pour en contester devant la conscience humaine, sinon les résultats, du moins les titres originaux et la légitimité.

Faut-il éluder cette controverse ? Et, d'aventure, ne saurait-elle retenir votre attention ? Vous êtes cependant les premiers qu'elle intéresse. C'est devant vous d'abord qu'on doit vider un tel débat. La légitimité de la colonisation ? Les droits de l'autorité qu'au nom de votre pays vous allez exercer sur d'autres peuples ? Question grave, qui, pour vous, ne peut rester sans réponse. Comment agir dans la plénitude de l'action, dans l'à-corps perdu de l'élan qui veut aboutir, si quelque hésitation peut en cet endroit émouvoir votre conscience ? Et faudrait-il que quelque jour, là-bas, au profond de la brousse, dans une de ces heures passagères de lassitude ou de désarroi que les plus forts connaissent devant la tâche trop dure ou l'incident malencontreux, vous vous laissiez aller à vous dire : « Pourquoi donc suis-je ici ? Ai-je le droit d'y rester et d'y parler en maître ? L'acte de conquête qui m'a fait place en ce lieu n'est-il pas, en vérité, un acte de spoliation qui j'accomplis ? Citoyen de la France républicaine, fils du pays qui fut le champion traditionnel de la justice, du

pays qui pendant un demi-siècle ne cessa de protester contre la violation du droit commise sur lui en 1871, ne suis-je pas ici l'instrument de la force contre le droit d'autrui, et quelque sacré que me soit l'intérêt de ma Patrie, puis-je effacer devant lui la pensée qu'au regard de la justice supérieure cet intérêt n'a pas de fondement légitime? »

Mes amis, j'ai connu cette heure de trouble où la conscience s'émeut ainsi devant les contradictions apparentes. Car l'ironie du sort m'a fait naître à la vie publique sous la discipline des hommes qui avaient dressé en France, contre l'expansion coloniale, un réquisitoire implacable. J'ai été leur élève, et le jour où le destin me porta vers l'aventure d'outre-mer, leurs paroles retentissaient encore à mes oreilles. Pendant douze années, sous les tropiques comme en France, gouverneur général ou ministre, j'ai longuement médité sur la colonisation, sa légitimité, ses conséquences morales. De ces méditations, chaque jour nourries et contrôlées par l'expérience des actes positifs, est sortie, magnifique et saine, la conviction dont je voudrais enflammer vos âmes, si tant est qu'il en soit besoin. Cette conviction repose sur les robustes vérités d'une doctrine aujourd'hui invulnérable dans son principe, dans sa logique, dans la grandeur de ses desseins d'humanité. La critique dont je parlais tout à l'heure peut maintenant s'affronter à elle. Naguère, la controverse nous eût semblé redoutable. Elle ne l'est plus à présent pour nous, Français de la République: car pour reprendre la formule que je vous donnais l'an dernier, en rénovant, comme nous l'avons fait, dans un esprit de haut altruisme, le caractère et les déterminations de la colonisation moderne, nous avons, sur la base puissante de l'idée de solidarité humaine, édifié une conception qui éclaire le chemin de l'avenir et en écarte les objections du droit. Cette doctrine transfigure les traits originels de l'entreprise coloniale; elle leur donne l'ampleur et la dignité qui leur manquaient; et parce que désormais elle l'établit sur l'idée de solidarité humaine avec toutes ses conséquences, elle fait de la colonisation, acte primitif de force, une admirable création de droit.

Je voudrais hardiment m'expliquer avec vous sur ce point. Vous êtes des hommes. Vous êtes des Français. Double raison de vous parler net. C'est un luxe que nous pouvons nous permettre, mieux sans doute que d'autres pays qui, reculant devant l'aveu des réalités, ont essayé, depuis le début, de couvrir l'annexion coloniale du prétexte de civilisation.

Ne rusons pas. Ne trichons pas. A quoi bon farder la vérité? La colonisation, au début, n'a pas été un acte de civilisation, une volonté de civilisation. Elle est un acte de force, de force intéressée. C'est un épisode du combat pour la vie, de la grande concurrence vitale qui, des hommes aux groupes, des groupes aux nations, est allée se propageant à travers le vaste monde. Les peuples qui recherchent dans les continents lointains des colonies et les appréhendent, ne songent d'abord qu'à eux-mêmes, ne travaillent que pour leur puissance, ne conquièrent que pour leur profit. Ils convoitent dans ces colonies des débouchés commerciaux ou des points d'appui politiques. De l'aventure engagée, la pensée de civilisation n'est point la promotrice; elle pourra incidemment accompagner, elle ne dirigera pas l'opération. Qui dit civilisation, dit altruisme, dessein généreux d'être utile à autrui. La colonisation n'est, à ses origines, qu'une entreprise d'intérêt personnel, unilatéral, égoïste, accomplie par le plus fort sur le plus faible. Telle est la réalité historique.

Je sais bien tout ce qu'on a pu dire pour justifier cet acte. Je connais tous les arguments produits avant ou

après coup en sa faveur par la scolastique économique ou la raison d'Etat. Spécieux ou brutaux, fragiles ou séduisants, vêtus de force cynique ou parés de promesses humanitaire, je les ai retournés et pressés, vidés de leur suc et de leurs substances, dans la recherche sincère de cette vérité humaine dont l'évidence peut apaiser les rumeurs de la conscience. Aujourd'hui, mes amis, il n'est vraiment qu'une conception qui puisse rester debout dans la grave confrontation, devant le monde, du droit et de l'entreprise lointaine. Sa formule est: « La colonisation, œuvre de solidarité humaine. » Pour demeurer légitime, la colonisation doit demeurer le grand fait par lequel un noble élan de civilisation, compensant et corrigeant les injustices de la nature, se propose de créer parmi les êtres et les choses un état de progrès matériel et moral amplifiant les moyens du mieux-être universel.

Précisons, et soyons clair.

Supérieur à tous les droits, se dresse le droit de l'espèce humaine à vivre sur la planète une vie meilleure par l'usage plus abondant des biens matériels et des richesses morales susceptibles d'être distribués à l'ensemble des vivants. Cette double abondance ne peut résulter que d'une collaboration solidaire des races, échangeant amplement leurs ressources naturelles et les facultés créatrices de leurs génies. La nature, à travers la surface de la terre, a inégalement réparti ces facultés et ces ressources, avec l'inégale influence des climats, des fertilités et des valeurs héréditaires. Sa dévolution capricieuse a localisé ici ou là les unes et les autres, dans la diversité, la dispersion et le contraste. Et tandis que, par l'effet de la nature et de l'histoire, s'accumulaient par exemple en un coin restreint du monde, l'Europe blanche, les forces d'invention, les moyens de science, la grande dynamique de transfiguration créatrice, l'on a pu voir, durant de longs siècles, la plus vaste accumulation des ressources naturelles stérilement bloquée dans l'immensité des territoires occupés par des races attardées qui n'en sachant pas tirer profit pour elles-mêmes, pouvaient encore moins les verser dans le torrent de la circulation générale où s'alimentent les besoins croissants de l'humanité.

Est-il juste, est-il légitime qu'un tel état de choses indéfiniment se prolonge? Et si le dessein salutaire de civilisation conjecture de planter sa forte charrue dans ces sols inutilisés pour en faire jaillir des produits dont s'enrichira le patrimoine universel, si cette civilisation, altruiste en somme dans ses résultats, a délibéré d'accroître en même temps que les nourritures du besoin collectif la somme de dignité humaine des races en régression morale, peut-on lui opposer vraiment, comme un obstacle infranchissable, le prétendu droit d'occupation et je ne sais quel droit de farouche isolement qui pérenniserait en des mains incapables la vaine possession de richesses sans emploi!

Au nom de l'humanité, on peut hardiment répondre: non! Un droit dont l'exercice se retourne contre les droits de mieux-être universel n'est pas un droit.

L'espèce humaine est solidaire, dans l'existence du vaste monde. Nulle race, nul peuple n'a le droit ou le pouvoir de s'isoler égoïstement des mouvements ou des nécessités de la vie universelle. Si le génie individuel des patries, partout où il a pu se dégager, demeure, en même temps qu'un palladium sacré, le ferment supérieur du progrès et de la civilisation, il conduirait à des suicides nationaux en s'enfermant dans le féodalisme d'une forme de vie repliée. La structure spéciale des nations n'est pas exclusivement de la communauté humaine. L'humanité totale doit pouvoir jouir de la richesse totale répandue sur la planète. Et nulle appropria-

tion, fût-elle millénaire, ne peut invoquer la prescription contre le droit de l'univers d'utiliser les richesses offertes en tous lieux par la nature à la satisfaction légitime des besoins humains.

Voilà l'idée large et généreuse sur laquelle la colonisation peut prendre assise. Au nom du droit de vivre de l'humanité, la colonisation, agent de la civilisation, va prendre charge de la mise en valeur, de la mise en circulation des ressources que des possesseurs débiles détenaient sans profit pour eux-mêmes et pour tous. C'est pour le bien de tous qu'on agit ainsi. Et d'abord, pour le bien même de ceux qu'on paraît déposséder.

Car voici surgir aussitôt, du jour de l'annexion coloniale, les corollaires inflexibles que l'équité de la logique fait jaillir des principes mêmes au nom desquels le colonisateur entre en action. Mandataire de la civilisation, fondé de pouvoirs de la solidarité humaine, il ne saurait sans mentir à sa mission, sans déchirer son titre d'autorité, éluder les obligations morales qui l'interpellent dès ses premiers pas. Si la solidarité fut sa raison d'agir, elle doit, à toute heure, rester sa règle d'action. En lui donnant un droit, elle lui crée des devoirs. L'un ne va pas sans les autres. Dès lors, les bénéficiaires premiers de l'œuvre de solidarité, qui donc seraient-ils, sinon la race et le pays même auxquels le colonisateur vient apporter sa loi? Il est capital de souligner ce point dont l'importance morale est absolue. Car il prévient l'intolérable excès qu'en la poussant aux extrêmes l'on peut faire de la grande idée au nom de laquelle le colonisateur se substitue à la carence des races incapables. Certains pays n'ont pas reculé devant ces conclusions extrêmes. Du moment où une race se montrait trop débile pour mettre en valeur les richesses de son domaine, l'axiome brutal de la lutte pour la vie, le postulat implacable de la sélection naturelle autorisaient sa disparition, son élimination, son extirpation. Ce fut le thème de la colonisation allemande exterminant féroce les Herreros. Notre conscience française se révolte devant cette idée. La colonisation, en l'acceptant, serait pire que la barbarie qu'elle prétend corriger. Si son devoir est, en effet, de se substituer à l'incapable pour la mise en valeur du domaine qu'il laisse dépérir, son devoir est en même temps de prendre charge de cet incapable, de le mettre lui aussi en valeur, de le cultiver, physiquement et moralement, de le protéger contre lui-même et les misères qui l'assiègent, de l'éduquer enfin et de l'habituer surtout à devenir l'associé dans la gestion, l'exploitation et les bénéfices du domaine commun.

C'est là la contre-partie indispensable de l'acte de prise de possession; elle lui enlève le caractère de spoliation; elle en fait une création de droit humain. Et tel est bien, mes amis, le caractère essentiel de la colonisation française moderne qui, dans la terre lointaine d'outre-mer, après la découverte du débouché ou du point d'appui, a fait désormais la découverte la plus haute: l'homme.

L'homme, notre parent, le frère de couleur!

Longtemps, trop longtemps, le mercantilisme réaliste et sans entrailles qui est le signe des colonisations premières prolonge la malédiction originelle inscrite par le destin sur le pigment de sa face, et le dogmatisme glacé de la sélection naturelle prête la main au traitant pour épuiser ou maintenir en servage un être considéré comme éternellement inférieur. L'indigène, noir, rouge ou jaune, est moins un homme qu'un instrument de travail, qui ne vaut qu'autant qu'il peut servir, que l'on rejette une fois hors d'usage. A quoi bon le ménager, puisque la loi de la sélection a réglé d'avance le choix et le sort de ceux qui pourront ou non résister? A quoi

bon soigner ses enfants et veiller à la conservation de la race, puisque sa prolifération naturelle doit combler automatiquement les vides creusés dans le « troupeau » par les maux, les épidémies, la misère physiologique ou les corvées? A quoi bon surtout l'instruire, le perfectionner, essayer de le hausser jusqu'à soi, puisqu'il est admis que la couleur de sa peau le prédestine à l'éternelle servitude des êtres irrémédiablement inférieurs? Le devoir de l'humanité à son égard sera suffisamment rempli par les bons offices d'une charité plus ou moins libérale et généreuse.

Mes amis, cette conception inhumaine a désormais vécu. Ce fut celle de l'ancien pacte colonial. L'honneur de la France est d'avoir compris, la première, la valeur d'humanité des races attardées, et l'obligation sacrée de respecter et d'accroître cette valeur. La grande pensée de justice qui imprègne la tradition du pays de la Déclaration des Droits de l'Homme a repoussé le dogme cruel qui décrétait l'infériorité éternelle de certaines races. Elle constate le retard de leur évolution, mais s'employant à en corriger les effets, elle s'efforce d'en accélérer les étapes: et dans l'argile informe des multitudes primitives, elle modèle patiemment le visage d'une nouvelle humanité. Je dis patiemment: retenez bien ce mot. Il formule la vraie devise du labeur colonial. Il exprime la vertu qui doit en vous se placer la première, étant à la fois la plus noble et la plus difficile à pratiquer. La patience est le maître-mot de l'œuvre colonisatrice. Elle est, pour le succès de ses créations économiques, la règle d'un effort qui tâtonne souvent et longtemps dans l'inconnu. Elle est, par ses effets humains, la condition d'un résultat efficace: la séculaire et sombre hérédité des âges barbares, de sauvagerie, de misère dont l'indigène demeure accablé a longtemps emprisonné le diamant brut de son âme humaine dans l'épaisseur d'une gangue dure qu'on ne peut pas briser d'un coup. Lentement, avec douceur, avec persévérance, il faut user et décaper cette enveloppe rugueuse pour retrouver la précieuse pierre que vos mains devront cliver, tailler, polir, afin qu'elle jette un jour, par ses facettes éblouies, ses éclats de pensée humaine. Tâche pénible, ingrate, ardue, où le secret, le support de la patience est cette vertu suprême: la bonté. Mais aussi quelle récompense pour vous, dont les cœurs sauteront de joie dans les poitrines, le jour où sur les faces obscures que votre geste fraternel aura tirées des antiques ténèbres, vous verrez resplendir, avec les flammes de la gratitude, les clartés nouvelles des aurores d'âmes s'éveillant enfin aux dignités d'une vie transfigurée.

Mes amis, ces clartés illuminaient naguère le visage des frères de couleur qui, par centaines de milliers, sont accourus de nos terres d'outre-mer pour défendre le génie de la France bienfaitrice. Et dès lors qu'un semblable hommage a apporté en suprême tribut à notre colonisation l'amour et le sang des races qu'elle gouverne, qui donc parmi vous douterait encore de la légitimité des droits que sa tâche de civilisation a créés à votre Patrie dans son empire d'outre-mer?

Mais ces droits, ne l'oubliez pas, ne demeurent forts au regard de la conscience universelle qu'autant qu'une volonté constante de progrès soutient le geste continu des devoirs tracés au colonisateur par la loi et les droits de la solidarité humaine.

Quelque valeur que confère à leurs titres, quelque juste priorité qu'accorde à leurs avantages la somme de sacrifices dépensés pour la conquête, la pacification, l'organisation, les nations colonisatrices restent comptables devant le monde des résultats de leur gestion. Elles doivent à l'humanité, à la collectivité solidaire, la preuve

ve d'un labeur sans relâche pour la mise en valeur matérielle et morale du domaine par elle annexé. S'il s'agit des biens de la nature, un intérêt économique universel, stimulé par le besoin partout grandissant des matières premières, se tourne aujourd'hui vers les territoires où reposent d'immenses ressources inutilisées et attend que leurs possédants livrent enfin ces richesses à la circulation générale. J'écrivais, il y a près de trois ans, dans la préface de mon projet de loi sur la mise en valeur de notre domaine d'outre-mer, que le jour viendrait où la pétition mondiale sommerait les pays et colonies de ne point laisser en friche des régions dont la fertilité promet aux besoins humains leurs nécessaires nourritures. Et voici qu'il y a quelques jours, à Londres, en écho à cette parole, la Fédération cotonnière internationale, alarmée par l'insuffisance de la précieuse matière, poussait un cri d'appel vers les peuples colonisateurs, en les objurant de mettre en œuvre toutes leurs terres propices à la culture de ce textile. S'il s'agit, d'autre part, de capital humain, on voit désormais s'exercer sur sa protection les vigilances d'un contrôle qui manifeste le réveil d'une morale internationale. L'Allemagne a perdu ses colonies pour avoir infligé à ses sujets de couleur un traitement indigne de l'humanité, et la Société des Nations, en instituant sur elles le régime du mandat, a tracé pour la tutelle et le progrès des races indigènes des règles qui, nettement, expriment les desseins nouveaux de cette morale internationale. Qu'on le veuille ou non, les questions coloniales ont ainsi cessé de rester étroitement nationales, elles deviennent internationales, placées sous le regard universel, et c'est bien là l'éclatante preuve que la grande idée de solidarité humaine demeure pour la colonisation sa source de légitimité.

J'avais donc raison tout à l'heure d'indiquer que votre rôle déborde le cadre limité où l'enferme l'opinion courante et que, par delà les confins des intérêts nationaux, il atteint les horizons de la vie universelle. L'avenir, dont aucun de nous ne peut scruter la face encore voilée, dira si la grande unité humaine, favorisée par l'incessant rapprochement des races, s'affermira, selon nos espoirs fervents, par l'harmonie progressive et pacifique de leur collaboration, ou bien si le destin nous réserve le réveil des anciens conflits où, cette fois, les pays colonisés utiliseraient pour le succès de leurs propres fins raciales toute la science apprise de leurs tuteurs occidentaux.

Pour votre part, mes amis, placés comme vous le serez par la dissémination immense de nos colonies au contact de toutes ces races, la mission magnifique s'offre à vous de faire rayonner sur elles, par votre exemple et votre action, les clartés directrices du génie de cette France qui fut l'éducatrice du monde. Quel plus haut éloge pour vous.

Le montant de la souscription n'est pas limité, mais le Bulletin n'est servi pendant un an, qu'aux personnes ayant versé au moins 30 francs. Ce minimum est seulement de 25 francs pour les officiers et fonctionnaires coloniaux.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

VARIÉTÉS

UNE REPRÉSENTATION D'HAMLET A SINGAPOUR (1).

Shakespeare est vraiment un génie universel : il a conquis jusqu'à l'auditoire, mi-Malais, mi-Chinois, du théâtre de Singapour. Cette ville possède une troupe malaise d'opéra; la direction avisée que trois *touans* (maîtres) blancs désiraient assister à une représentation, afficha *Hamlet*, la pièce la plus populaire du répertoire.

La salle est d'aspect tout oriental; les places d'honneur sont de petites loges, semblables à d'antiques bancs d'églises fermés, placées justement devant la scène. Le rideau richement orné se lève, découvrant un banal décor de salon; une jeune femme aux cheveux de jais, en robe de bal à la dernière mode, paraît, suivie d'un petit page au teint bronzé, vêtu et coiffé de jaune comme dans un tableau de Véronèse; elle porte sur un plateau des guirlandes de paillon et de jasmin à l'entêtant parfum; elle descend dans la salle et passe ces guirlandes au cou des trois hôtes blancs, honorés mais d'autant plus gênés qu'ils doivent garder ces odorants insignes jusqu'à la fin de la représentation; le public fait entendre de bruyants applaudissements.

Cette brune beauté n'est autre que la « blonde » Ophélie; nos trois spectateurs ne sont d'ailleurs pas au bout de leurs étonnements. Les décors et les costumes masculins peuvent servir indifféremment à *Hamlet*, au *Marchand de Venise* ou à *Comme il vous plaira*; leurs couleurs éclatantes créent une atmosphère très suffisamment shakespearienne; les robes et la coiffure compliquée des actrices font songer à un café-concert d'il y a cinquante ans; mais la musique et le ton suraigu des voix ne laissent rien à désirer comme modernisme. Le petit page bouton-d'or, c'est Horatio!

La pièce commence par une pantomime destinée à mettre les spectateurs au courant de tous les événements antérieurs au début de l'action; les explications données dans une sorte de récitatif et par le chœur ne laissent aucun doute sur le sort tragique du feu roi. Ensuite paraît Hamlet, en vêtements noirs brodés de fantastiques arabesques d'argent; l'excellent acteur qui joue ce rôle fait merveilleusement ressortir l'humeur sarcastique, le mépris pour son entourage, la lutte contre lui-même qui caractérisent le jeune prince de Danemark; on oublie les traits asiatiques, le

(1) *The Times*, 8 mai 1923.

teint cuivré, les accents bizarres de cette langue inconnue; on est pris par la vérité dramatique du personnage: dans quelques conditions qu'on représente *Hamlet*, le rôle crée l'acteur.

Mais voici le spectre: c'est un personnage comique; il s'amuse de la folle terreur des soldats; ceux-ci téléphonent au poste pour appeler le caporal, bravache de loin, couard en présence du fantôme. Il eût été dommage de ne pas revoir ce désopilant bouffon; aussi, lorsque l'action languit un peu, après le départ d'*Hamlet*, a-t-on intercalé pour lui un intermède qui déchaîne une tempête de rires: il montre les exigences d'un *touan* blanc engageant un *dhobie* (blanchisseur) indigène. A un autre moment, une enfant chante et danse d'un air grave et compassé, puis sort avec un geste et un clignement d'œil équivoques.

Dans un décor qui rappelle les bords de la Seine, après d'autres chansons, l'action reprend, et finalement le méchant Claudius, ressemblant à s'y méprendre au roi de cœur, est châtié comme il le mérite.

Que dirait William Stanley, sixième comte de Derby, de cette façon d'interpréter son chef-d'œuvre?

Indochine

Photographie aérienne et cartographie en Cochinchine. — L'aviation militaire apporte au service géographique de l'Indochine une collaboration précieuse pour l'établissement de la carte topographique de certaines régions et particulièrement de la Cochinchine. Depuis 1921, la bonne volonté des pilotes, des observateurs et des photographes de l'escadrille de Saïgon, leur ingéniosité et leur initiative ont secondé heureusement les topographes. Mais c'est seulement en 1922 que la collaboration des deux services a été réellement mise au point, par la publication de l'*Instruction pratique provisoire pour les levés au 1: 20.000, avec l'appoint de la photographie aérienne, dans les deltas de la Cochinchine*. Dès lors la méthode nouvelle a pu commencer à être appliquée en grand.

Quelques chiffres donneront une idée du travail accompli: en 1921 les photographies prises par l'escadrille cochinchinoise couvrent 92.500 hectares en 70 heures de vol, soit 1.200 clichés; en 1922, 154.000 hectares en 104 heures de vol, soit 2.600 clichés; pendant les trois premiers mois de 1923, 47.700 hect. en 30 heures de vol, soit 850 clichés. En tenant compte des travaux effectués dans d'autres pays de l'Union, on arrive au total de 300.000 hectares photographiés pour le compte du

service géographique à l'échelle de 1: 10.000. En outre de nombreux clichés pris pour le cadastre du Cambodge ou pour des particuliers ont pu être utilisés. Le résultat pratique de cette entreprise sera l'exécution de la carte au 1: 25.000 de la Cochinchine, commencée dans la région de Tay-Ninh, poursuivie vers Bienhoa, Thudaumot et Saïgon, qui se continuera par la plaine des Jones, Tanan et Mytho. Les feuilles de cette carte seront publiées à mesure de l'exécution des travaux sur le terrain qui, grâce à l'appoint des photographies aériennes, présentent une exactitude supérieure à ceux d'avant-guerre et sont menés trois fois plus rapidement. L'aviation militaire est en mesure de photographier 300.000 hectares par an dans ces conditions.

La motoculture en Cochinchine. — Les journaux de Saïgon ont publié les résultats des expériences de motoculture entreprises en mars et avril 1923, et que nous avons déjà signalées (chronique d'août-septembre, p. 298).

La semaine de motoculture de Mytho eut lieu du 22 au 28 mars dernier: dans l'ensemble, le matériel employé fournit un bon travail, bien que la nature argileuse et sèche du terrain rendit les opérations très difficiles. A Cantho, une démonstration analogue eut lieu du 15 au 18 avril à la station rizicole, à l'occasion du concours de paddy. Divers tracteurs (Fordson, Caterpillar Holt), qui avaient servi à Mytho, avaient dû être envoyés en réparation et ne purent être prêts à temps. Les expériences furent faites avec des tracteurs Renault à chenille, Clétrac et Renault à deux roues motrices. Enfin, des labours mécaniques avaient été précédemment effectués dans la région du Cau-an-Ha, du 23 février au 10 mars.

Les prix de revient des labours mécaniques s'établissent ainsi dans ces divers essais: l'hectare labouré coûte de 25 piastres 83 à 32 piastres 20, selon l'appareil utilisé. Un appareil, qui n'a été expérimenté qu'une seule fois et qui n'entre pas dans le calcul de la moyenne ci-dessus, a même dépensé 53 piastres 20 à l'hectare.

Ce qui frappe dans ces résultats rigoureusement contrôlés, c'est l'élévation de la dépense, quand on la compare à celle qu'exige la traction animale employée par les Annamites. Elle est en effet trois fois supérieure, sans même tenir compte de l'amortissement du capital et des fréquentes réparations du matériel. Ce prix élevé provient essentiellement de la cherté de la main-d'œuvre spécialisée et surtout du carburant. Il est possible qu'avec des appareils nouveaux employant le mazout, le prix de revient soit notablement réduit.

D'autre part, si, au lieu de faire des labours semi-profonds (douze, quinze et dix-huit centimètres) à la française, on se contente du labour de grattage superficiel à l'annamite, la question se présente plus favorablement. En effet, un propriétaire annamite de Chaudoc emploie un tracteur tirant une charrue à la vitesse de 15 kilomè-

tres à l'heure. Il se déclare très satisfait des travaux accomplis et laboure près de 8 hectares par jour. Des labours superficiels auront lieu l'année prochaine au Cau-an-Ha et permettront d'établir des données précises.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que la motoculture soit appelée à un grand avenir en Cochinchine : il serait peu prudent de recommander l'emploi des tracteurs aux riziculteurs indigènes ou aux colons européens. La culture mécanique, qui a permis la création d'immenses rizières aux États-Unis, ne paraît pas appelée à rendre les mêmes services dans un pays asiatique où toutes les conditions physiques et humaines sont différentes.

L'organisation et la mise en valeur des régions Moï de l'Annam. — Une circulaire, adressée le 22 août 1922 par le Résident supérieur en Annam aux administrateurs de l'arrière-pays Moï, avait ouvert une vaste enquête destinée à permettre l'établissement d'un programme d'action politique et administratif sur ces régions. Le moment paraissait venu de porter un effort méthodique vers ces pays jusqu'alors négligés, mais intéressants cependant par leur situation géographique, par leur valeur économique et par l'état social de leurs habitants.

La documentation apportée par l'enquête prescrite a permis de fixer les principes qui désormais devront guider les Résidents dans l'administration de ces régions. Le Résident supérieur en Annam vient, à ce sujet, d'adresser à tous les Résidents chefs de provinces en Annam une nouvelle circulaire des plus intéressantes, qui codifie en quelque sorte le programme de l'action administrative dans les régions dites insoumises, lesquelles ne sont, surtout, qu'imparfaitement connues.

Suivant cette circulaire, notre action dans l'arrière-pays moï doit avoir pour base une politique des races nettement orientée, une politique d'influence lente, mais constante dans ses efforts, obéissant à des vues bien définies, hautement humanitaires, réalisées par des moyens utilitaires.

On trouve dans l'arrière-pays moï des tribus diverses, employant des langues différentes, des dialectes multiples, soumises à des lois sociales qui vont du patriarcat chez les unes au matriarcat chez les autres, des tribus habituées à la vie libre et indépendante des grands espaces et des vastes forêts, n'ayant conservé qu'un vague souvenir de leur histoire, des groupements ethniques amenés par des siècles d'oppression et par l'état de mépris dans lequel les tenaient les peuples voisins, à perdre toute notion de dignité humaine, n'ayant d'autres réactions contre l'exploitation des races soi-disant supérieures que la fuite et le retrait dans des régions toujours plus inaccessibles. Tel est, en général, le tableau des races désignées dédaigneusement sous la même appellation de « sauvages » par les Laotiens, les Cambodgiens et les Annamites.

Le rôle de l'Administration supérieure est de sauver ces races, de les relever de l'état d'infériorité où elles se trouvent encore. Elles ne sont pas réfractaires au travail, elles sont susceptibles de discipline, elles sont donc perfectibles. Nous ne devons ni les refouler, ce qui fut la méthode annamite, ni les abandonner à elles-mêmes, cantonnées dans des territoires déterminés, selon la formule américaine. Il faut les gagner par notre sollicitude et notre fermeté à un état de choses constituant une amélioration de leur situation matérielle et morale.

A cet effet, notre action doit s'exercer directement et sans intermédiaire. Le rôle des agents français doit être essentiellement un rôle de protection et d'arbitrage ; il ne doit y avoir, sous l'égide française, ni conflit de races, ni oppression de races. C'est par l'administration directe que sera réglé le problème de l'insoumission, insoumission perpétuée probablement par notre méconnaissance des raisons qui en furent la cause, plutôt que par l'irréductibilité des sentiments d'indépendance de peuplades craintives qui furent parfois terrorisées, jamais conquises. Le Résident supérieur a donc décidé que certaines zones insoumises (dans les provinces de Kontum, du Darlac, etc...) constitueront des territoires fermés qui seront déterminés par arrêté. Aucune personne ne pourra y pénétrer, à quelque nationalité qu'elle appartienne, française, annamite, laotienne, cambodgienne, etc... Seule l'action administrative directe s'y exercera. Plus tard, quand les soumissions seront acquises, les routes construites et les postes créés, les territoires seront ouverts à toutes les activités.

La circulaire expose ensuite les principes suivant lesquels la justice devra être rendue aux Moïs, par leurs juges naturels, avec appel devant l'Administration française, mais toujours en suivant les lois et coutumes locales. Elle envisage les initiatives à prendre en matière économique et énumère les problèmes à résoudre : stabilisation des Moïs par la constitution de rizières permanentes, organisation commerciale de la région moï et création de marchés surveillés par des agents français et ravitaillés par nos soins en sel, base des échanges avec les pays voisins, détermination des zones susceptibles d'attirer la colonisation française, construction de routes et de pistes sous la garde de miliciens recrutés dans les pays traversés.

A côté de ces moyens de pénétration, pouvant être mis en œuvre sans délai, le Résident supérieur expose les grandes lignes de l'œuvre sociale à entreprendre : ouverture d'écoles sur le modèle de celles qui fonctionnent à Banméthuet et à Kontum, développement du service de l'assistance. Il préconise la continuation d'une vaste enquête sur les ressources du pays en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, les mines, les industries familiales, les arts autochtones, le tourisme et la chasse.

Pour réaliser ce programme approuvé par le

gouvernement général, conclut la circulaire, ni le personnel ni les moyens d'action financiers ne feront défaut. Il est prouvé, partout où la pacification est aujourd'hui un fait accompli, se traduisant par le paiement de l'impôt et par l'exécution de la prestation, que la région moi n'est pas un pays sans ressources, mais un pays capable, quand l'ordre et la paix y régneront, de payer ses propres dépenses.

La réforme de la justice indigène au Tonkin. —

L'année 1923 a vu s'achever l'œuvre considérable entreprise par le Protectorat du Tonkin pour réaliser la réforme de la justice indigène.

Cette réforme a été accomplie en plusieurs étapes. Commencée en juillet 1917, elle ne s'est pas effectuée sans certaines difficultés ni sans résistances. Elle posait en effet pour la première fois au Tonkin le principe de la séparation des pouvoirs; elle devait donc s'attaquer à des errements séculaires, mettre un terme à des abus qu'il eût été coupable de tolérer plus longtemps, sous le prétexte du respect des mœurs et des traditions indigènes. Grâce à la ténacité et au dévouement des Résidents chefs de province, qui eurent à presider les tribunaux provinciaux et se virent par là imposer un surcroît considérable de besogne, grâce à l'appui éclairé que leur prêta le Service judiciaire et à la bonne volonté dont firent preuve la plupart des mandarins, le nouveau régime put fonctionner. Et cependant, l'éducation judiciaire des juges indigènes du premier degré laissait à désirer et la formation même du personnel subalterne des greffes ne s'effectua que peu à peu. Que cette réforme ait fait des mécontents, c'est certain; mais moins sans doute parmi les justiciables que parmi les hommes qui avaient profité jusqu'alors du désordre et de l'arbitraire de l'ancien régime.

En mars 1922, un arrêté du Gouverneur général a approuvé et rendu exécutoires les ordonnances du roi d'Annam de 1920 et 1921 ordonnant la mise en application du texte révisé du Code de l'organisation des tribunaux indigènes au Tonkin et celles de 1921 ordonnant la mise en application des textes révisés des Codes de procédure civile et commerciale, du Code de procédure pénale et du Code pénal, à l'usage des juridictions indigènes du Tonkin.

Enfin, à l'année 1923 était réservée la mise en vigueur d'ordonnances nouvelles, qui fixent le statut du personnel et la hiérarchie de l'administration indigène et qui modifient les articles 12 et 13 du Code révisé des tribunaux annamites du Tonkin. L'institution, par ces textes, d'un cadre de « mandarins judiciaires » spécialisés, constitue en quelque sorte le couronnement de la réforme de la justice indigène.

Le cadre des mandarins judiciaires comporte neuf échelons, dénommés: *juge stagiaire*, *juge auxiliaire*, *juge* (trois classes), *juge principal* (trois classes), *juge principal hors classe*. Il forme une hiérarchie tout à fait distincte de celle des autres

mandarins du cadre administratif. Les conseillers indigènes à la cour d'appel (deuxième chambre) sont choisis exclusivement parmi les juges principaux hors classe et les juges principaux de première classe; ils reçoivent le titre de *tông-dôc ham*. Les mandarins judiciaires relèvent du résident et correspondent directement avec lui; leur affectation est prononcée par le Résident supérieur. Les juges stagiaires seront recrutés parmi les jeunes gens originaires du Tonkin, pourvus du diplôme de docteur ou de licencié en droit, sans dispense d'aucune sorte. Tout stagiaire sera astreint à justifier, dans un délai maximum de deux ans, d'une connaissance suffisante des caractères chinois qui figurent dans les actes usuels. Les docteurs en droit seront titularisés comme juges de troisième classe, et les licenciés en droit comme juges auxiliaires.

Une deuxième ordonnance, avons-nous dit, a remanié les articles 12 et 13 du Code de l'organisation des tribunaux du Tonkin. Ce remaniement est le corollaire de la création d'un corps de mandarins judiciaires.

Aux termes de la réglementation de 1917, les tribunaux du deuxième degré, c'est-à-dire les tribunaux qui siègent au chef-lieu des provinces et que l'on peut comparer à nos tribunaux de première instance, — étaient présidés soit par l'administrateur résident ou, en cas d'empêchement momentané seulement, par son adjoint; soit par un magistrat français détaché du service judiciaire de l'Indochine. Le nouvel article 12 confère à l'administrateur adjoint, d'une façon permanente, les attributions de président suppléant.

L'assesseur qui entre dans la composition du tribunal pourra être choisi parmi les mandarins judiciaires.

Dans les provinces les plus importantes, il a été prévu en outre que l'un d'eux serait appelé à remplir les fonctions de juge d'instruction ou de juge enquêteur en matière civile.

Rien n'est innové en ce qui concerne les greffiers des tribunaux provinciaux, dont la désignation est faite par le Résident supérieur.

L'article 13 rappelle quelle est la compétence en premier ou dernier ressort, soit en matière civile, soit en matière correctionnelle et criminelle, du tribunal du deuxième degré. Additionnellement, il autorise le président à donner une délégation spéciale à son assesseur, — lorsque celui-ci sera un mandarin judiciaire, — pour juger seul certaines affaires énumérées limitativement:

1° *en matière de simple police*: les appels des jugements rendus par les tribunaux du premier degré de la province ayant prononcé une peine d'emprisonnement;

2° *en matière correctionnelle*: les affaires entraînant une peine au plus égale à deux ans d'emprisonnement;

3° *en matière civile*: les actions civiles et les actions immobilières qui sont comprises dans la compétence en premier ressort du tribunal du deuxième degré.

Cette mesure aura un double résultat: elle per-

mettra d'éviter l'encombrement du tribunal et procurera aux mandarins de l'ordre judiciaire toutes facilités pour se familiariser avec la législation qui s'est substituée au Code de Gia-Long.

L'étude forcément assez aride de ces divers textes montre quels progrès s'introduisent au Tonkin par l'effort continu du Protectorat français. La séparation des pouvoirs, que tous les Etats civilisés considèrent comme la garantie la plus essentielle due aux justiciables, est aujourd'hui une réalité au Tonkin. Parmi les réformes accomplies par la France en Indochine, il en est peu qui soient susceptibles d'avoir un retentissement plus profond et plus durable sur les populations indigènes; il en est peu qui soient plus efficaces pour les rapprocher réellement de cette « civilisation occidentale » dont elles parlent si souvent.

L'ouverture de la Chambre consultative indigène du Tonkin. — Dans le discours qu'il a prononcé le 18 octobre 1923 à l'ouverture de la session annuelle de la Chambre consultative indigène, le Résident supérieur au Tonkin a tenu à marquer la place éminente qu'occupe la réforme de la justice indigène dans l'ensemble de l'œuvre accomplie par le Protectorat français, et il l'a justement rapprochée de la réforme communale dont nous avons à plusieurs reprises entretenu les lecteurs de *l'Asie française*. On lira certainement avec intérêt les éloquentes paroles que M. Monguillot a adressées aux notables du Tonkin au sujet des deux réformes essentielles auxquelles il a consacré toute son activité et qu'il a eu « la satisfaction profonde de faire aboutir ».

Toute évolution doit s'accomplir sans hâte, par des transformations continues, régulières, à peine perceptibles. Il ne faut pas de bouleversements ni de changements trop brusques, ni de réformes qui choquent violemment les habitudes héréditaires. On ne saurait rompre avec le passé sans risquer de désorienter les esprits. Songez qu'en France, huit cents ans se sont écoulés entre l'affranchissement des Communes, qui fut notre réforme communale, base et fondement des libertés publiques, et la Révolution qui a marqué l'étendue et les limites de ces mêmes libertés.

Certes, nous ne vous demandons pas de pareils délais; et nous sommes ici pour vous permettre de doubler les étapes. Mais il s'agit en définitive de vous rendre capables de prendre rang à votre tour parmi les peuples acquis à la civilisation moderne. C'est une œuvre délicate et de longue haleine. Pour la mener à bien, il faut se garder de toute impatience, de toute précipitation, de tout entraînement de l'imagination. Il faut éviter de se laisser leurrer par des espoirs chimériques ou des conceptions théoriques irréalisables.

Les réformes successives que nous avons déjà accomplies ont prouvé d'une manière irrécusable notre volonté de guider par les voies les plus sûres votre évolution politique et sociale.

...Les bienfaits matériels dus à notre intervention éclatent à tous les yeux. Je n'ai pas besoin de les rappeler. Ce qui apparaît moins, c'est le principe même qui domine toute notre action et la dirige, je veux dire l'effort persévérant vers la vérité et la justice. « Science

sans conscience n'est que ruine de l'âme », affirmait notre Rabelais. Les progrès matériel et intellectuel ne sont rien sans le progrès moral. La civilisation est certes un fait infiniment complexe où entrent de multiples éléments. Sans doute, le développement économique et l'avancement des sciences ont une extrême importance; il serait vain et dangereux de le méconnaître.

L'accroissement du bien-être, l'extension des connaissances humaines, la floraison des lettres et des arts sont des biens infiniment précieux. Mais le fondement de la civilisation, ce qui constitue à la fois sa nécessité, sa noblesse et sa sauvegarde, ce n'est ni la richesse, ni la puissance qu'elle procure, pas même les prestiges d'une vie élégante et raffinée; c'est le souci de la justice. Le progrès véritable, c'est la conquête de la justice.

Voilà le but que nous nous sommes toujours proposé, le but à la poursuite duquel a été consacré le meilleur de nos efforts depuis notre venue dans ce pays, et que nous venons encore d'affirmer dans les actes les plus récents de notre administration.

Par la réforme communale et par la réforme de la justice indigène, en effet, nous avons voulu établir partout, dans les tribunaux, dans les prétoires et jusque dans les plus humbles villages, le règne de la Loi. Nous avons voulu chasser l'arbitraire, la fantaisie, l'oppression sous toutes leurs formes, pour leur substituer l'ordre, la clarté, la liberté. Tous nos actes tendent à instaurer dans votre pays un état de choses nouveau, où, selon la belle expression d'un grand penseur français, « personne ne soit sujet que de la loi et où la loi soit plus forte que personne ».

La réforme communale, que vous aviez vous-même depuis longtemps réclamée, se trouve réglée par les arrêtés du 12 août 1921 et complétée par ceux du 26 août 1922. Elle continue à s'étendre avec plein succès. Déjà la presque totalité des villages annamites est dotée d'un conseil administratif élu, et le nombre des budgets communaux dépasse 2.000, pour un total de 1.500.000 piastres.

Cette réforme était la condition indispensable de beaucoup d'autres qui, sans elle, ne sauraient être réalisées. Elle aura d'abord la plus heureuse influence sur l'éducation civique des Annamites, éducation qui demeure le fondement nécessaire de toute extension ultérieure des libertés publiques. Elle facilitera en même temps le développement des œuvres d'assistance et d'instruction primaire que les ressources du protectorat ne permettent pas de multiplier dans une proportion adéquate aux besoins reconnus. Enfin, elle rendra possible l'application des prescriptions légales relatives à l'état-civil et à l'immatriculation des terres.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité qui s'impose à tous les Etats organisés de préciser, sans contestation possible, l'identité des personnes et des biens. Or, jusqu'ici, les tentatives faites en ce sens ont pratiquement échoué, faute d'organismes compétents et responsables auxquels aient pu être confiés les registres d'inscription. L'institution des conseils administratifs, la préparation spéciale imposée aux secrétaires communaux, enfin les sanctions prévues par le nouveau code nous donnent maintenant tous les éléments nécessaires pour que l'observation des dispositions du nouveau code civil soit peu à peu imposée partout. Dès le 1^{er} janvier prochain, les registres d'état civil seront ouverts dans toutes les communes pourvues d'un conseil administratif communal. Quant à l'immatriculation foncière, l'expérience qui en est faite dans deux provinces a déjà mis en évidence certaines difficultés d'application auxquelles il fallait remédier avant de songer à en étendre le bénéfice à d'autres régions. D'ailleurs, le cadastre parcellaire se poursuit

parallèlement, de telle sorte que, dans les délais prescrits, l'ensemble des formalités techniques et administratives pourront être accomplies.

Pour faciliter le fonctionnement du service de la justice, j'avais déjà, l'année dernière, décidé la formation d'un cadre de greffiers indigènes spécialisés. Un pas de plus vient d'être franchi. Les ordonnances récentes, préparées par mes services et approuvées par le Roi le 7 juin 1923, ont créé un cadre de mandarins judiciaires, appelés à remplacer les mandarins provinciaux comme assesseurs ou juges d'instruction auprès des tribunaux du deuxième degré, qui demeurent cependant présidés par un fonctionnaire ou un magistrat français. Pour que les mandarins judiciaires soient bien préparés à remplir leurs fonctions, il a été stipulé qu'ils seraient recrutés parmi les jeunes Annamites pourvus du diplôme de licencié ou de docteur en droit. Cette mesure apparaît comme l'aboutissement logique de toutes les améliorations apportées par nous dans l'organisation de la justice indigène. Ainsi se trouve réalisée désormais la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, dont le principe généralement adopté constitue la garantie la plus efficace qui puisse être accordée aux justiciables.

Ces paroles définissent parfaitement la politique généreuse et élevée du Protectorat français au Tonkin. Elles n'ont pas manqué de faire impression sur les notables de la Chambre consultative. Le Président, M. Nguyen-huu-thu, dit Sen, a affirmé dans sa réponse le loyalisme de tous les notables à l'égard de la France; il a promis leur collaboration active pour travailler au succès des réformes; mais il a tenu en même temps à désigner clairement l'homme à qui doit aller la gratitude des populations tonkinoises en ajoutant :

Votre nom, Monsieur le Résident Supérieur, restera attaché à ces réformes fondamentales, qui constituent l'aboutissement et le couronnement de toutes les mesures prises depuis l'origine par le gouvernement français pour assurer la rénovation de notre pays.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Le commerce général en 1921. — Le commerce général des Etablissements français dans l'Inde, avait pris au cours de l'année 1920, par suite de circonstances spéciales, un essor absolument inattendu et avait littéralement fusé à un chiffre extraordinaire (696.882.000 fr., dont 673.076.000 aux importations). Il est retombé en 1921 à un chiffre normal, sensiblement égal à celui de l'année 1919, où le commerce de nos cinq établissements de l'Inde avait été, au total, de 49.321.000 francs, dont 22.529.000 francs aux importations et 26.792.000 francs aux exportations. En 1921, c'est un chiffre un peu moindre qu'accusent les statistiques: 48.137.000 francs (écart en faveur de 1919: 1.184.000 francs), dont 23.583.000 fr. à l'importation et 24.554.000 francs à l'exportation. Ainsi les exportations de marchandises ou produits du crû (ou importés des parties de l'Inde

anglaise voisines de nos établissements) se maintiennent depuis trois ans à un chiffre dont les variations sont peu considérables: 26.792.000 fr. en 1919, 23.805.000 francs en 1920 et 24.554.000 fr. en 1921. Ce sont à peu près les chiffres de 1915 et de 1916 (21.155.000 et 23.157.000 francs respectivement), mais nullement les chiffres des années antérieures. Quand reverra-t-on le temps où les exportations des Etablissements français dans l'Inde dépassaient le total de 37 millions de francs (en 1910, 1911 et 1912), arrivaient presque au chiffre de 38 millions (en 1911, elles ont été de 37.988.000 francs) et s'élevaient, en 1913, jusqu'au chiffre de 43.720.000 francs? Abstraction faite des années de guerre, il faut remonter jusqu'au début du siècle, jusqu'à 1901, pour trouver un total des exportations plus bas que celui de 1920, — 22.253.000 francs.

On ne peut pas en dire autant pour les importations de marchandises françaises et étrangères. Si, par rapport à l'année 1920, la diminution est énorme — 649.493.000 francs d'une année à l'autre — il faut bien reconnaître que le total des importations dans les Etablissements français de l'Inde a atteint en 1922 le chiffre *normal* le plus haut qu'on lui ait jamais vu: 23.583.000 francs contre 22.529.000 en 1919; le progrès est donc continu, pour qui met hors de cause l'année anormale 1920, et nettement marqué par rapport à 1913, où les importations atteignirent le chiffre maximum de 10.837.000 francs.

Il est intéressant de noter que la part de la France, dans le mouvement des importations, reprend une certaine importance. Après avoir été, de 1906 à 1909, de plus d'un million de francs chaque année (elle avait même atteint 2.033.000 francs en 1908), elle était retombée à un chiffre sensiblement moindre au cours des années ultérieures, et même au-dessous de 400.000 francs en 1912 (394.835 francs seulement!), pour descendre pendant la Grande Guerre, c'est-à-dire à une époque tout à fait anormale, bien plus bas encore. La voici qui revient à des chiffres moins faibles. Comme elle, la part des exportations des établissements français de l'Inde dans la métropole est très réduite: 9.182.000 francs en 1920, 9.407.000 francs en 1921; nous sommes loin des chiffres d'avant-guerre, et il faut remonter jusqu'à 1903 et 1904 pour trouver des totaux supérieurs, mais sensiblement proches de ceux-là: 10.538.000 francs en 1903, et l'année d'après, 10.326.000 francs seulement. Ainsi, le chiffre de 1919, année de réapprovisionnement de la métropole, soit 16.774.000 francs aux exportations, ne s'est pas maintenu par la suite.

Comme celle des importations de la métropole, et plus encore, la part des importations des autres colonies est minime. Elle fut de 88.317 fr. en 1921 contre 49.189 francs l'année précédente. Jamais, sauf en 1919 (où elle atteignit 417.415 francs), l'importation coloniale française ne fut plus considérable dans nos établissements de l'Inde au cours des vingt dernières années; il faut remonter jusqu'à 1900 pour trouver un chif-

fre supérieur à 100.000 francs (110.737 francs), pour les importations de marchandises coloniales dans nos cinq villes de l'Inde. Par contre, les exportations de marchandises de l'Inde dans les différentes parties de notre empire d'outre-mer se totalisent à un chiffre assez élevé : 7 millions 869.000 francs en 1921, inférieur de près de 1.600.000 francs à celui de 1920 (9.444.000 francs), mais supérieur de plus de 2 millions de francs à celui de 1919, où les exportations pour les autres colonies françaises représentèrent une valeur vénale de 5.695.000 francs. Jamais, même pendant la Grande Guerre (où elles furent en 1917 de 7.087.000 francs) les exportations pour les autres colonies françaises ne furent aussi considérables. Nous voilà loin du chiffre de 1900 : 950.833 francs !

Il ressort de ces chiffres que les Etablissements français dans l'Inde importent surtout des marchandises étrangères — la chose est toute naturelle, puisque nos établissements ne sont vraiment que des enclaves en territoire britannique ; mais, par contre, elles exportent beaucoup plus dans la France métropolitaine et coloniale qu'en pays étranger. Voilà ce que mettent en pleine évidence les chiffres de 1921 (en Francs) :

Importations	{	étrangères	23.420.730
		françaises { de la métropole..	1.074.145
Exportations	{	des colonies.....	88.347
		à l'étranger.....	7.276.674
	{	en France { métropolitaine...	9.407.968
		d'outre-mer.....	7.869.641

Levant

Les mandats pour la Syrie et pour la Palestine sont — le lecteur a pu le constater dans notre numéro de décembre 1923, à la page 456 — entrés en vigueur le 29 septembre dernier. *L'Asie française*, qui s'efforce de refléter dans la distribution de ses chroniques les cadres politiques de l'immense continent dont elle s'occupe, se devait de s'adapter à la situation de l'heure présente. Elle le fera désormais en distinguant dans les pays du Levant cinq groupes différents : 1) les pays de mandat français ; 2) les pays de mandat britannique ; 3) la Turquie ; 4) les îles grecques de la mer Egée ; enfin 5) l'Arabie (*Rédaction*).

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Une adresse du Conseil représentatif des Alaouites au Président du Conseil. — Nos lecteurs ont trouvé dans le dernier numéro de *L'Asie française* (décembre 1923, p. 459-460) le texte du discours prononcé le 15 novembre dernier à la Chambre des Députés en faveur des Alaouites par feu Maurice Barrès et de la réponse que lui avait faite M. Poincaré. Au début de sa première session, qui a eu lieu le 13 novembre 1923, le Conseil représentatif de l'Etat des Alaouites

après avoir voté à l'unanimité une adresse de remerciements au Général Haut-Commissaire, a adressé au Président du Conseil des Ministres à Paris, le télégramme suivant :

En ouvrant sa première session, le Conseil représentatif de l'Etat des Alaouites, — Etat revêtu d'un régime progressif de réformes qu'a créé l'œuvre du général Weygand, Haut-Commissaire et celle des dirigeants du mandat dans cet Etat qui marche dans la voie d'un prompt progrès et qui tient à exprimer son entier dévouement à la Puissance mandataire, — le Conseil présente à Votre Excellence ses remerciements et envisage avec grand espoir un avenir brillant pour le cher pays alaouite sous les auspices du bien aimé gouvernement français.

Ainsi se trouve officiellement attesté, une fois de plus, cet attachement actuel des Alaouites à la France, dont Maurice Barrès avait eu raison de parler dans son discours du 15 novembre 1923.

Les Conseils représentatifs des Etats de Damas et d'Alep et la France.

— Au reste, les Alaouites n'ont pas été les seuls à témoigner ainsi de leur attachement à la Puissance mandataire. Le 12 novembre, au jour de leur séance d'ouverture, les deux Conseils représentatifs de Damas et d'Alep avaient unanimement exprimé, par la voix de leurs présidents respectifs, dans des adresses très courtoises et très reconnaissantes, leur gratitude pour le Général Haut Commissaire, et pour la France qu'il représente en Syrie.

Le Président du Conseil représentatif de l'Etat d'Alep, S. Exc. Soubhi bey Barakat, s'est, pour sa part, exprimé ainsi dans une adresse au Haut Commissaire :

Les membres du Conseil représentatif de l'Etat d'Alep ont décidé à l'unanimité, à l'occasion de la séance d'ouverture de leur assemblée de présenter à V. Exc. leurs sentiments de reconnaissance les plus sincères pour ses efforts bienveillants en vue de réaliser les vœux et aspirations de la population syrienne qui sont en même temps ceux de la Puissance mandataire. Ils tiennent également à exprimer leur vive gratitude aux autorités françaises pour la neutralité qu'elles ont gardée au cours de la période électorale... Ils seront heureux de consolider par tous les moyens les liens d'amitié qui les unissent à la Puissance mandataire et vous prient de transmettre à S. Exc. le Président de la République et à S. Exc. le Président du Conseil l'expression de leur loyalisme et de leur entier dévouement.

Le port de Latakia. — Des nombreuses Echelles qui se succèdent au long de la côte de la Syrie, depuis le fond du golfe d'Alexandrette jusqu'à la frontière d'Egypte, celle de Latakia est loin d'être une des plus fréquentées. Le temps est bien mort maintenant où les navires phéniciens visitaient ce port en très grand nombre, où la Laodicée des Grecs et des Romains était renommée pour son luxe et son élégance. Latakia, malgré son titre de capitale du Territoire autonome des Alaouites, est une ville déchue, qui conserve encore dans sa partie haute certains restes de son antique splendeur, mais dont la partie basse ne garde quelques signes de vie qu'aux abords de la

mer. Là se trouve l'ancien port phénicien, en partie comblé par des apports de terres descendues des pentes voisines, mais qui possède toutefois encore une entrée en eau profonde. L'accès de ce port est permis aux voiliers et aux petits caboteurs quand la mer n'est pas particulièrement grosse; très souvent, néanmoins, par suite du mauvais état des digues établies entre les flots, de part et d'autre de l'entrée, un assez fort clapotis règne dans le port, dont la profondeur au pied des quais n'est actuellement que de 0 m. 30 à 1 mètre. C'est dire que le port de Latakîé n'est accessible qu'aux barques; les navires, quant à eux, mouillent au large.

Au cours d'une année moyenne d'avant-guerre, le poids des marchandises chargées et déchargées à Latakîé s'élevait à 50.000 tonnes. La valeur des importations a été, en 1922, de 5.053.000 fr.; la valeur des exportations de 312.000 francs.

Avant la guerre, les exportations consistaient principalement en tabac d'une quantité assez appréciée, en produits agricoles et en bétail. L'exportation des tabacs n'a pas encore repris.

Etudes économiques dans le Grand-Liban. —

A côté du bilan des récents progrès économiques réalisés dans le Grand-Liban, dressé par M. Privat-Aubouard dans le discours dont on a lu naguère les principaux passages (cf. le n° de décembre, p. 441-442), il convient de signaler les études qui ont été entreprises dans le but de doter cet Etat d'un outillage qui lui fait encore trop défaut. Sur l'initiative du Général Weygand, qui a effectué en octobre une série de déplacements dans le Liban, afin d'en mieux connaître et le sol, et les habitants, et les intérêts, une commission d'experts a été chargée de rechercher les moyens d'utiliser les forces hydrauliques du Nahr Ibrahim, un torrent qui se jette dans la Méditerranée à quelques kilomètres au nord de Beyrouth. D'autre part, une Commission a reçu mission du Gouvernement du Grand-Liban d'étudier la construction d'un chemin de fer à voie normale, qui, au long de la côte méditerranéenne, mettrait en relations Beyrouth avec Tripoli. Seule jusqu'à présent, on le sait, une route longue de 85 kilomètres (et accessible aux automobiles), reliait directement ces deux villes; grâce à la construction de ces 85 kilomètres de rails à écartement normal, Beyrouth serait complètement rattachée aux réseaux de Syrie, de Bagdad et d'Anatolie, avec lesquels elle ne se trouve actuellement en relations que par l'intermédiaire du chemin de fer de Beyrouth à Damas (au kilomètre 63, station de Rayak).

Une exposition artistique syrienne à Paris. —

L'Institut Français d'Archéologie et d'Art Musulmans, fondé par le Général Gouraud en octobre 1922 et placé sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des Beaux-Arts, témoigne, au moment où la France commence d'exercer sur la Syrie et

sur le Liban le mandat qui lui a été confié, du haut intérêt qu'elle porte à la renaissance artistique d'un pays dont le passé a été, pendant de longs siècles, si brillant.

Damas, ancienne métropole de la culture islamique, était particulièrement désignée par ses traditions pour abriter ce centre nouveau d'études musulmanes.

Le Palais Azem, joyau de l'architecture damasquine du XVIII^e siècle, construit sur l'emplacement même du Palais des Califes omeyyades, a été acquis par le Haut-Commissariat pour en faire le siège de l'Institut français, dont la direction a été confiée à M. Eustache de Lorey. Il est assez vaste pour recevoir des pensionnaires et devenir en quelque sorte, si le programme de ses fondateurs parvient à être entièrement réalisé, (cf. *l'Asie française* de mars 1923, p. 81-82) la Villa Médicis et l'Ecole Archéologique des Arts musulmans.

Dès à présent, un enseignement, encore insuffisamment développé, y est donné. Des étudiants, qui ne sont recrutés jusqu'ici qu'en Syrie, y suivent divers Cours d'Archéologie et d'Art. Ces cours sont complétés par des Conférences dans les monuments historiques de la ville et sur les terrains de fouilles, tels que ceux de Bab-ech-Cherqi et de Hananiyeh, où un grand nombre de documents céramiques du x^e au xv^e siècle, ainsi que des anciens fours de potiers, ont été mis au jour.

L'Institut est en outre chargé du classement des monuments de l'époque arabe, de leur réparation et de leur conservation dans toute l'étendue de la Syrie.

Par les soins de l'Institut et sous sa direction, une Ecole des Arts Décoratifs Arabes a été créée. Des cours sont faits aux artisans pour aider à la renaissance des anciens métiers presque complètement abandonnés : sculpture sur bois, verrerie gravée et émaillée, impression sur toile, etc. Ce n'est là qu'un début et d'autres industries, autrefois florissantes à Damas, pourront, sans doute, être rappelées à la vie : la céramique, la reliure, l'enluminure et même la trempe de l'acier et le damasquinage des armes.

Enfin, un Musée a été installé dans les salles du Palais Azem, où les amateurs d'art ainsi que les élèves de l'Institut et de l'Ecole des Arts Décoratifs peuvent consulter une documentation, déjà intéressante, dans laquelle figurent de beaux spécimens de céramique, des verres irisés, des cuivres niellés (fig. 1), des sculptures, des mosaïques, des monnaies.

Il convenait de faire connaître au public français cette nouvelle institution syrienne, due à l'initiative éclairée du général Gouraud au temps où il était Haut-Commissaire de France en Syrie, de lui montrer le milieu dans lequel elle exerce son activité et les différentes manifestations de cette activité elle-même. Tel a été le but de l'Exposition, trop tôt terminée, des Arts décoratifs syriens.



Communiqué par le *Figaro artistique*.

FIG. 1. — PLATEAU DE CUIVRE INCRUSTÉ
PORTANT LES TITRES D'UN MAMELOUK DU XIV^e SIÈCLE.

**

Pendant les quatre semaines qui ont duré du 29 septembre 1923 — date de son inauguration par le général Gouraud, — jusqu'au 25 octobre, cette Exposition des Arts décoratifs syriens organisée au pavillon de Marsan, dans trois salles du Musée des Arts décoratifs, par le directeur même de l'Institut français d'Archéologie et d'Art musulmans, M. Eustache de Lorey, a permis au public français de se rendre compte des richesses déjà réunies dans les salles du palais Azem et des premiers travaux de l'École des Arts décoratifs arabes. Les élèves de cette dernière et les artistes de Damas montraient des soieries et des dentelles fort intéressantes et prouvaient, en reprenant la fabrication de ces verres émaillés, de ces vases ou lampes de mosquées qui, naguère, contribuaient pour leur part à la célébrité de Tyr, de Damas et d'Alep, qu'ils entendaient bien faire revivre la vieille tradition de leurs aïeux. Toutefois, plus encore que ces travaux, cependant si dignes d'attention, ce qui retenait tout de suite et l'œil et l'esprit, c'était soit les relevés des motifs décoratifs (géométriques, épigraphiques et floraux) du XVI^e siècle, qui figuraient sur les parois en faïence des principaux monuments de Damas, soit des photographies qui montraient ces monuments eux-mêmes, complétaient la collection des dessins exécutés par les élèves et permettaient à l'imagination de les remettre en place sur les murs

de ces édifices, ces rosaces encadrés de rinceaux, d'entrelacs et d'arabesques, ces cyprès entourés de fleurs d'ornements sarmenteux et de palmettes qui se détachaient en bleu sur un fond blanc, légèrement rehaussé de vert pâle et d'un rouge presque brun. C'était encore des objets eux-mêmes : figurines hittites, fragments de poteries gréco-phéniciennes, lampes chrétiennes du type des Catacombes, statuettes byzantino-arabes, et toute une série de monnaies et de cachets, remontant jusqu'aux temps des Hittites (dont une belle photographie montrait un lion sculpté que possède le palais Azem) et descendant jusqu'aux Seldjoukides et aux Mamelouks. A côté des vitrines contenant ces témoins de civilisations antiques et médiévales, d'autres montraient des pièces de céramiques provenant des fouilles de Hananiyeh et de Bab ech Cherqi.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces fouilles récentes, si importantes, à la fois par les pièces qu'elles ont exhumées, ici d'une époque antérieure au XII^e siècle, là des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, et par les conclusions qu'elles permettent de formuler. Nous y reviendrons quelque jour, à propos de la belle revue *Syria*; notons simplement dès aujourd'hui que la découverte faite par M. de Lorey des fours mêmes des potiers damasquins permet d'attribuer aux ateliers syriens une valeur originale et de tenir les faïences de ce pays pour indépendantes de celles des pays avoisinants, des pays de l'Est (Mésopotamie et Perse) comme de celui du Sud-Ouest, c'est-à-



Communiqué par le *Figaro artistique*.

FIG. 2. — CERAMIQUE SYRIENNE DU XIV^e SIÈCLE.

Communiqué par le *Figaro artistique*.

FIG. 3. — HEURTOIR DE L'ÉPOQUE MAMELOUK.

dire de l'Égypte. Quant à décrire ces belles pièces de faïence émaillée que les fouilles de Bab ech Chergî permettent d'étudier et d'admirer à loisir, à quoi bon? Mieux vaut regarder l'un des très intéressants clichés que l'*Asie française* peut, grâce à une obligeante communication du *Figaro*, placer aujourd'hui sous les yeux de ses lecteurs, (fig. 2) et qui date du XIV^e siècle. On n'admira pas moins le travail du plateau de cuivre incrusté, portant les titres d'un mamelouk du XIV^e siècle (fig. 1), ou du superbe heurtour de l'époque mamelouk (fig. 3), que représentent les deux autres de nos gravures. Puis l'on évoquera par la pensée le souvenir de ces robes de soie brodées du XVIII^e siècle ou du début du siècle suivant qui, dans une autre salle de l'Exposition syrienne, montraient des teintes très harmonieuses et une merveilleuse fusion des couleurs.

On aimerait pouvoir se dire que l'Institut d'Archéologie et d'Art musulmans renouvellera une exposition analogue à celle-ci, et contribuera ainsi à consolider notre connaissance de l'Art musulman. A côté de la belle salle d'Art musulman qui est aujourd'hui ouverte au Louvre depuis plus d'un an et demi, et sur laquelle il y aurait tant à dire, des expositions temporaires du genre de celle qu'a organisée M. de Lorey ont leur très grand intérêt et une utilité dont on ne saurait trop être convaincu.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Le projet d'Agence arabe et les Juifs de Palestine. — Le dernier numéro de l'*Asie française* (décembre 1923, p. 463) a signalé ce projet d'organisation en Palestine d'une Agence arabe, dont, dès son retour de Londres en octobre, Sir Herbert Samuel a entretenu à Jérusalem, au nom du Gouvernement britannique, les représentants de la population arabe du pays sous mandat. Il conviendra de revenir sur l'accueil fait par les Arabes de la contrée à cette offre de la puissance mandataire; signalons du moins dès aujourd'hui quelle opposition font les Israélites palestiniens au projet d'une Agence arabe « occupant une position absolument analogue à celle de l'Agence juive » prévue par les articles 4, 6 et 11 du mandat pour la Palestine. A la suite d'une réunion du Conseil national juif et des délégués des Communautés, le Vaad Haleoumi a fait connaître au Haut Commissaire britannique les décisions prises par l'Assemblée. Les voici, d'après le numéro de décembre 1923 de *Paix et Droit*:

I. La population juive de la Palestine voit dans le projet de création d'une Agence arabe une grave atteinte aux droits spéciaux que le Mandat a reconnus au peuple juif. Un changement aussi important apporté au Mandat international et l'idée de soumettre à la Société des Nations une modification aussi essentielle mettent en péril la situation que les Juifs ont acquise par les traités. La population israélite de la Palestine proteste énergiquement contre toute tentative de ce genre.

II. Elle s'élève également de toutes ses forces contre la création de tout organisme destiné à contrôler le retour des Juifs en Palestine. Cette mission a été confiée au gouvernement de la Palestine et à l'Agence juive qui, aux termes du Mandat, est seule qualifiée pour représenter le peuple juif.

III. Elle demande au Gouvernement de ne léser sous aucun prétexte les droits religieux du peuple juif proclamés par le Mandat, et notamment celui d'observer le Sabbat et les fêtes, qui doit être reconnu aux fonctionnaires et employés juifs travaillant dans les services administratifs du Gouvernement.

On le voit: la situation du Gouvernement britannique est très délicate. En cherchant à se concilier les Arabes, ou du moins une partie des Arabes de la Palestine, le voici qui mécontente les Juifs de la contrée et qui provoque leurs protestations.

Les Chemins de fer dans l'Irak. — Le 1^{er} juillet 1923, le Gouvernement de l'Irak a pris la direction des Chemins de fer de la Mésopotamie. Il a assumé la responsabilité d'exploiter les lignes existantes et le soin de chercher les capitaux nécessaires pour compléter le réseau. Toutefois, il sera moins difficile que par le passé de trouver les fonds nécessaires, alors que des mesures ont été prises pour assurer une administration régulière et pour prévenir tout écart.

Depuis que le réseau est entre les mains d'un

contrôle civil, il a réalisé de sérieux progrès, malgré les conditions désavantageuses dans lesquelles il a été construit pendant la guerre. Le personnel étranger a été réduit, des stations convenables ont été construites, un matériel nouveau a été introduit, toutes sortes de possibilités commerciales ont été créées.

Dès le début, les marchands d'Europe ou même du pays ont compris l'importance du chemin de fer pour leur commerce et ils ont réalisé de grands bénéfices. Quant aux indigènes, ils ont d'abord vu de très mauvais œil une entreprise qui facilitait l'accès de l'étranger chez eux. Lors de la révolte de 1920, ils ont même détruit une grande partie de la ligne entre Samawa et Bagdad. Aujourd'hui, au contraire, ils sont heureux d'avoir la facilité d'écouler leurs produits et d'amasser de l'argent.

On prévoit la création de nombreuses lignes nouvelles. Les unes desserviraient les villes saintes chiites et contribueraient à accroître le mouvement des pèlerinages qu'entraînaient jusqu'ici la distance ou l'insécurité des routes. D'autres permettraient les progrès de l'agriculture, en particulier de la culture du riz et du blé. A ce groupe se rattache le projet d'une ligne à travers la grande plaine de Kerkouk-Arbil-Mossoul, « l'un des greniers du monde entier ». Dans un de ses voyages, le roi Faïçal a constaté lui-même l'importance de cette ligne et pris des mesures à ce sujet.

Ainsi se développe l'œuvre politique et économique dont Sir Percy Cox a établi les bases durant son Haut Commissariat. Celui qui le remplace aujourd'hui, Sir Henry Robert Conway Dobbs, connaît bien la Mésopotamie, lui aussi, pour avoir été à la tête de l'administration civile de ce pays en 1915 après avoir rempli quelques mois, avant la guerre, les fonctions de Consul général anglais à Bagdad.

Préoccupations archéologiques en Irak. — Plusieurs articles des mandats sur la Syrie et sur la Palestine témoignent du souci de la Société des Nations pour les antiquités de ces pays; non moins dignes d'attention, chacun le sait, sont les antiquités des différentes parties de l'Irak. L'Elam, la Chaldée, l'Assyrie, quel passé évoquent ces noms! et combien d'autres souvenirs, plus récents, évoquent ceux de la Babylonie de la Parthiène, et du califat de Bagdad! L'article 14 du traité de Bagdad du 10 octobre 1922 (publié dans *l'Asie française* de juin 1923, p. 195-197), prévoit la promulgation d'une loi nouvelle sur les Antiquités de la contrée, loi basée sur les règlements annexés à l'article 421 du traité de Sèvres. En attendant la rédaction et la promulgation de cette loi, voici que le Gouvernement de l'Irak songerait à créer, à Bagdad, un musée qui serait placé sous la direction d'un conservateur étranger. Jusqu'à la réalisation de ce projet, les objets recueillis à Ur — où viennent d'être pratiqués des fouilles dont nous parlerons bientôt —

et aussi dans d'autres points non moins intéressants de la contrée sont réunis dans un local dépendant du Ministère des Communications et des Travaux Publics; ces collections sont placées sous la surveillance du Directeur des Antiquités, qu'assiste un Iraki, naguère attaché au Musée de Constantinople.

TURQUIE

Angora capitale de la Turquie. — Au mois de mars dernier, *l'Asie française* indiquait (p. 81) quelles tendances différentes se manifestaient en Turquie au sujet du choix de la capitale du pays, et quelles raisons invoquaient, en faveur d'Angora, ceux qui ne voulaient plus de la « reine du Bosphore » comme siège du Gouvernement ottoman. La question, dont la solution avait été remise aux temps qui suivraient la conclusion de la paix, a été tranchée au milieu d'octobre, et elle l'a été de la façon que permettait de prévoir le fait de la réunion de la Grande Assemblée Nationale à Angora. Le projet de loi déposé par le ministère des Affaires étrangères sur le bureau de l'Assemblée et tendant à ériger la ville d'Angora en capitale de la Turquie a été adopté par l'Assemblée nationale à une forte majorité.

Les députés, en prenant une telle décision, se sont évidemment laissés influencer par des considérations d'ordre stratégique et politique bien plutôt que par des raisons d'ordre économique et historique. Ils ont voulu surtout, semble-t-il, placer la capitale de la Turquie nouvelle à l'abri d'une attaque par mer comme, aussi, des intrigues de toute nature qui se nouent si facilement à Constantinople, dans un milieu éminemment cosmopolite. Ce sont là de sérieux avantages, mais qui ont leur contre-partie dans l'insuffisance actuelle d'Angora à beaucoup de points de vue. Est-il besoin de rappeler ici la description que, naguère, M. E.-A. Martel a donnée d'Angora dans la *Nature* du 29 janvier 1921? S'il montrait à juste titre dans Angora « le véritable trait d'union » de la haute Anatolie avec le proche Orient, Smyrne et Constantinople, « l'entrepôt très actif et le terminus des caravanes de chameaux qui amènent, des plateaux de l'Est, les céréales, les laines et le coton », force lui était bien de n'y voir encore qu'un « cul-de-sac pour les locomotives » et « une vieille ville turque caractéristique, que domine une acropole naturelle ceinte de superbes remparts romains et médiévaux, et réellement une des plus curieuses choses que l'on puisse voir ». Sans doute, depuis le jour, déjà lointain, où l'a visitée cet excellent géographe, la ville s'est sensiblement modifiée, et son aspect s'est amélioré. Néanmoins, que de progrès encore à réaliser! Moustapha Kemal lui-même en est convenu, dans un entretien accordé par lui à un journaliste au lendemain de la décision prise par l'Assemblée Nationale. Après avoir affirmé avec force qu'Angora doit demeurer la capitale de la Turquie, celui qui allait devenir tôt après

le président de la République Ottomane, disait à l'envoyé spécial du *Temps* à Angora :

Evidemment, ce n'est pas du jour au lendemain que cette ville pourra réaliser toutes les conditions que doit remplir une capitale. Mais déjà elle en remplit quelques-unes. Ainsi, une des conditions essentielles pour le développement d'une ville, c'est la densité de la population. Sur ce point, Angora est extrêmement favorisée. Depuis qu'elle est devenue le centre du Gouvernement national, le nombre de ses habitants a presque triplé. Voyez : partout surgissent de nouvelles constructions. C'est véritablement une ville nouvelle qui prend naissance. Et ce n'est qu'un commencement. Le Gouvernement est saisi de diverses propositions pour les constructions futures. Nous sommes en train de les étudier. Mais sans attendre que des décisions aient été prises à ce sujet, les entreprises privées et gouvernementales se sont mises à l'œuvre pour doter notre capitale des organes dont elle a besoin. A vue d'œil, Angora change et se développe. Encore une fois, ce n'est qu'un commencement, mais un commencement qui promet.

Ces paroles montrent quelle foi Moustapha Kemal a dans l'avenir d'Angora ; on ne saurait donc s'étonner qu'une clause transférant à Angora la capitale de la Turquie ait été insérée dans la nouvelle constitution. Mais le fait de ne plus être la capitale de cet Etat enlèvera-t-il à Constantinople de son importance ? Il n'y a rien là qui doive entraîner, pour la « ville de Constantin », pour l'antique Byzance, la moindre déchéance.

Les relations diplomatiques avec l'Autriche. —

La désignation définitive d'Angora comme capitale officielle de la Turquie n'est pas le seul fait que la proclamation de la République et ses conséquences nous aient amené à négliger. Nous n'avons pas signalé davantage, en son temps, le choix de Constantinople comme siège des pourparlers relatifs à la reprise des relations diplomatiques entre l'Autriche et la Turquie. Adnan bey, Munir bey et Ibrahim bey, tels sont les diplomates turcs chargés de discuter les questions politiques et économiques avec une délégation autrichienne présidée par M. Kral, ministre d'Autriche à Sofia. Commencés au milieu d'octobre, les pourparlers ont abouti, dès le mois de novembre, à un projet de traité de commerce qui a été signé au milieu de décembre 1923.

Succédant aux négociations turco-polonaises et turco-hongroises dont l'*Asie française* a parlé dans son numéro d'août-septembre dernier (à la p. 302), ces négociations austro-turques tendent à compléter la reprise normale des rapports entre les différentes puissances de l'Europe centrale et la Turquie. Seule, l'Allemagne n'avait pas encore repris, au 1^{er} janvier 1924, les relations diplomatiques avec la Turquie, ni même réamorcé leur reprise ; elle l'a fait dès les premiers jours de l'année nouvelle, en donnant à son représentant en Roumanie, M. Freytag, l'ordre de se rendre immédiatement à Angora pour y négocier dans ce sens, conclure un accord consulaire et régler la situation des nationaux allemands en Turquie.

La Concession Chester. — Tandis que se renouent ainsi, graduellement, les relations de la Turquie avec différentes puissances occidentales, les collaborateurs de Moustapha Kemal ne cessent, comme lui-même, de proclamer leur confiance dans l'avenir économique de la Turquie, lequel (disent-ils) débarrassé de l'entrave des capitulations, ne tardera pas à être très brillant. On est en droit de différer d'opinion avec eux sur ce point, tout au moins jusqu'à plus ample informé. Quoi qu'il en soit, les conditions nouvelles dans lesquelles se trouvent les étrangers en Turquie n'empêchent nullement les négociateurs de la concession Chester de continuer leurs efforts pour tirer partie des avantages obtenus naguère à Angora par le major Kennedy et M. Chester, les représentants de l'Ottoman-American Development Company.

Nous n'avons pas besoin de revenir sur ce qui a été dit naguère dans l'*Asie française* sur la concession Chester (cf. le n° de juillet 1923, p. 216-221) ; retenons seulement ici que cinq des directeurs de la Cie Turco-Américaine ont donné leur démission au début de novembre, — entre autres le Major-général Goethals, — que la Concession n'a nullement été annulée en décembre dernier comme le bruit en a couru un moment, mais que la Ottoman American Development C^o. a renoncé à la construction du chemin de fer de Samsoun à Sivas. Le Gouvernement Ottoman s'étant refusé à lui accorder une prolongation des délais de construction prévus dans l'acte même de concession, une Compagnie anglaise s'est constituée à Londres, au capital de 5 millions de livres sterling, pour reprendre l'œuvre à laquelle renonçait la Ottoman American Development C^o, et même pour se substituer à elle dans la complète exécution de son programme, si elle n'arrivait pas à recueillir aux Etats-Unis le capital nécessaire.

On peut se demander, dans de telles conditions, quel compte le Gouvernement turc a tenu des protestations qu'a fait entendre, dès le lendemain de la publication de la Concession Chester, le gouvernement français au sujet du préjudice causé par l'octroi de cette concession à des Compagnies françaises. A celles-ci avaient été consentis en 1914 des privilèges dans certaines parties de l'Anatolie où, en 1923, la Ottoman American Development C^o a reçu des concessions qui empiètent sur celles dont les Français avaient reçu les titres en 1914.

Fermeture des bureaux de poste étrangers à Constantinople. — A la fin de l'année dernière ont été fermés, par application des décisions prises à la Conférence de Washington, les différents bureaux de poste que plusieurs puissances occidentales et le Japon avaient naguère fondés en Chine ; le mois de septembre dernier a vu pareil événement se produire à Constantinople, où la poste française a cessé de fonctionner le 20 septembre et le 27 la poste britannique.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'histoire

de ces bureaux, dont le plus ancien remonte, pour l'Angleterre, à l'année 1832 (c'est celui qui fut fondé à Galata) et dont le nombre était assez considérable, par tout l'Empire Ottoman, avant la Grande Guerre. On pouvait alors, en effet, constater l'existence de bureaux de poste non pas seulement français et anglais, mais aussi italiens, russes, allemands et autrichiens dans les principales Echelles et à Jérusalem. Au moment où, avant l'entrée de la Turquie dans la Grande Guerre, ils abolirent les Capitulations, les Turcs décidèrent la fermeture de ces bureaux, dont quelques-uns reprirent leurs opérations après la guerre, alors que Roumanie et Pologne ouvraient de leur côté, pour peu de temps, des bureaux particuliers à Constantinople. Seules néanmoins survécurent bientôt les postes française, anglaise et italienne de Galata; avec elles disparaissent de Turquie les derniers vestiges d'une institution étrangère qui, aux temps de l'Empire Ottoman, rendit de très grands services dans les pays du Levant.

L'échange des populations. — Après de multiples récriminations réciproques des Turcs et des Grecs, les uns à l'égard des autres, l'échange des Turcs de Grèce avec les Grecs de Turquie a enfin commencé dans les dernières semaines de l'année 1923. Nous nous bornons à le signaler aujourd'hui, nous réservant d'y revenir sous peu, et nous nous contentons de reproduire ici une partie de l'appel que, au début d'octobre, Moustapha Kemal a lancé par tout le monde pour demander à ses coreligionnaires de venir en aide aux Musulmans rapatriés en Turquie.

Lorsque les Turcs, grâce à leurs efforts, eurent obtenu la victoire, ils constatèrent avec reconnaissance que le monde musulman leur témoignait un puissant intérêt; aussi se rappelleront-ils toujours avec gratitude les sentiments d'amitié manifestés à son égard.

C'est en me fiant à ces sentiments que je solliciterai la charité et la compassion de nos coreligionnaires pour leurs frères. Le peuple turc a triomphé mais il se trouve en présence d'une grande tâche à accomplir. Faire cesser les maux de 600.000 frères qui ont tous un foyer comme vous et assurer leur rapatriement en terre turque est une entreprise considérable.

Quels que soient les moyens dont dispose le peuple turc, ils seront toujours insuffisants. C'est pourquoi les Turcs, qui travaillent à reconstruire les ruines des cités jadis prospères, à y installer les musulmans de la Grèce, qu'il faut vite arracher à leur calvaire, et à trouver le gîte et le pain pour 600.000 âmes, s'adressent à la pitié du monde musulman afin que ses frères turcs ne périssent pas de misère.

Tous les secours, soit en nature, soit en numéraire, seront reçus avec reconnaissance. L'unique appui des musulmans de la Roumélie qui se trouvent aujourd'hui dans une situation écrasante et qui se débattront demain au milieu de difficultés de toutes sortes pour leur ravitaillement et leur logement, est leur foi; leur unique espoir: la noblesse d'âme de leurs frères musulmans.

Que le Tout-Puissant soit secourable pour nous tous!

ARABIE

Le voyage du roi Hussein. — Il est encore trop tôt pour parler du voyage du roi du Yemen en Palestine et en Transjordanie et pour en constater les résultats. Du moins convient-il de constater, dès maintenant, que les journaux turcs surveillent avec inquiétude les agissements de Hussein et ne négligent aucune occasion de s'exprimer avec aigreur (pour ne pas dire davantage) en même temps qu'avec méfiance sur son compte. Une pareille attitude ne saurait surprendre ceux qui n'ont pas oublié la réponse faite au début de janvier 1923 par Réouf bey, le Bach Vekil d'alors, à l'un des députés de la Grande Assemblée d'Angora. « Le Yemen est une partie de notre territoire, et le chemin de fer du Hedjaz est la propriété des Wakfs », telle fut la déclaration de Réouf bey au député de Mersine qui l'interrogeait. La phrase est importante à plus d'un titre; elle méritait d'être signalée ici, et nos diplomates pourraient sans doute la méditer utilement.

Extrême-Orient

Production du soufre dans les pays de l'Extrême-Orient. — Si dignes d'attention que soient les questions politiques, elles ne doivent pas empêcher de noter ici, quand l'occasion s'en présente, des informations économiques utiles et susceptibles d'exercer parfois leur répercussion sur les tractations politiques. Tel est le cas pour le soufre, que l'on rencontre et que l'on exploite dans nombre de points de l'Extrême-Orient, soit en Chine, soit dans différentes parties de l'Empire nippon.

Voici d'abord pour la Chine.

Au Yunnan, le soufre se rencontre à l'état pur, sous forme de dépôt aux sources thermales, dans les districts du Nord et de l'Ouest, mais en raison de la difficulté et du prix élevé des transports, il ne s'exporte pas, on l'emploie cependant dans le pays pour la fabrication des explosifs.

Au Houman, le soufre est un sous-produit des mines de Chouei-Kou-Chan, sur la rivière Siang supérieure. On produit aussi une quantité considérable de soufre dans cette province par la distillation des pyrites de fer, principalement dans les districts de Piugkiang, Hsinhoua, et Tscheu-Teheou.

Au Chansi, dans la plaine de Taï-Youeitchou, au Chantoung et en Mandchourie, le soufre est extrait tant des schistes pyritifères que des sulfates de zinc et de plomb.

Voilà pour la Chine; voici maintenant pour le Japon.

Ce pays volcanique abonde en gisements de

soufre, mais seuls ceux qui contiennent au moins 40 % de ce minéral sont exploités. Le soufre se trouve surtout dans les districts baignés par la mer Intérieure, au nord du Japon, et dans l'île de Hokkaido sur la côte orientale.

Pendant la guerre, alors que la demande de soufre pour les besoins militaires fut si importante, les exportations du Japon augmentèrent considérablement et atteignirent 5.142.793 yens en 1917, pour retomber d'ailleurs à 3 millions 66.975 yens en 1918 et 2.032.462 en 1919.

Le Japon possède encore de puissants gisements de soufre dans le nord de sa colonie de Formose.

L'industrie cotonnière en Extrême-Orient. —

D'après les statistiques publiées par l'*International Federation of Master Cotton Spinners and Manufacturers Association*, la consommation totale du coton aurait été de 19.679.250 balles depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1922, dont 10.192.000 pour les six derniers mois. Sur ce total semestriel, le Japon a prélevé 1.219.600 balles, tandis que les Indes anglaises en ont pris 872.900 balles, et la Chine 689.600.

On estime, d'autre part, le nombre total des broches, à la fin de 1922, à 155.980.000, dont 14.636.000 pour le continent asiatique. 7.300.000 de ces broches se trouveraient aux Indes, 4.750.000 au Japon et 2.550.000 en Chine.

Des 2.550.000 ou 2.570.000 broches fonctionnant ou en cours d'installation que possède actuellement la Chine, on en compte 1.621.000 dans des filatures chinoises, 639.000 dans des filatures japonaises, et 260.000 dans des filatures anglaises.

SIAM

Le commerce de Bangkok en 1921-1922. —

Des renseignements fournis par M. Topenot, consul de France, sur le mouvement commercial de la capitale du Siam au cours de l'année 1921-1922 (du 1^{er} avril 1921 au 31 mars 1922), il importe avant tout de retenir que les transactions se sont élevées à un total de 268.428.947 ticaux, représentant, en chiffres ronds, une somme de 1.540.782.000 francs. En effet, la valeur du tical, stabilisée à raison de 9 ticaux 50 pour une livre sterling, a passé de 5 fr. 20 à 6 fr. 35 au cours de l'année et a été en moyenne de 5 fr. 74.

Les exportations, en diminution de plus de 19 millions de ticaux sur l'année précédente, se sont élevées au chiffre de 137.773.214 ticaux, grâce à la sortie de 1.136.360 tonnes de riz et de 50.191 tonnes de bois de teck. Le riz est bien entendu, la principale marchandise de sortie du Siam; il a représenté, à lui seul, 83 % des exportations de Bangkok en 1922 et a été disséminé en Malaisie britannique, dans les Etablissements des Détroits et les Indes Néerlandaises, à Hongkong, en Chine et au Japon, en Europe, enfin, en petite quantité, dans d'autres pays.

Les importations, qui ont également diminué en 1922, mais seulement de 9 millions de ticaux, ont atteint à Bangkok, cette même année, le chiffre de 130.655.733 ticaux. Les produits d'alimentation, les produits manufacturés, les tabacs, les combustibles et les lubrifiants, les matériaux de construction, l'opium et l'or, voilà les marchandises que le Siam a surtout achetées au dehors en 1922, comme au cours des années précédentes.

Ces marchandises, dans l'énumération fastidieuse desquelles nous ne saurions entrer ici, ont été introduites à Bangkok, comme le riz et le bois de teck, en ont été exportés, par un total de 1.881 navires, représentant un tonnage de 1 million 841.032 tonnes, dont 934 sont sortis du port (922.704 tonnes) tandis que 938 y sont entrées (918.328 tonnes). De ces navires, 272 vapeurs battaient le pavillon britannique; avec leurs 353.880 tonnes de jauge, ils représentent 38 1/2 pour cent du tonnage des entrées, soit plus du double du tonnage des vapeurs siamois, aussi nombreux, mais beaucoup moins importants; avec leurs 161.521 tonnes de jauge, les 273 vapeurs siamois qui sont entrés dans le port de Bangkok en 1922 ne représentent en effet que 17 1/2 % du tonnage total des entrées. Loin derrière les pavillons britannique et siamois arrivent les pavillons norvégien (182 navires jaugeant 148.704 tonnes); japonais (91 navires jaugeant 133.456 tonnes), danois, hollandais, chinois, français (30 navires, jaugeant 15.565 tonnes, ce qui représente moins de 1 3/4 % du tonnage des entrées) et enfin américain des Etats-Unis.

Les exportations de riz siamois vers la Chine et le Japon. —

C'est surtout vers Hongkong, la Chine et le Japon que les exportations du riz siamois ont été considérables en 1922: 600.946 tonnes contre 485.778 pour la Malaisie britannique, les Etablissements des Détroits et les Indes Néerlandaises. On a pu constater un progrès constant des exportations du Siam en cette marchandise, depuis 1920, vers la Chine et vers le Japon. Laissons de côté, en effet, l'année 1918-1919, où les suites de la guerre se sont fait sentir sur le marché siamois comme sur tous les autres marchés du monde; depuis 1920-1921, on arrive aux résultats suivants: 526.313 tonnes la première année et 600.946 tonnes la seconde. Ce second chiffre est sans doute la conséquence du très sensible développement donné, au Siam, à la culture du riz en 1921.

CHINE

Le programme de gouvernement du Président Tsoa Koun. —

Le 10 octobre 1923, jour anniversaire de la proclamation de la République chinoise (Wu t'chang 1911), le président de la République élu le 5 octobre précédent dans les conditions que l'on sait a fait son entrée dans la capitale. Une fois arrivé au palais de la Prési-

dense, il prononça un discours auquel notre dernière chronique a déjà fait allusion, mais qu'il faut reproduire ici intégralement; il constitue en effet le programme de gouvernement de Tsao Koun.

Comme j'ai été militaire toute ma vie, je n'ai aucune expérience de l'administration civile. Maintenant que je suis obligé d'assumer la responsabilité de diriger les affaires de la République et de travailler pour le bien national qui m'a été confié solennellement par le peuple, je ne puis m'empêcher de trembler, lorsque je pense à toute l'importance d'une telle responsabilité. Par bonheur, la loi fondamentale de la Chine est terminée, et cela juste au moment où j'entre en fonctions; ainsi un chemin définitif a été tracé pour la conduite des affaires de l'Etat. Tous les Présidents antérieurs de la République de Chine ont été des citoyens distingués, mais ils ont été incapables d'exécuter leur programme politique à cause du manque d'une Constitution nationale, qui aurait guidé leur administration. A cet égard, je crois être plus favorisé que mes prédécesseurs.

Pour un Gouvernement, le secret du succès réside dans le choix d'hommes de talent. Et la maturité du talent dépend de l'éducation. Pendant ces dernières années, à cause du manque de fonds, les établissements d'éducation ont failli être fermés dans ce pays. Une telle situation a un effet malheureux sur l'avenir de nos jeunes gens, et pourrait à la longue ruiner les fondations de la nation. La plus grande attention, par conséquent, doit être portée au maintien et au développement des établissements scolaires.

Le Gouvernement d'un pays repose tout entier sur les finances de ce pays. Une bonne politique financière consiste à supprimer les dépenses inutiles, et à augmenter les ressources financières. On est généralement d'accord pour admettre que le développement des industries d'un pays accroît les ressources financières. Mais le pays semble s'appauvrir tous les jours parce que les projets de réduction des effectifs de l'armée nationale et par conséquent de diminution des dépenses sont toujours restés théoriques, et n'ont pas encore été mis à exécution. Il faut pratiquer l'économie dans les dépenses avant de penser à augmenter les sources de revenus. Si les dépenses militaires et autres sont réduites, et si les fonds maintenant consacrés à des entreprises improductives sont employés à des fins utiles, la situation du Trésor national, forcément, s'améliorera et ce sera là, sans doute, le meilleur moyen d'améliorer les finances.

Le manque de coopération chez les chefs a été la cause principale de la désunion qui règne dans le pays. La divergence des vues politiques et le conflit résultant du contact des vieilles idées avec les idées nouvelles, ont amené des hommes de talent à dépenser leur énergie dans des luttes intestines dont la nation souffre beaucoup. Je suis profondément affligé en constatant cet état de choses. Comme le pays appartient au peuple tout entier, les principes du Gouvernement doivent venir du cœur de tous les citoyens. Les vues peuvent différer, mais tous doivent travailler à l'unisson pour le bien de la nation. A tous ceux qui veulent le bien permanent de la Chine, on devrait donner sans réserve l'occasion de servir publiquement le pays. J'espère par conséquent unifier le pays en réunissant divers hommes de talent afin qu'ils puissent coopérer ensemble, et j'espère en outre que la nation donnera tout son appui à ce programme.

Le peuple ne peut vivre et travailler qu'autant que la paix et l'ordre sont maintenus. C'est le devoir des magistrats de s'occuper du bonheur de tous, de même

que celui des soldats d'accorder à tous une protection efficace. Dans l'exercice de ces fonctions, ni les magistrats, ni les soldats ne peuvent se soustraire à leur responsabilité. Toutes les Puissances amies de la Chine lui souhaitent du bien, mais ce serait mal répondre à leurs bons souhaits que de ne pas remplir le devoir qui nous incombe, c'est-à-dire de ne pas accorder une protection efficace à leurs nationaux.

Je tiendrai tous les fonctionnaires et officiers pour responsables de l'exécution du devoir d'accorder la protection nécessaire aux étrangers.

En ce monde, une nation ne peut pas se suffire à elle-même. Si une nation désire l'aide des autres nations, il faut d'abord qu'elle s'aide soi-même. Pendant ces dernières années, les nations amies ont beaucoup aidé la Chine, et il est de notre devoir de faire tout notre possible pour exécuter les contrats passés et pour arranger les dettes étrangères et promouvoir les relations amicales entre la Chine et les Puissances étrangères.

En un temps où le pays est encore troublé, où le peuple est souffrant, où les finances sont de plus en plus mauvaises et où les luttes intestines n'ont pas encore cessé, je ne puis pas assurer, quand j'envisage l'avenir, que j'atteindrai le but que je me suis proposé, mais il n'est pas dans ma nature de me laisser facilement abattre par les difficultés. Et j'espère ramener la prospérité en persévérant dans mes intentions sincères.

Récemment, le courant politique a fait voir des idées de plus en plus neuves. Par conséquent, je me trouve dans la position du médecin qui ne veut pas adhérer complètement aux vieilles méthodes de traitement apprises dans les livres mais qui, d'un autre côté, n'ose pas faire de son patient un sujet d'expérience afin de s'assurer de l'efficacité des nouvelles méthodes de traitement. Un sage dit: « Une bonne administration ne repose pas seulement sur de simples mots, mais sur des actes bien accomplis. » Dans l'administration des affaires de l'Etat, je prendrai ce principe comme guide.

Ce discours une fois prononcé, le nouveau Président fit ses visites officielles, déclara maintenir aux affaires, tout au moins provisoirement, le ministère, et commença de jouer son nouveau rôle.

Difficultés de la situation. — Est-il besoin de dire combien celui-ci est délicat, et à quelles difficultés se heurte Tsao Koun? Elles sont bonnes, voire même excellentes, les paroles qu'on vient de lire, mais, pour qui ne met pas en doute leur sincérité, voici la question qui se pose aussitôt: au milieu d'une situation qui semble, sous quelque aspect qu'on l'envisage, un inextricable chaos, quelles possibilités d'action vont-elles être celles du nouveau Président? Il aura grand mérite à conserver la fermeté et la capacité nécessaires pour mener à bien l'œuvre qu'il se propose et il ne pourra sûrement pas la réaliser du jour au lendemain. Il a bien fait d'assurer, dans son discours, ne pas être homme à se laisser décourager par les difficultés, car celles-ci ne lui manquent aucunement.

1° *La question ministérielle.* — Voici, d'abord, la question du ministère. Il n'est jamais aisé, mais il est peut-être encore plus délicat en Chine qu'ailleurs de faire choix d'un premier ministre. Ce poste est toujours très disputé, et les compé-

titions étaient telles au lendemain de l'élection de Tsao Koun, que celui-ci a dû débiter par prolonger (on vient de le dire) le mandat de l'intérimaire actuel, Kao Ling Wei, peut-être pour le rendre bientôt définitif.

Quant aux postes de Ministres des Finances et des Affaires Etrangères, ce ne sont pas, en Chine, des sinécures, et un refus est toujours à craindre de la part de ceux que l'on y nomme d'office. Les caisses de l'Etat sont vides, il faut, à certaines échéances, faire vraiment acte de prestidigitateur pour les remplir. Aux Affaires Etrangères, le rôle du Ministre est encore plus ingrat. Ne faut-il pas répondre aux réclamations journalières des Puissances?

2° *Les réformes administratives.* — Autre souci. Parmi les parlementaires, beaucoup exercent en même temps des fonctions exécutives. Ils sont déjà bien payés (l'élection de Tsao Koun ne leur a-t-elle pas rapporté 5.000 dollars?) et ils gagnent encore de l'argent en dehors du Parlement. Aussi ont-ils pu organiser une banque dont ils sont les actionnaires. D'après un Reuter de décembre, Tsao Koun aurait décidé de renvoyer les fonctionnaires inutiles et d'abolir un certain nombre d'emplois dont la nécessité est loin de se faire sentir.

3° *La protection des étrangers.* — Puis voici autre chose encore : la protection des étrangers.

Sécurité des étrangers et observation des traités ont été promises par Tsao Koun. Il a accepté en principe le projet de police des chemins de fer, proposé par le Corps Diplomatique, à la suite de l'attentat de Lin-Cheng. Mais la nuit, sur un train qui roule loin du quartier des légations, officiers et soldats pourront facilement s'endormir, et qui serait capable de les empêcher? Ce qu'il faut donc, en définitive, c'est la suppression des brigands. Mais comment la réaliser? Un licenciement hâtif et imprudent des soldats serait pire que le mal. Puis que faire des soldats licenciés? Il faudrait les renvoyer dans des pays où ils pussent s'occuper utilement et, même s'il en était ainsi, serait-on bien assuré du résultat? Ce que l'*Echo de Chine* raconte s'être récemment passé à Tchengtchéou, dans le Honan, est tout à fait caractéristique.

Le touli de cette province, séjour d'élection des bandits, ayant entrepris, sur l'ordre de Tsao Koun, une campagne pour la suppression du brigandage, découvrit que la 14^e division stationnée à Tchengtchéou était de connivence avec les bandits qu'elle était censée combattre; elle leur passait couramment armes, munitions et provisions. Cinq cents officiers et soldats durent être exécutés, mais les autres se mutinèrent pour protester et firent sauter un dépôt de munitions.

La question du franc-or. — Le 12 novembre, Wan Ko Ming, ancien gouverneur de la Banque de Chine et ancien directeur des Affaires chinoises à la Banque Industrielle, a été nommé Ministre des Finances.

Cette nomination se relie à la question du

franc-or, que Tsao Koun désire régler le plus tôt possible. Voici en quoi elle consiste :

D'après le protocole international du 7 septembre 1901, article 6, la somme de 450 millions de thalers que la Chine accepta de payer à titre d'indemnité et qui était garantie par les douanes maritimes, les douanes indigènes et la Gabelle, ne constituait qu'une seule dette, contractée par la Chine envers les Puissances et que celles-ci se réservaient le droit de répartir entre elles. Pour que cette répartition fût possible entre pays ayant des systèmes monétaires différents, il était nécessaire d'adopter un étalon commun : l'étalon d'or fut donc choisi. La répartition fut faite le 14 juin 1902, et les pourcentages de 7,31.979 pour les Etats-Unis, de 15,75.072 pour la France et de 11,24.901 pour la Grande-Bretagne furent acceptés par les Puissances.

La déclaration du Prince Tching du 2 juillet 1902, et tous les documents se rapportant à la question, indiquent que l'indemnité des Boxeurs et en particulier la part de la France est une indemnité en or. Il est impossible à un esprit de bonne foi de concevoir le moindre doute à cet égard. Mais les parlementaires chinois ne veulent rien savoir, sous prétexte de « ne pas compromettre les droits souverains de leur pays ». L'argent nécessaire existe en banque, et il ne s'agit en l'espèce que d'une mesure à prendre pour en disposer aux fins annoncées. A en croire l'*Echo de Chine* du 24 novembre, le Président Tsao Koun voudrait conclure l'affaire suivant le droit de la France appuyée par les autres Puissances signataires du traité de 1901, mais il doit compter avec l'obstination du Parlement à ne rien entendre. Et pourtant si la France ne reçoit pas satisfaction, n'est-elle pas en droit de refuser l'augmentation des droits de douane et le règlement de la Banque Industrielle, comme aussi de retenir le surplus de la Gabelle, déposé à la Banque de l'Indochine comme garantie du paiement de l'indemnité des Boxeurs?

La réunification du pays. — Les deux principaux conseillers de Tsao Koun, Ou Pei Fou et Feng Yu Siang — le général protestant qui commande la garnison de Pékin — lui ont exposé leurs vues sur la pacification intérieure.

Feng Yu Siang propose de reconstituer le bureau des Censeurs qui existait sous l'ancienne monarchie. Dans un mémoire adressé au début de novembre, il attribue la désagrégation de la Chine à la corruption des fonctionnaires. « Des titres et des honneurs sont toujours distribués, dit-il, aucun châtement n'est infligé. Autoriser un fonctionnaire prévaricateur à démissionner, c'est inviter à suivre son exemple. » A cette proposition, il a été répondu que, dans une République, le rôle des censeurs doit être tenu par les membres du Parlement. Il ne semble pas qu'un nouvel organisme s'impose, et surtout qu'il devienne jamais efficace. Il est si facile, surtout

en Chine, de faire taire des censeurs importuns ou de se débarrasser d'eux!

On Pei Foa, quant à lui, est toujours pour la manière forte et il semble progresser méthodiquement dans l'œuvre de la pacification du Sud, où la situation de son adversaire Sun Yat Sen est gravement compromise.

Les opérations contre Sun Yat Sen. — On n'a pas oublié les derniers hauts faits de Sun Yat Sen, sa révolte contre le nouveau président et son espérance de pouvoir agir prochainement, avec l'appui de l'ex-président Li Houen Houng, des Anfouistes, du Tchékiang, du Hounan et de la Mandchourie, où Tchang Tso Lin aurait déclaré ne pas reconnaître Tsao Koun.

Cet espoir a été déçu. Li Houen Houng ne bouge pas de Changhaï, et les relations de Tchang Tso Lin avec Tsao Koun sont meilleures. Une dizaine de caisses de cadeaux sont passées à Tien Tsin le 27 novembre, en route pour Pékin, pour être présentées au Président à l'occasion de son anniversaire de naissance.

Enfin la campagne contre le général Tchen Tchioung Ming, représentant le gouvernement de Pékin, n'a pas eu le succès escompté par Sun Yat Sen. Un Reuter du 3 novembre indiquait que Sun Yat Sen avait été battu plusieurs fois, et que les équipages de quatre navires de guerre, dont le *Young Hsiang*, avaient déserté sa cause. Les difficultés financières auxquelles il devait faire face étaient insurmontables.

Sun Yat Sen réussit toutefois, le 10 novembre, à prendre la ville de Waïtchéou. Il avait ordonné au centre et à l'aile gauche de ses forces de battre en retraite. Son adversaire dégarnit alors son front pour le poursuivre et son aile droite, gagnant à marche forcée les environs de Waïtchéou, put s'emparer de la place.

Mais, après cet échec, les forces du général Tchen Tchioung Ming se concentrèrent le long du chemin de fer Canton-Kowloun dans l'intention d'avancer sur Canton par la voie la plus rapide et la plus commode. Les communications avec Waïtchéou furent coupées le 14 novembre. L'agitation devint alors extrême dans la ville de Canton où la police et les autorités étaient aussi inquiètes que la population. On se mit à rechercher activement les suspects politiques, 50 à 200 dollars étant promis pour chaque arrestation. Dès le 24 novembre un grand nombre de fonctionnaires s'apprêtèrent à quitter la ville, se faisant inscrire dans les hôtels sous de faux noms. Les plus importants de ces hôtels, protégés par des pavillons étrangers, étaient bondés de réfugiés qui, pour fuir, attendaient la première occasion favorable. Sun Yat Sen avait donné l'ordre de laisser ouverts tous les lieux de plaisir, mais cette décision ne trompait personne sur la gravité de la situation.

Bientôt l'avant-garde de Tchen Tchioung Ming arrivait à quelques milles de Canton. Les forces de Sun Yat Sen se préparèrent alors à la défense. Elles comptaient surtout sur le secours des trou-

pes du général Tan Yen Kaï, qui, après avoir subi un échec au Yunnan, devait revenir à Canton; qu'elles arrivassent à temps, et il semblait que la victoire pût rester à Sun Yat Sen.

Mais si la pression militaire s'est momentanément relâchée, la position de Sun Yat Sen demeure précaire, et dépend de mercenaires qui l'abandonneront s'il ne les paie pas. Or Sun Yat Sen est arrivé au bout de ses ressources financières, et a déjà fait argent de tout. La confiscation militaire des temples, couvents et monastères, dont les biens sont vendus au profit du trésor de guerre, a eu lieu déjà régulièrement depuis un an dans tout le Kouang-toung. Les maisons d'habitation, les boutiques et magasins sont maintenant atteints. Toutes les propriétés ayant pour origine des souscriptions populaires ou des donations gouvernementales, a déclaré Sun Yat Sen, doivent être considérées comme biens communs, et leurs produits affectés à combattre l'ennemi commun.

Il avait osé prétendre, au début de décembre, sur les fonds de la douane, mais les Puissances ne lui ont pas permis de les saisir. Nos lecteurs connaissent le débarquement des marins français et anglais le 6 décembre et l'occupation par eux des bâtiments de la Douane.

Appels de Sun Yat Sen aux socialistes et communistes étrangers à propos des douanes. — Le

correspondant du *Times* du 5 décembre parlait d'une « alliance avec les Soviets de Russie ». Il n'avait pas tort. Un accord avec Joffe, conclu il y a quelque temps, est en effet toujours en vigueur. « L'aide des Soviets et leur alliance seules, permettront à la Chine de triompher dans sa lutte pour l'indépendance contre les attaques de l'impérialisme étranger », disait le journal *Izvestia* le 14 août dernier; à l'ouverture de la foire de Moscou, on avait vu les représentants de trois provinces chinoises arborer un drapeau rouge avec inscription chinoise comme signe de leur amitié pour les Soviets.

Au début de novembre, un représentant de Moscou, M. Borodine, était arrivé à Canton dans un but commercial, mais n'avait pas tardé à se mêler de politique internationale et à prêcher la haine de l'étranger.

Voici le résumé d'une de ses déclarations qu'a donné l'*Echo de Chine* du 17 novembre :

On a fait supposer au monde que le peuple chinois était en retard et avait besoin de la civilisation occidentale. Une théorie semblable ne sert qu'à justifier la présence des étrangers, avec leurs tribunaux, leurs concessions, la mise des douanes entre leurs mains et la possibilité pour eux de jouer le rôle de protecteurs de l'intégrité et de la souveraineté de la Chine. Le meilleur moyen d'améliorer le sort du peuple chinois est d'unifier le pays pour le rendre indépendant. Ce résultat ne peut être obtenu que par le parti Kouomintang (parti de Sun Yat Sen). Tant que la Chine restera dans sa situation semi-coloniale, l'élément travailliste n'aura aucune chance d'arriver à ses fins.

Un peu plus tard, le 18 décembre, Sun Yat

Sen s'est tourné d'un autre côté. Il a lancé un « appel au peuple américain », dans lequel il disait :

Les revenus des douanes nous appartiennent devant Dieu et devant les hommes. Nous devons empêcher cet argent d'aller à Pékin acheter des armes pour nous tuer, comme vos ancêtres refusèrent de payer l'impôt à l'Angleterre et noyèrent le thé anglais dans le port de Boston. Le pays de Washington et de Lincoln a-t-il perdu sa foi dans la liberté? Se tourne-t-il maintenant vers les oppresseurs? Demandez à vos officiers et à vos marins de réfléchir avant de tirer sur nous.

Quelques jours après, Sun Yat Sen s'adressait à M. Ramsay Macdonald, le chef du Labour Party. Il protestait contre le ministre de Grande-Bretagne à Pékin, et l'Inspecteur général des Douanes, et les rendait responsables du préjudice causé, d'après lui, aux intérêts anglais par la démonstration navale du 6 décembre. Le gouverneur de Hong Kong recevait un de ses représentants, lui donnant ainsi l'occasion de proclamer ses prétendus droits sur les douanes de Canton. « Il est assez nouveau, remarque à ce propos le *Times* du 23 décembre, qu'un représentant de l'Angleterre entretienne des relations avec un Chinois objet d'une action internationale où l'Angleterre a pris parti ». Le journal anglais oublie sans doute que ces relations datent au moins de l'année dernière, et qu'étant intéressés aux affaires de Sun Yat Sen, certains personnages se remuent naturellement un peu et cherchent à rentrer dans leurs fonds.

Quoi qu'on puisse penser et dire à ce propos, il importe de se débarrasser définitivement du dangereux personnage qu'est Sun Yat Sen, comme aussi de son conseiller bolchevique, et le journal anglais a sûrement raison quand il ajoute :

Si Sun Yat Sen représentait les intérêts de la Chine du Sud, ou, à la rigueur, ceux d'une province, on pourrait écouter sa réclamation. Mais il contrôle à peine une partie du Kouangtong. Ses adversaires, qui sont eux-mêmes Cantonais, le regardent comme une calamité publique et le principal obstacle au rétablissement de l'unité du pays. Son règne est marqué par la tyrannie et la violence. Il a perdu l'appui des ouvriers en obligeant les coolies à servir de portefaix dans son armée. Il n'est plus soutenu que par les extrémistes. Permettre à Sun Yat Sen de saisir les revenus des douanes pour payer ses soldats serait criminel, et comme le Gouvernement chinois, principal intéressé, ne peut rien en l'occurrence, les étrangers n'ont d'autre alternative que d'intervenir, plus d'ailleurs dans l'intérêt chinois que dans le leur propre.

Enfin le 22 décembre, Sun Yat Sen menaçait de remplacer lui-même l'Inspecteur général des Douanes s'il n'était pas fait droit à sa demande. Ignore-t-il, écrit le *Times* du 27 décembre, les conditions attachées aux emprunts de 1896 et 1898, le protocole de 1901, les accords de 1912 et de 1921 (Washington), d'après lesquels aucune autorité chinoise ne doit intervenir dans l'administration des douanes? Un principe vital

pour les intérêts étrangers est en jeu, car la caisse des douanes est une garantie des emprunts. La manifestation de la France et de l'Angleterre du 6 décembre a été une sage mesure; aussi le D^r Matignon conclut-il dans la *Dépêche Coloniale* du 4 janvier qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des protestations indignées adressées par Sun Yat Sen à M. Ramsay Macdonald.

Les attentats contre les étrangers. — Comme nous le disions dans notre dernière chronique, cette tentative de Sun Yat Sen, n'est qu'un simple fait divers parmi les innombrables attentats commis chaque jour contre les étrangers, dont il faut maintenant dire quelques mots.

Il a déjà été question de l'attaque de la gare de Kouangting, au delà de Tchengtchéou sur la ligne de Kinhan. Elle avait visiblement pour but de reproduire le coup de Lincheng. Tout s'est réduit heureusement, en dehors du pillage de la gare, à quelques coups de fusil sur un train qui a rebroussé chemin à toute vapeur. Il y a eu probablement là, dit l'*Echo de Chine*, un chef de gare qui eut le simple et rare courage d'accomplir à ses risques et périls ce qui était son strict devoir: faire avertir immédiatement le mécanicien du train menacé. Du moins, soupçonné évidemment d'un tel acte, ce chef de gare a-t-il été emmené prisonnier avec toute sa famille et on ne lui a pas trouvé sans peine un remplaçant.

Dans le Honan, où les bandits travaillent d'accord avec Sun Yat Sen, la situation est insupportable. Pour sauver l'existence des étrangers prisonniers, parmi lesquels se trouvaient Mrs Darroch et Sharp, il a fallu enrôler une partie des bandits, mais ces bandits soldats ont vite repris leurs anciennes habitudes et sont devenus plus embarrassants que les bandits ordinaires. D'après les derniers rapports, ils se sont entendus avec leurs anciens collègues du Chantoung pour collaborer cet hiver. Les indigènes ne sont pas mieux traités que les étrangers. La capitale du district de Yujang a été complètement détruite. Un millier de personnes ont été emmenées comme otages et cinq mille tuées ou brûlées pendant l'incendie de la ville.

Dans le Setchouen, la ville de Juin Tchoan a été brûlée et pillée les 23 et 24 octobre, et l'église de la mission catholique n'a pas été épargnée.

L'*Echo de Chine* du 24 novembre signale qu'un prêtre français a été enlevé à Changhi dans le Chantoung. Les habitants du pays intervinrent pour le sauver, mais celui-ci les supplia d'éviter toute effusion de sang. L'évêque de Pékin s'est présenté le 24 novembre au Waichiaopou et a prié le D^r Wellington Koo de prendre les mesures nécessaires à la mise en liberté du missionnaire. Naturellement le chef des bandits, un nommé You Hsouang jung, a fait savoir qu'il relâcherait son prisonnier lorsqu'il aurait été enrôlé dans l'armée régulière avec ses 1500 camarades.

L'*Echo de Chine* rapporte également qu'un missionnaire protestant américain, M. E. W. Schmalzried, a été pris par des bandits, dans le Houïnan entre Changteh et Toung Yen.

Dans la vallée du Yangtze, de Tchoujking à Changsha, les bateaux étrangers sont toujours exposés aux coups de feu des troupes du Setchouen. Les passagers chinois se transforment en soldats et cherchent à employer le navire sur lequel ils voyagent à leurs fins militaristes ou politiques. Le commissaire des affaires étrangères d'Ichang a informé les étrangers de ne plus remonter jusqu'à Tchong-King et a décliné toute responsabilité si les navires contrevenants étaient attaqués. Il est inutile de dire que les Compagnies ont décidé de diriger leurs bateaux sur Tchong-King tant que les eaux seraient assez hautes, attendu que le Gouvernement de Pékin ne protège pas la navigation même quand il contrôle le fleuve. Les Etats-Unis ont prescrit à leurs nationaux de riposter aussitôt qu'on tirerait sur eux. La canonnière stationnée à Changsha avait reçu au début de novembre l'ordre de tirer si des propriétés américaines étaient atteintes pendant le siège de la ville par les troupes nordistes. Les attaques des navires japonais *Tchyang Maru* et *Yung-yang Maru* sont des faits récents.

Qu'on songe, dit l'*Echo de Chine*, à tout ce que peut produire cet horrible mélange de soldats et de bandits dans toutes les provinces où sévit la guerre civile.

Dans les eaux de la mer de Chine, les pirates s'en donnent à cœur joie. Le 22 décembre, le navire *Hidranjee* a été attaqué en se rendant à Swatow. La garde indienne a été désarmée, les officiers réduits à l'impuissance. Les pirates ont fait échouer le navire et après l'avoir pillé l'ont abandonné.

L'anarchie bolchevisante. — Quel remède apporter à cette situation ? Pour le Dr Matignon, — qui n'est pas seul à penser ainsi — l'intervention étrangère aurait été salutaire aux alentours de 1910 encore ; mais elle serait à peu près stérile aujourd'hui. En voici les raisons.

Dans la Chine impériale, les éléments disparates : langues, races, idées, intérêts, restaient agrégés par un ciment commun, l'autorité morale de l'empereur. Le Souverain, père et mère de la grande communauté chinoise, était présent partout. La République a détruit ce ciment. Le Président, élu d'un parti, ne peut pas avoir l'autorité morale du Fils du Ciel sur ce monde traditionnaliste inapte à comprendre le gouvernement du pays par lui-même et qui n'avait même pas d'expression pour traduire le mot « République » lorsque celle-ci fut proclamée.

Les gouverneurs de province ont cessé d'être une émanation du pouvoir central. Ils reconnaissent vaguement, mais ignorent le plus souvent le gouvernement de Pékin. Leur puissance est fonction de l'étiage de leur caisse, qui leur per-

met de payer, ou non, les troupes fidèles chargées d'asseoir leur autorité.

Le pouvoir central est sans action et même il n'en existe plus. Personne ne gouverne, car personne ne sait ni ne peut gouverner. Où un gouvernement inexistant trouverait-il de l'argent pour verser les indemnités et payer les troupes fidèles à envoyer contre les brigands ?

La Chine est la proie des militaristes et des intellectuels. Les soldats sont des bandits qui vivent de pillage. Les généraux chargés de maintenir l'ordre donnent les premiers l'exemple de l'indiscipline en s'emparant du pouvoir. Mais peut-être les étudiants sont-ils plus nocifs encore. Il a déjà été question d'eux dans la chronique de novembre ; il convient d'y revenir encore pour ajouter, d'après le Dr Matignon, quelques détails à ceux que nous avons déjà donnés.

Le bolchévisme et les Universitaires. — Actuellement, les étudiants sont les plus solides suppôts du Bolchevisme, et Joffe a trouvé chez eux un concours inespéré. Une large part leur revient dans l'organisation de tous les troubles ouvriers et des grèves. Ils forment la majorité agissante du parti de Sun Yat Sen.

Le contact entre la Russie soviétique et la Chine se fait de plus en plus intime. Depuis que les Japonais ont évacué la Sibérie, la République d'Extrême-Orient à Tchita est devenue partie intégrante du domaine des Soviets. Le chemin de fer de l'Est chinois est progressivement tombé aux mains des Rouges. La Tchéka étend son empire sur la Mongolie et s'attaque même au Thibet. Enfin Joffe est installé à Pékin avec un état-major nombreux, actif, habile et largement pourvu d'or. Son œuvre marche rapidement. Qu'on en juge !

Le Recteur de l'Université de Pékin, Tsai-Yuan-Pei (il a déjà été parlé de lui dans l'*Asie française*), recevant récemment M. Joffe, prononçait ces paroles dignes d'attention :

La révolution chinoise de 1911 ne fut que politique. Elle tend à devenir sociale. La Russie donne le bon exemple à la Chine, qui croit sage de s'instruire à ses leçons. La révolution russe, simplement politique à son origine, assumait vite un caractère social. Recevez ici, Maître, le chaleureux et cordial accueil de vos élèves.

D'après la *Documentation catholique* du 27 octobre 1923, Tsai Yuan Pei a fait ses études à Berlin. Intelligent, laborieux, observateur et tenace, il revint en Chine, imprégné jusqu'aux moelles des doctrines de Büchner, d'Haeckel et de tous les maîtres du matérialisme allemand. Il s'est fait en Chine le propagateur de l'athéisme. Dans une réunion organisée le 9 avril 1922, en protestation contre le Congrès Protestant de la fédération des Etudiants chinois, il disait, au cours d'une longue harangue :

La foi religieuse croit à des vieilleries pourries. Elle se complait aux génuflexions, aux oraisons, aux sermons

grandiloquents qui font vivre les prédicateurs et aveuglent le peuple stupide.

Une autre fois, il déclarait qu'on devrait refuser tout diplôme universitaire aux candidats qui professent une religion, quelle qu'elle fût. Religion et science sont incompatibles, expliquait-il. Ceci combat cela.

Dans les progrès réalisés en Chine par les théories bolchévistes, les Universitaires chinois ont donc une très lourde part de responsabilités.

Un jugement chinois sur la Chine. — Mais comprennent-ils dans quel triste état se trouve leur patrie? Il est permis d'en douter. Néanmoins, certains de leurs compatriotes s'en rendent compte, tel ce M. Tcheng, dont la *Dépêche Coloniale* du 19 décembre 1923 a publié l'opinion sur la Chine. Après avoir fait ses études en France et y avoir conquis le diplôme d'ingénieur agronome, M. Tcheng était reparti dans son pays natal afin d'y faire pousser le riz suivant les méthodes intensives qu'il avait apprises à notre école. Il vient de passer en Chine trois années épouvantables; et il rentre en Occident, après avoir secoué sur sa patrie la poussière de ses souliers ensanglantés. Lors de son passage à Haï-phong, il rencontra plusieurs de ses compatriotes qui tiraient des pétards et qui faisaient bombance en l'honneur de la République aux sept couleurs.

S'ils pouvaient voir, s'écrie M. Tcheng, notre vieille Patrie retournant à la barbarie de la Préhistoire, s'ils pouvaient, comme dans un film, voir l'anarchie partout, la soldatesque en haillons, le massacre des gens inoffensifs, les chefs choisis parmi d'immondes bandits et trônant affublés d'oripeaux dans les mauvais lieux, l'incapacité, la corruption, la cruauté, la seule ambition de passer au pouvoir pour se remplir les poches, l'oppression et la faim partout!

Et M. Tcheng de conclure que sûrement, dans ce cas, ses compatriotes ne se féliciteraient pas comme ils le font du changement de Régime survenu en Chine en 1912!

JAPON

Un attentat contre le Prince Régent. — Le 27 décembre, un jeune homme âgé d'une vingtaine d'années, a tiré sur la voiture automobile dans laquelle le prince régent se rendait à la Diète pour lire son adresse à la Chambre haute; seules les glaces de la voiture ont été brisées, et si un compagnon du prince a été légèrement atteint par quelques éclats de verre, celui-ci même est absolument indemne. Avec le plus grand calme, S.A.R. Hiro Hito a continué sa route et gagné la Chambre Haute; c'est seulement après y avoir lu son discours qu'il est revenu au palais, sous bonne escorte.

L'auteur de l'attentat a déclaré n'avoir aucuns complices et avoir agi spontanément. L'instruction dira à quels mobiles attribuer le crime, et

s'il est la conséquence de la propagation des doctrines anarchistes au Japon. Dans tous les cas, c'est la première fois qu'un fait de ce genre se produit dans l'Empire; on a pu, pour des motifs différents, attenter à la vie de hauts personnages étrangers (c'est, on se le rappelle, ce qui arriva au tzarevitch Nicolas lors de son voyage au Japon); jamais encore on n'avait attenté à celle du « Fils du Ciel ». Aussi les esprits sont-ils très excités: les fonctionnaires de la police responsables ont donné leur démission et de même ont fait les membres du ministère.

La démission du Cabinet. — C'est pour témoigner combien ils étaient humiliés par cet attentat que les membres du Cabinet ont, dit-on, donné leur démission, que le Régent a refusée. Mais les Ministres l'ayant maintenue (peut-être pour amener l'élimination de leur collègue de l'Intérieur, le baron Goto, dont on sait combien avaient été critiquées les relations avec M. Joffe; cf. *l'Asie française*, n° de juin 1923, p. 202), Hiro-Hito l'a finalement acceptée. Un nouveau ministère, formé par le vicomte Kiyoura et comptant parmi ses membres le vicomte Ishii (aux Affaires étrangères est donc arrivé au pouvoir au début de janvier. Il est d'orientation nettement conservatrice, et donc très différent du précédent; avec lui, il ne semble pas que doivent être reprises des relations normales avec l'Union fédérative des Républiques soviétiques russes, comme le désirait le vicomte Goto.

Une visite de parlementaires japonais en Australie. — On sait que la seconde session du Congrès Panpacifique s'est tenue à Sydney au mois d'août dernier sous la présidence de Sir David O. Masson. A cette occasion, et en même temps dans le but de visiter l'Australie; dix Japonais, dont six membres de la Chambre des Pairs, ont débarqué à Sydney dans les premiers jours d'août sous la présidence du Comte Yoshii, qui avait déjà visité le pays il y a quarante-deux ans. Faire des études sociales et économiques, travailler à nouer des relations commerciales et autres entre l'Australie et le Japon, voilà, ont-ils déclaré, quel était leur but, et l'un d'eux, le D^r Sakourai, s'éleva hautement contre cette idée fautive, mais trop commune, qui consiste à faire du Japon un ennemi de l'Australie. Au contraire, dit-il, les Japonais ont été les meilleurs amis de l'Australie, et il importe de cultiver les bonnes relations entre les deux pays, de resserrer les liens d'amitié, d'accroître le commerce et de multiplier les rapports intellectuels. Bien accueillis par le Gouverneur général, par les gouverneurs des différents Etats de la Commonwealth et par le peuple, les visiteurs japonais ont quitté l'Australie de l'Est en emportant le meilleur souvenir de leur passage à Sydney et à Melbourne, où ils se sont efforcés de dissiper les préventions antijaponaises. Ils ont insisté sur le fait que le Japon ne songeait nullement à déverser le surplus de sa population

sur l'Australie; il y a, ont-ils dit, assez de place pour lui dans le Sud-Amérique; l'Australie n'a rien à redouter du Japon qui ne nourrit à son égard aucun dessein hostile. Ils ont enfin déclaré voir dans la construction de la base de Singapour un gage du maintien de la paix dans le Pacifique.

Cette visite de membres de la Chambre des Pairs du Japon a fait naître en Australie le projet d'une expédition semblable de parlementaires australiens dans l'Archipel nippon. Ce serait rendre leur politesse aux parlementaires japonais, et en même temps travailler à entretenir de bonnes relations et à dissiper les préventions et les mésintelligences qui peuvent exister entre les deux peuples.

L'escadre du vice-amiral Saito à Melbourne.

— En attendant la réalisation de ce projet, une partie de l'escadre japonaise vient de visiter Melbourne, où elle a reçu un accueil très amical, tant de la part de la population que de la part du monde officiel. Le ministre de la Défense, M. Bowden, a évoqué, au cours d'une réception offerte à l'amiral Saito et à ses officiers, les obligations contractées par l'Australie à l'égard du Japon en 1914 et par la suite. « Pendant la Guerre, Grande-Bretagne et Japon furent de fidèles alliés, a-t-il dit; nous espérons que les deux peuples demeureront également alliés en temps de paix ». L'amiral Saito, dans sa réponse, a dit que si les temps de l'Alliance étaient passés, le traité qui avait succédé à celle-ci était tenu par les hommes d'Etat du monde entier pour une garantie de paix, et il a remercié l'Australie de la splendide manifestation d'amitié qu'elle avait donnée au Japon à la suite du désastreux tremblement de terre du début de septembre 1923.

Diffusion de la radiotélégraphie. — Les journaux japonais ont annoncé au début de novembre la prochaine publication de règlements favorisant la diffusion des nouvelles dans tout l'archipel au moyen de la radiotélégraphie. Le Japon serait divisé en quatre secteurs dont Tokyo, Osaka, Fukuoka et Sapporo seraient les stations centrales, avec un rayon d'action de 300 milles. Dès l'année 1924, ce service commencerait à fonctionner, et le gouvernement subventionnerait la Compagnie qui en assumerait l'organisation.

Le commerce allemand en 1922. — D'une étude sur le commerce du Japon en 1922, publiée dans le *Japan Weekly Chronicle* et reproduite dans le *Bulletin économique de l'Indochine* (numéro de janvier-février 1923), nous détachons ces deux chiffres très éloquentes relatifs aux importations allemandes. Avant la Grande Guerre, en 1913, elles s'élevaient à 68 millions de yen; elles ont été de 111 millions de yen en 1922. Bien des motifs différents permettent d'expliquer cet accroissement de valeur; il conviendra de les étudier avec soin et nous y reviendrons un peu plus

tard. Du moins importe-t-il de noter aujourd'hui que les importations d'Angleterre ont progressé à peu près dans les mêmes proportions, passant de 123 millions de yen en 1913 à 232 millions en 1922. Quant au commerce avec la France métropolitaine, il a été relativement insignifiant, puisque le Japon n'a acheté à notre pays que pour une valeur de 18 millions et demi de yen; il est vrai qu'il a acheté des marchandises à notre Indochine pour plus de 20 millions de yen, — du riz surtout. Il n'en est pas moins vrai qu'avec un total de 38 à 39 millions de yen aux importations en 1922, la France est loin, bien loin derrière l'Angleterre et même derrière l'Allemagne. Quand nos négociants se décideront-ils à nouer des relations suivies, étroites, avec un pays qui est très bien disposé en notre faveur, et qui ne demande qu'à faire des affaires avec la France?

Les exportations en Chine en 1922. — Il est vrai que la France est à l'autre extrémité de l'Ancien Monde; mais ni l'Angleterre ni l'Allemagne ne sont plus favorisées qu'elle, et sauf Hongkong et les Philippines, quel est le territoire colonial qui, en Extrême-Orient, se trouve, au point de vue géographique, mieux situé que notre Indochine par rapport au Japon? Celui-ci, par contre, jouit à l'égard de la Chine d'une situation commerciale privilégiée que rien ne saurait contre-balancer; aussi fait-il avec elle un commerce d'exportation très actif, encore qu'entravé parfois par ces boycottages des marchandises nipponnes que pratiquent fréquemment les Chinois d'aujourd'hui et qui constituent pour eux autant de manifestations de patriotisme. En 1922, les exportations du Japon en Chine se sont élevées à 406 millions de yen; elles sont en progrès sur 1921 (365 millions de yen), mais en recul marqué sur l'année précédente (524 millions de yen). Nous avons réuni, dans ces totaux, la Chine proprement dite et le Kouang-Toung, que distinguent les statistiques nipponnes. Les mêmes fluctuations se remarquent dans les exportations japonaises à Hong-Kong en 1920, 1921 et 1922 comme en témoignent les chiffres suivants:

Année 1920.....	74 millions de yen		
— 1921.....	59	—	—
— 1922.....	65	—	—

Relations avec la Russie. — Les épreuves par lesquelles vient de passer le Japon ne modifient nullement son ardent désir de nouer les relations économiques les plus suivies avec les différents pays européens. A la fin du mois de septembre est arrivée à Kiev une délégation commerciale japonaise, qui devait ensuite se rendre à Odessa et à Kharkov dans le but de promouvoir des relations maritimes entre le grand port de la mer Noire et les ports du Japon.

Relations avec la Perse. — Comme la mission dont il vient d'être question, dont le départ avait été décidé avant la catastrophe du 1^{er} septembre,

une autre mission japonaise travaille actuellement à conserver à l'Empire du Soleil Levant les marchés qui lui ont été conquis pendant la Grande Guerre. Celle-ci a pour objet de renouer des relations officielles avec la Perse, de renforcer les relations commerciales qui existent avec ce pays et d'étudier les modalités d'accords économiques éventuels. En même temps, elle doit visiter une partie de l'Inde et de la Mésopotamie.

La reprise de la vie scolaire dans les écoles françaises de Tokio. — Nous empruntons à l'*Apôtre de Marie*, « organe des Missions et des Œuvres de la Société de Marie », (n° de décembre 1923), quelques renseignements intéressants sur la reprise de la vie scolaire dans les écoles françaises de Tokio. Ils complètent utilement les détails contenus dans la lettre de M. l'abbé Vernier, insérée dans notre numéro de novembre, à la p. 410.

À l'*Etoile du Matin*, la rentrée a eu lieu le 1^{er} octobre. La rentrée régulière aurait dû se faire le 6 septembre. Les mêmes locaux servent pour le Lycée et pour les Classes préparatoires : une section le matin, l'autre le soir. Une école de la ville a même demandé à emprunter nos classes pour y donner ses cours de 16 heures à 20 heures. Il faut s'entraider. Le ministère de l'Instruction Publique invite à pratiquer cette union sacrée entre toutes les écoles, quels que soient leur degré ou leur nuance. Pour la favoriser, il a temporairement abrogé les lois tracassières et prohibitives qui hérissaient leurs règlements. Chacun est autorisé à faire comme il peut.

Nous sommes encore relativement favorisés. Des 118 écoles primaires qui ont brûlé à Tokyo, il en est peu qui ont eu la chance de trouver un local tout prêt, comme les classes préparatoires de l'*Ecole du Matin*. Les autres sectionnent leurs élèves pour les envoyer à différents endroits, ou élèvent des baraquements provisoires dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'y fera pas chaud l'hiver.

Dès la rentrée, nous avons eu à peu près les quatre cinquièmes de nos élèves. Les autres arriveront au fur et à mesure que les communications seront rétablies. On a dû nécessairement restreindre le nombre des pensionnaires jusqu'au moment où le ravitaillement sera normal et où les scolastiques auront trouvé un logement.

Il faut dire que les parents ont été plus pressés d'envoyer les enfants à l'école que nous de les recevoir. Les secousses n'ont pas entièrement cessé (1) : il ne se passe guère de jour sans que nous en ayons. Elles sont particulièrement désagréables quand elles nous surprennent pendant la classe ou la nuit dans les dortoirs à cause des paniques qu'elles peuvent causer. Dans la nuit du 3 au 4 octobre, vers une heure du matin, un choc violent s'est produit qui a causé quelques légers dégâts en ville. Pas un pensionnaire n'a bronché, on dort bien à cet âge!

Ce n'est pas le seul ennui. Nous sommes, depuis une quinzaine de jours, comme en temps de guerre et dans la zone des armées. Un corps de sapeurs fait sauter à la dynamite ce qui reste des grandes maisons en briques qu'on avait élevées à Tokyo, en ces dernières années, à coup de millions. A certains moments, tout s'ébranle et l'on s'attend à voir les vitres voler en éclats. Toutes

(1) On sait qu'il en a encore été ressenti, et d'assez violentes, à la fin du mois de décembre 1923.

ces secousses et ces explosions tendent horriblement les nerfs qui sont en train de se transformer en enregistreurs sismiques.

C'est dans ces conditions de trouble que nous nous sommes relancés sous les auspices de Marie. Dieu veuille raffermir un peu notre pauvre sol japonais, si agité depuis un mois (1), et surtout nous donner la force et le courage de poursuivre jusqu'au bout le travail de lente et patiente reconstruction qui nous est imposé.

ASIE ANGLAISE

Le rapport de la Commission Inchcape. — Nous trouvons dans le 58^e *Livre Bleu* en appendice (p. 327-341) un résumé du rapport de la commission Inchcape; en voici les passages essentiels :

I. Armée :

Il se peut que les dépenses faites dans le passé aient été inévitables; mais la question est de savoir si l'Inde est en état de maintenir les dépenses militaires à leur niveau actuel à titre d'assurance contre des éventualités futures. A notre avis, les énormes déficits qui se sont renouvelés pendant ces dernières années malgré la création de lourds impôts nouveaux prouvent suffisamment qu'elle ne le peut pas. Tant que règne la paix, équilibrer son budget est pour l'Inde le devoir primordial; elle ne peut y parvenir qu'en réduisant considérablement son budget militaire. A cet égard, il faut se rappeler que les évaluations budgétaires pour 1922-23 (2) ne représentaient pas la totalité des dépenses annuelles qu'aurait exigées l'armée sans certaines circonstances fortuites : les achats de provisions étaient inférieurs à la normale par suite de l'existence de stocks considérables de vivres, de vêtements, etc.; et le budget faisait état de recettes non renouvelables provenant de la vente de stocks de guerre et d'autres sources; enfin, les sommes consacrées à l'aviation étaient insuffisantes et auraient dû être notablement augmentées les années suivantes. Si l'on tient compte de ces facteurs, les dépenses pour 1922-23 se montaient à 71.37.82.000 roupies.

Au sujet de la situation sur la frontière du Nord-Ouest :

On nous a informés que le Gouvernement de l'Inde n'a pas l'intention de poursuivre pour le moment l'avance de la domination militaire jusqu'à la « ligne Durand » et que cette idée a été abandonnée. Il est impossible de prévoir quelles dépenses seront nécessaires pour le Waziristan en 1923-24 (3), tant que la situation militaire et politique ne se sera pas éclaircie; mais nous sommes fondés à penser que le Gouvernement a en vue une politique tendant à une prompte et sérieuse réduction des dépenses.

La commission propose les mesures suivantes :

1^o Réduire l'effectif des unités combattantes, supprimer 5.000 fantassins anglais, 6.000 fantassins indigènes, 3 régiments anglais de cavalerie, 10 % de l'artillerie (4) : économie à réaliser : 303 lakhs.

(1) Cette lettre a été écrite en octobre dernier.

(2) 67,75 crores (L. 45 1/6 millions).

(3) Le budget de 1923-24 prévoyait de ce chef 1,69 crore (L. 1 1/8 million).

(4) « L'efficacité combattive de l'armée a été énormément

2° Organiser la réserve et réduire l'effectif des bataillons indiens à 20 % au-dessous de l'effectif de guerre (1) : économie, 63 lakhs.

3° Examiner d'ici un an s'il y a lieu de conserver les 4 groupes d'armée actuels; en attendant, réduire le plus possible le nombre des districts.

4° Réduire à 1.600 le nombre des automobiles, rationner l'essence.

5° Réorganiser l'intendance, réduire les stocks.

6° Instituer une comptabilité commerciale dans tous les établissements industriels et le service de remonte.

7° Modifier la base de la capitation pour les troupes britanniques.

8° Donner au Gouvernement de l'Inde toute facilité pour examiner avant leur mise en vigueur les changements proposés dans l'administration des troupes britanniques.

9° Réduire les stocks; ne conserver que pour 8 crores de munitions; (6 crores).

10° Réduire les dépenses pour 1923-24 à 51.47.00.000 roupies : économie, 8.95.30.000 roupies.

II. Aviation :

La puissance de l'aviation étant encore dans la période d'essais et l'extension de son emploi pouvant amener des économies dans les dépenses pour les autres armes, la Commission ne propose aucune mesure.

III. Marine :

1° Réduire radicalement les services et les réorganiser.

2° Administrer les chantiers à part et sur une base commerciale.

3° Vendre les trois transports *Dufferin*, *Hardinge* et *Northbrook*.

4° Ne conserver que les navires indispensables aux tâches essentielles de la Royal Indian Marine et à l'instruction navale des Indiens.

5° Vendre immédiatement le *Dalhousie*, le *Minto*, le *Nearchus*, un patrouilleur, quatre chalutiers; réduire le nombre des vedettes.

6° Vider au compte des dépenses politiques les frais d'entretien du *Lawrence*.

7° Déduire des recettes provenant du service hydrographique les dépenses d'amortissement et de pensions.

8° Réduire les dépenses pour 1923-24 à 82 lakhs, soit une économie de 70.38.000 roupies.

IV. Travaux publics militaires :

1° Réviser le programme de construction de casernes déjà approuvé par le Gouvernement de l'Inde.

2° Interdire les virements de fonds sauf pour les travaux compris dans le programme approuvé.

3° Réduire les dépenses pour 1923-24 à 3.78.05.000 roupies, soit une économie de 66.92.000 roupies.

Au total, pour l'armée et la marine, la commission demande une réduction de 13.95.52.000 roupies; mais elle reconnaît qu'il faudra un certain temps pour la réaliser dans son ensemble. Le commandant en chef s'est montré en général d'accord avec la commission :

accrue par l'adoption de fusils modernes, de mitrailleuses, etc. L'équipement et l'armement des tribus voisines et des troupes afghanes ont probablement subi une amélioration relativement plus grande; mais il faut se rappeler qu'une grande partie de l'armée est destinée à assurer la sécurité intérieure ».

(1) Cf. *suprà*.

Mais, dans une grande administration comme celle de l'armée de l'Inde, dont il est le chef responsable, nous reconnaissons que, dans l'application de nos propositions, il pourra juger souhaitable de faire quelques modifications de détail, dépensant plus pour un chapitre et moins pour un autre; tant que les augmentations d'un côté seront plus que compensées par des réductions d'autre part, nous considérons qu'il faut laisser entre ses mains la fixation des détails.

Mais cette réduction des dépenses militaires à 57 crores n'est qu'une première étape; le budget de l'armée ne devra pas, dans quelques années, dépasser 50 crores (le commandant en chef n'est pas de cet avis); encore cette somme est-elle supérieure à ce qu'on devrait demander au contribuable indien.

V. *Maison du gouverneur général*. Le vice-roi a spontanément offert de réduire de 40.000 roupies le budget de sa garde du corps et de 42.000 roupies celui de ses musiciens.

VI. *Gouvernement central*. La commission propose de fondre en deux les cinq ministères de l'Instruction publique et de l'Hygiène, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et des Travaux Publics; on économiserait ainsi 11.50.000 roupies.

VII. *Conseil Exécutif*. Sir Rajendranath Mokerjee propose que, conformément aux conclusions de la commission des économies au Bengale, les membres indigènes reçoivent seulement les deux tiers du traitement de leurs collègues européens.

VIII. *Dépenses en Angleterre*. La commission souhaite une réduction des dépenses du Ministère de l'Inde et des bureaux du Haut-Commissaire; elle voudrait voir remettre à ce dernier les questions d'entremise encore confiées au Ministère de l'Inde; le Gouvernement de l'Inde ne pourrait-il pas être dispensé de soumettre les questions secondaires à l'approbation du Secrétaire d'Etat en conseil? Il faut laisser au Haut-Commissaire toute liberté pour les achats, ne pas l'obliger à les faire dans telle ou telle maison, supprimer le poste de Commissaire au Commerce.

M. Purshotandas Thakurdas a rédigé une note additionnelle; il se plaint que le Gouvernement de l'Inde n'ait aucun contrôle effectif sur les dépenses du Ministère de l'Inde; celles-ci ne devraient pas être supportées par le budget de l'Inde, si toutes les questions d'entremise (*agency work*) étaient confiées au Haut-Commissaire. La liquidation des comptes de guerre aurait dû amener une diminution du nombre des fonctionnaires du Ministère de l'Inde payés par la Dépendance; mais ce ministère prétend que quelques-unes des dépenses nouvelles incombant à l'Inde depuis 1914 deviendront permanentes par suite d'une augmentation du travail, sans vouloir d'ailleurs en indiquer ni la nature ni l'étendue.

Pour l'administration centrale, la commission propose donc les mesures suivantes :

	Économie à réaliser
1° Réduire les ministères à 3. (Commerce, Affaires générales, Chemins de fer et P. T. T.).....	14.08.000 roupies
2° Supprimer le poste d'inspecteur général de l'irrigation, réduire les attributions du Bureau central de renseignements.....	3.95.000 roupies
3° Réduire les dépenses des administrations subalternes.....	40.500 roupies
4° Modifier la part du Trésor dans les dépenses du Ministère de l'Inde et réduire celles-ci.....	48.700 liv. st.
Frais de bureau et d'impression....	2.700 —
5° Réviser les conditions d'achat imposées au Haut-Commissaire.....	
6° Réduire les dépenses du bureau du Haut-Commissaire.....	52.000 liv. st.
Frais de bureau et d'impression....	2.000 —
7° Réduire le budget de 1923-1924, à 1.48.68.000 roupies.....	33.54.000 roupies

IX. *Dépenses politiques.* La commission demande la suppression soit du résident dans le Waziristan, soit de l'agent politique de Wana, dès que la situation le permettra; on ne devra pas augmenter les effectifs des troupes sur la frontière (éclaireurs, contingents de tribus ou de *districts*, *Khassadars*), mais les réduire aussitôt que possible.

X. *Aden.* La part de l'Inde dans les dépenses militaires de la garnison d'Aden devra être modifiée. La commission recommande la solution suivante: la ville et le port continueraient à faire partie de l'Inde, l'administration civile et militaire resterait confiée à des fonctionnaires du Gouvernement de l'Inde; mais le protectorat et les mesures politiques passeraient aux mains du Gouvernement britannique; celui-ci demanderait à l'Inde, moyennant paiement, les troupes dont il aurait besoin.

XI. *Dépenses faites en Perse pendant la guerre.* Elles pèsent lourdement sur l'Inde; il faudrait en fixer exactement et en limiter le montant.

XII. *Birmanie.* Il conviendrait de « provincialiser » les dépenses politiques.

XIII. *Présidence de Bombay.* Les frais occasionnés par les Etats et propriétés ne pourraient-ils pas incomber au budget de la Présidence? Ou bien on pourrait grouper ces propriétés sous l'administration d'un seul agent et ramener les dépenses à leur niveau d'avant-guerre.

Au total, les dépenses politiques ne devraient pas, en 1923-24, dépasser 2.47.44.000 roupies, soit une économie de 45.70.000 roupies.

XIV. *Budget du culte.* La commission propose une réduction de 2 lakhs. M. Purshotamdas, dans sa note additionnelle, réclame une diminution plus forte; il rappelle les critiques formulées depuis cinquante ans contre ce chapitre du budget, tant du point de vue financier que d'autres, tels que l'inégalité de traitement, l'attribution de la part du lion à l'église anglicane et l'iniquité de

faire payer aux Musulmans et aux Hindous une partie de l'entretien de la religion chrétienne. Il ajoute :

Je crois savoir qu'un pareil système n'existe dans aucun dominion ni aucune colonie. La situation actuelle de l'Inde est très différente de ce qu'elle était en 1846 ou en 1883. En 1846, tous les Européens étaient des employés de l'*East India Co*; depuis lors, surtout depuis 1883, les chrétiens européens se composent surtout de non-fonctionnaires; je ne les crois pas hors d'état de payer leur culte. Il n'y a aucune raison pour que les Chrétiens européens, qui, à ce que je crois savoir, paient dans une large mesure pour leur culte dans tous les pays d'Europe, dans les dominions et dans les colonies de l'Empire britannique, se froissent si on leur demande de payer dans l'Inde les frais de leur culte comme l'a toujours fait le reste de la population, Hindous, Mahométans, Parsis, Juifs, etc. La conclusion des considérations précédentes est qu'en principe aucune communauté religieuse de l'Inde n'a besoin du secours financier de l'Etat, bien que la politique et l'usage suivis jusqu'ici puissent justifier une exception en faveur des troupes britanniques et des fonctionnaires de la Couronne européens et chrétiens. D'après ce principe, le chapitre du budget relatif au culte est susceptible d'être réduit dans une mesure plus large que ne le proposent mes collègues de la commission; il faudrait diminuer le nombre des chapelains en ne remplissant pas les vides à mesure qu'ils se produiront et arriver ainsi au minimum strictement nécessaire pour les stations purement militaires où sont cantonnées des troupes britanniques en nombre suffisant.

De plus, il est inutile de fournir, en temps de paix, des instructeurs religieux aux troupes indiennes, sauf sur la frontière et hors de l'Inde: ni la tradition, ni l'usage, ni l'état des finances ne justifient une telle institution.

XV. *Forêts.* Elles ont été jusqu'ici exploitées d'une façon défectueuse; la commission propose les mesures suivantes :

- 1° Confier la direction de ce service à un homme ayant l'expérience du commerce des bois;
- 2° Etablir la comptabilité sur une base commerciale;
- 3° Réduire les dépenses pour 1923-24 à 45.55.000 roupies, soit une économie de 6.90.000 roupies.

XVI. *Service de la dette.* La dette improductive de l'Inde s'élève à 17.38.65.000 roupies. Le fonds d'amortissement comprend :

- a) L. 500.000 par an pour la partie de l'emprunt de guerre du Gouvernement britannique souscrite par l'Inde;
- b) 154 lakhs pour les deux emprunts 5 % à long terme émis en 1917 et en 1919.

Au moment de l'émission de ces emprunts, et en vue d'en soutenir le cours, le Gouvernement s'est engagé à mettre de côté chaque année 1 1/2 % du montant de l'émission pour racheter les titres; cette mesure s'étant montrée inefficace, on y a ajouté, en mars 1920, 80 lakhs par an. La commission préconise, pour ces rachats, le système des soumissions publiques périodiques.

L'augmentation du chiffre des intérêts à payer pour la dette improductive est due surtout à deux causes :

- 1° la contribution de L. 100.000.000 faite par l'Inde aux dépenses de la guerre;
- 2° la série de déficits datant de 1918-19 et dépassant aujourd'hui 100 crores.

XVII. *Change*. La commission demande que toutes les dépenses soient évaluées en monnaie anglaise; dans les comptes, une colonne parallèle indiquerait l'équivalent en roupies; les recettes en monnaie anglaise seraient converties, dans les évaluations budgétaires, au taux présumé du change, et, dans les comptes de fin d'exercice, au taux moyen de l'année. Le budget et les comptes y gagneraient en clarté.

XVIII. *Le « Nouveau Delhi »*. La commission s'abstient de toute remarque, les travaux étant maintenant trop avancés pour être abandonnés ou sensiblement modifiés; mais elle s'élève vigoureusement contre la dépense de 1.44.00.000 roupies (dont 26.00.000 pour les bâtiments) prévue pour la nouvelle gare; des terrains ont même été achetés en vue de la construction d'une gare encore plus vaste qui coûterait 2 crores! Si l'on ajoute cette somme aux frais d'établissement de la ligne Agra-Delhi, il en résultera un sérieux déficit dans le compte d'exploitation de cette ligne; car il est peu probable que l'édification de la nouvelle capitale fasse augmenter le trafic.

Nous estimons qu'aucune raison financière ne justifie la construction de la nouvelle gare, et nous conseillons de réviser le projet actuel en vue de réduire la dépense autant que possible... A notre avis, des dépenses de cette envergure sont *extravagantes*.

XIX. *Chemins de fer*. Ce chapitre est le plus important et le plus sévère du rapport après celui qui traite des dépenses militaires. La commission demande:

- 1° De réduire les frais d'exploitation de manière à obtenir un intérêt d'au moins 5 1/2 % sur le capital engagé par l'Etat;
- 2° D'abolir le système actuel de dépense des recettes; chaque compagnie devra mettre de côté chaque année la somme nécessaire à l'entretien et à la réfection des voies et du matériel roulant;
- 3° De nommer les agents « administrateurs généraux » et de les rendre responsables des résultats d'exploitation et financiers;
- 4° De nommer immédiatement auprès de chaque compagnie un conseiller financier;
- 5° De préparer sans retard l'amalgamation des compagnies;
- 6° De réduire les frais d'exploitation pour 1923-24 à 60 crores (sauf augmentation du trafic), soit une économie de 4.59.00.000 roupies sur le budget de 1922-23 et de 3.50.00.000 sur celui de 1923-24.

Nous reviendrons prochainement en détail sur cette grave question des chemins de fer.

XX. *Postes et Télégraphes*. La commission demande une diminution du personnel, des frais d'acheminement des courriers, des dépenses de construction et d'entretien des bâtiments, des stocks, de 50 lakhs (L. 333.000) dans les dépenses

de premier établissement des lignes télégraphiques; au total, une économie de 1,3 crore (L. 866.000).

XXI. Conclusion.

Il est clair que l'Inde ne pourrait pas supporter de nouvelles charges provenant d'une augmentation de sa dette improductive; si l'on veut qu'elle reste solvable, il faut prendre des mesures immédiates pour équilibrer le budget. Mais il y a plus: actuellement, les provinces fournissent chaque année 983 lakhs au Gouvernement central; la presse et les Assemblées législatives réclament une diminution progressive de cette contribution... Il est évident que le principal remède doit être cherché dans la réduction des dépenses, la capacité d'imposition des habitants ayant presque atteint sa limite.

**

Dans quelle mesure le Gouvernement a-t-il tenu compte des conclusions de la commission? Le tableau suivant le montre clairement:

	Dépenses 1922-23	Budget 1923-24
Armée	67,75 crores (£ 45 1/6 millions)	62 crores (£ 41 1/3 millions)
Administration civile	103,9 crores (£ 69 1/4 millions)	97,3 crores (£ 64 4/5 millions)
Total	215,27 crores (£ 143 1/2 millions)	204,37 crores (£ 136 1/4 millions)

	Économies	
	demandées	réalisées
Armée	8.95 30 000 roupies (£ 6 2/3 millions)	5,75 crores (£ 3 4/5 millions)
Administration civile	8 crores (£ 5 1/3 millions)	6,6 crores (£ 4 1/5 millions)
Total	19 1/4 crores (£ 12 4/5 millions)	11 crores (£ 7 1/3 millions)

Malgré cette économie de 11 crores, le budget de 1923-24 présentait un déficit de 9.16.28.000 roupies, que le Gouvernement espérait couvrir en doublant la taxe sur le sel.

**

Un diagramme inséré dans le 58° *Livre bleu* peut servir d'éloquent commentaire au rapport de la commission; il indique comment chaque roupie de recettes a été dépensée en 1921-22:

Pour l'armée	0,36
Pour le service de la dette.....	0,08
Pour la Justice	0,09
Pour l'administration	0,05
Pour les Travaux publics	0,05
Pour l'Instruction publique	0,04
Pour le fisc	0,03
Pour les forêts	0,02
Pour l'irrigation	0,02
Pour l'hygiène	0,02
Pour l'agriculture	0,01
Pour les chemins de fer.....	0,11
Divers	0,12

On dépense donc pour l'armée *neuf fois plus* que pour l'instruction publique! *trente-six fois*

plus que pour l'agriculture! Et l'on s'étonne du mécontentement des indigènes!

L'industrie cotonnière. — Le 58^e Livre bleu nous donne (pp. 120-124) des renseignements précis sur l'industrie cotonnière en 1921-22. Les importations de cotonnades ont atteint seulement 57 crores, contre 102 l'année précédente; cette très sérieuse diminution, portant surtout sur les tissus de couleur, imprimés et teints, s'explique en partie par l'état du change, en partie par la campagne ghandiste en faveur du *Khaddar*, cotonnade indigène tissée à la main. (Notons-le en passant, on vend sous ce nom des étoffes tissées à la machine, et même importées.) L'Angleterre a amélioré sa situation vis-à-vis du Japon, sa part dans les importations passant de 72 à 83 % pour les cotonnades écruées et de 96,9 à 97,8 % pour les blanchies; 21 millions de yards de cotonnades écruées sont venus des Etats-Unis, contre 8 en 1920-21. L'Inde a importé 57 millions (+10) de livres anglaises de filés (1); les filatures indigènes en ont produit 692 millions (+32). Les exportations de coton brut se sont élevées à 2.989.000 balles (2.074.000 en 1920-21); le principal acheteur est le Japon, qui tire de l'Inde la moitié de son coton importé; mais cet état de choses ne tardera pas à changer, le rendement des plantations japonaises augmente, surtout en Corée. Il est sorti des tissages indiens 1.731 millions de yards (+151 millions); les importations ayant été de 1.089 millions (—420 millions) et les exportations de 161 millions (+15 millions), la consommation indigène a absorbé 2.587 millions de yards (—296 millions).

Comme on le voit par ces chiffres, l'année 1921-22 a été excellente pour l'industrie cotonnière indienne, mais très mauvaise pour le Lancashire: le boycottage des produits anglais n'a pas été une vaine menace.

**

Le Gouvernement de l'Inde vient de publier le rapport de M. Maloney, expert chargé d'une enquête sur les conditions hygiéniques dans les filatures et les tissages. Il constate que les ouvriers y sont en général plus débiles que dans les autres industries, leur poids diminue au bout de quelques mois; la chaleur et l'humidité qui règnent dans les ateliers pendant l'été affectent sérieusement la santé des ouvriers. Il recommande d'améliorer la ventilation et d'arroser les toits.

Réforme constitutionnelle à Mysore. — Le régime parlementaire pénètre jusque dans les Etats indigènes; non pas avec tous ses caractères occidentaux et des ministres responsables devant une assemblée, mais sous une forme mieux appropriée à un pays divisé en une foule de races, de religions et de castes. Depuis quelque temps, l'Etat de Mysore possède deux assemblées en partie élues: le Conseil Législatif, peu nombreux, « où l'élection est soigneusement tempérée par

(1) Surtout les qualités convenant aux métiers à main.

la désignation d'office », et l'Assemblée des Représentants, d'origine plus largement populaire, mais à voix purement consultative. Il est question de porter à 50 le nombre des membres du Conseil et d'en faire « l'image de la sagesse et de la vertu du pays »; les Représentants, d'autre part, seraient élus d'après un droit de vote plus libéral que dans la Province de Madras, de façon à former réellement « un résumé de la population », proposeraient les lois reconnues nécessaires et auraient le droit d'accepter ou de rejeter les mesures discutées et votées par le Conseil. La commission nommée par le maharadjah n'a pu se mettre d'accord sur les rapports futurs entre les deux assemblées; en ce qui concerne la représentation des minorités, la plupart de ses membres proposent un système aussi ingénieux que nouveau: ils rejettent absolument la représentation par communautés; si une communauté comptant au moins vingt mille membres ne réussissait pas à obtenir aux élections un nombre équitable de députés, elle pourrait être représentée par les délégués d'une association reconnue de personnes appartenant à cette communauté (on estime qu'il pourrait y en avoir 24 dans ce cas); on espère amener par là les communautés arriérées à s'organiser, promouvoir l'éducation politique là où elle fait le plus défaut; ce droit cesserait si la communauté obtenait à deux élections successives un nombre adéquat de députés.

Le *Times* reconnaît que ce système, s'il tient ne fût-ce qu'une partie de ce qu'on en attend, sera nettement meilleur que celui qui a été adopté dans l'Inde britannique, car ce dernier « tend plus à perpétuer les rivalités entre communautés qu'à encourager l'éducation politique des électeurs qui en ont le plus besoin ». Le journal de la Cité fait remarquer combien il est plus facile de procéder à des réformes politiques dans les Etats indigènes que dans les provinces anglaises: ces Etats sont petits et moins complexes; en cas de malheur, le souverain peut compter sur l'appui des troupes britanniques; son pouvoir est direct, personnel, *indigène*: il représente son peuple d'une façon plus intime et plus permanente que les députés élus; il conserve des droits législatifs propres, étant « le génie tutélaire et l'architecte » de la Constitution. Rien de comparable dans la position du vice-roi, ni des gouverneurs, ni du roi, et encore moins du Parlement britannique, vis-à-vis des habitants des provinces:

Ce sont là de grands avantages dans la période de transition entre les essais et la réussite dans l'établissement d'institutions démocratiques; mais les Etats indigènes en jouissent d'un autre, encore plus grand: le prince indien qui veut permettre à ses sujets de collaborer avec lui peut compter sur l'aide empressée du vice-roi, et il n'a pas besoin d'autre chose; ses projets ne sont pas soumis aux discussions de Westminster; ils peuvent se passer de l'appui d'un parti en Angleterre; le prince et ses conseillers ont donc le champ libre pour s'informer et choisir, ils ne sont pas obligés de copier les institutions parlementaires anglaises.

La loi constitutionnelle de 1919 a eu pour but de créer dans l'Inde des Chambres organisées sur le modèle anglais, avec le jeu des partis et un gouvernement responsable; c'est le système qui répond le mieux aux idées du peuple anglais sur la démocratie, auquel le vice-roi et le secrétaire d'Etat étaient accoutumés, qu'avaient adoptés les Dominions, dont il eût été extrêmement difficile d'amener la Chambre des Communes à se départir: « néanmoins, ce n'est peut-être pas le mieux adapté à l'Inde ». Retenons cet aveu du *Times*.

L'industrie en Birmanie. — Un recensement récent des établissements industriels occupant au moins dix personnes a fourni les chiffres suivants:

	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	PERSONNEL
MINES		
Pétrole.....	22	1.134
Étain et tungstène..	41	4.076
Argent et plomb....	3	4.310
Rubis.....	1	1.940
Cuivre.....	1	
Charbon.....	1	
Stéatite.....	1	
	70	
Raffineries de pétrole.....	24	33.080
Produits chimiques.....	54	1.613
Moulins à riz.....	388	
Produits alimentaires.....	94	24.080
Scieries.....	139	
Industries du bois.....	17	13.931
Matériel de transports.....	41	11.192
Caoutchouc.....	39	5.720
Verreries, poteries.....	83	4.106
Métallurgie.....	32	2.448
Industrie textile.....	19	2.437
Carrières de pierres.....	13	
Bâtiment.....	17	
Habillement.....	48	
Electricité, éclairage, chauffage.	10	
Ameublement.....	12	
Mégisseries.....	15	
Imprimeries.....	48	
Industries diverses.....	19	
TOTAL.....	1.182	118.443
		(dont 1.202 direct. et 3.005 surveill.)

L'électricité dans les Etats Malais. — Le manque de fonds n'a pas encore permis de réaliser le programme tracé dans son rapport par M. F. Bolton, l'expert anglais envoyé sur place; mais, avec le retour à une situation commerciale normale, les entreprises publiques et privées ne manqueront pas de moderniser et de compléter leurs installations électriques, et il y a de beaux jours en perspective pour les fabricants d'appareils. La consommation a été de 14.724 kilowatts en 1921 et de 15.998 en 1922, se décomposant comme suit:

	LUMIÈRES	FORCE
Mines.....	441	10.832
Agriculture.....	227	55
Gouvernement.....	3.887	300
Particuliers.....	137	119

Selon M. Bolton, la consommation pourrait atteindre 118.000 kilowatts; les frais d'installation s'élevaient à 4 1/2 millions de livres st.; la force pourrait être fournie aux industriels pour la moitié de ce qu'ils dépensent actuellement en combustible.

Les importations de matériel électrique ont subi de fortes fluctuations:

1917.....	£ 60.525	1921.....	£ 366.868
1918.....	55.189	1922.....	210.504
1919.....	153.590	1923 (1 ^{er} trimestre)	51.557
1920.....	241.923		

Au point de vue de la provenance, il faut noter la diminution des importations de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, l'augmentation de celles de l'Europe:

	1921	1922	1923 (1 ^{er} trimestre)
<i>En provenance de:</i>			
Grande-Bretagne.....	£ 276.049	169.920	37.102
Possessions anglaises.....	6.307	1.807	767
Europe.....	14.720	21.126	6.994
Etats-Unis.....	59.384	10.827	3.038
Japon.....	7.544	4.913	1.403
Autres pays.....	2.864	1.911	2.253

ASIE RUSSE

La résistance au régime soviétique. — Si rares et fragmentaires que soient les dépêches de l'Asie russe publiées dans les journaux d'Europe, elles suffisent à prouver que partout se manifeste une résistance plus ou moins sérieuse, mais réelle cependant au régime bolchevique. On a appris, par exemple, au milieu du mois d'août, que le tribunal soviétique de Bakou avait condamné à mort le fils du professeur Ouspensky, l'artiste Tchernikov et d'autres Russes coupables d'avoir fondé une société secrète, la Société du Cœur embrasé; on accusait les membres de cette société secrète d'avoir fait de l'opposition au Gouvernement et d'avoir provoqué les incendies de pétrole qui s'étaient produits peu de temps auparavant aux environs de Bakou.

C'est en août seulement que cette nouvelle a été publiée; quelques semaines plus tôt, au début de juin, le *Times* annonçait que le régime soviétique russe s'affermissait de plus en plus dans toutes les parties du Turkestan russe, que la résistance aux Bolcheviks était confinée dans les collines du Darwaz et des alentours et qu'elle se réduisait à quelques bandes éparses, conduites par un petit nombre d'officiers turcs, épaves de l'escorte d'Enver pacha. On ajoutait que la prétendue république libre de l'Asie centrale n'existait que dans les récits de propagande, qu'en fait tout indigène montrant des vellétés d'initiative personnelle et d'indépendance était très vite écarté par les agents locaux. On ajoutait encore que non seulement l'émir de Boukhara Seyid Mohammed Alam Khan avait été forcé de s'enfuir de ses Etats

dévastés par les Bolcheviks et de se réfugier en Afghanistan, mais que le plus ardent partisan du régime des Soviets parmi les « Jeunes Boukhariens », Fuziulla Khodja, soupçonné de patriotisme contre-révolutionnaire, avait été renversé de son poste de président de la République soviétique de Boukhara. Enfin, on représentait les Bolcheviks comme ayant, par leur barbarie, fait régner un régime de terreur par toute la contrée, oblige les habitants à franchir l'Amou Daria, l'ancien Oxus, pour se réfugier en territoire afghan et contraint les bandes des Turcomans révoltés à leur abandonner à nouveau le terrain qu'elles avaient reconquis pendant l'hiver. Le 3 août, de Riga, on télégraphiait la prise de Gharm, sur le Sourkhab, en Boukharie, par les Rouges... Or, voici que, coup sur coup, on apprenait à la fin d'août que l'administration soviétique de l'Azerbeïdjan avait ordonné aux prêtres musulmans de ce pays d'appeler tous leurs coreligionnaires à la défense du Gouvernement soviétique menacé, que des personnages officiels et des marchands de la Boukharie avaient été privés de leur bulletin de vote par l'administration soviétique de la contrée, enfin, qu'en dépit des dénégations du Gouvernement des Soviets, la révolte des Basmaches durait toujours au Turkestan. Plus à l'Est encore, dans le district sibérien de Yakoutsk, on signalait enfin la continuation d'un soulèvement contre le régime soviétique, et l'opiniâtre résistance de bandes commandées par Riazantsev.

Comme on comprend, dans de telles conditions, l'appel récemment adressé à la Société des Nations par la Géorgie ou plutôt par les Géorgiens réfugiés en Europe occidentale, cet appel, dont la conclusion est si nette :

Le peuple géorgien ne consentira jamais à l'occupation de son pays par l'armée russe. Il a conscience qu'il lutte pour sa liberté nationale. Représentants de l'humanité civilisée, prêtez l'oreille aux cris d'un peuple d'ancienne civilisation qui veut rester indépendant.

La misère en Transcaspië. — Faut-il seulement, dans la circonstance, parler d'indépendance, et ne convient-il pas de dire davantage ? de parler d'existence, de vie ? Il semble bien qu'on soit en droit de le penser, et même de le proclamer, en voyant quelle misère règne dans ces pays. Voici, par exemple, le Turkestan. Lors de son arrivée à Moscou, au mois d'août, le député président du Comité central exécutif de ce pays, informa le Gouvernement soviétique que, en conséquence du manque de récoltes, 387.000 habitants du Ferghana souffriront de la faim cette année. L'an dernier, le cheptel avait déjà été réduit de 170.000 à 37.000 têtes de bétail ; et le Ferghana, qui possédait 257.000 chevaux avant la guerre, n'en compte plus maintenant que 27.000. Ailleurs, dans le Daghestan, des villages entiers ont été détruits par la malaria, au témoignage des *Izvestia* ; en Sibérie comme au Turkestan, les progrès de la même malaria seraient effroyables (on parle d'un accroissement de *quatorze fois*).

Il suffit, d'ailleurs, pour comprendre l'état de décadence dans lequel est tombée l'Asie russe, de lire les rapports dans lesquels sont énoncés les efforts tentés pour la reconstruction du pays. On travaille activement à la réorganisation des régions les plus peuplées de la Transcaspië, depuis Askhabad et Merv jusqu'à Boukhara. L'entretien du chemin de fer a été amorcé, particulièrement dans la section de Karchi à Kirki ; de vieux soldats ont été licenciés et des jeunes gens du pays, portés sur les listes d'enrôlement, les ont remplacés. D'autres efforts ont visé à rétablir le commerce, mais des tarifs vraiment prohibitifs empêchent tout essor du commerce extérieur. Ce sont là des traits qui complètent le tableau dont nous avons noté tout à l'heure certains points caractéristiques.

L'application des théories bolchevistes au Turkestan. — L'œuvre de réparation ou, plus exactement, de reconstruction que les Soviets ont à mener à bien en Transcaspië est donc immense ; toutefois, ce qui semble le plus retenir leur attention, c'est la propagation de leurs idées dans la Moyenne Asie. Ils avaient agi jusqu'à présent, en cette matière, avec beaucoup de circonspection ; mais voici que les circonstances leur paraissent favorables. Pas ou fort peu de récoltes cette année, et la multiplication des maladies ; n'est-ce pas une conjoncture favorable pour organiser la révolution politique et sociale ? Un chef communiste indigène, appelé Khidyraliv, a soumis au Gouvernement des Soviets un plan de révolution agraire pour tout ce pays, où la tenure des terres est demeurée immuable et n'a pas été adaptée aux principes bolchevistes ; il préconise les changements les plus radicaux et les journaux communistes approuvent officiellement son projet, la révolution agraire ayant bien été réalisée en Russie d'Europe, mais non pas encore au Turkestan.

L'armée rouge en Mongolie. — Tandis que Khidyraliv rêve d'achever ainsi la ruine de son pays, l'armée rouge fait des siennes en Mongolie. Une protestation récemment adressée par les chefs de la contrée à l'émissaire des Soviets, Karakhan, alors qu'il se rendait en Chine chargé d'une mission spéciale, en fournit la preuve. Les chefs mongols s'y plaignent des actes commis par les troupes des Soviets dans certaines parties de la contrée, où ils pillent le peuple, enlèvent les bestiaux et vont même jusqu'à tuer les Mongols qui refusent de se laisser dépouiller de leurs troupeaux et de leurs autres biens mobiliers.

Les mines d'or de la Sibérie orientale. — En 1913, l'Extrême-Orient russe produisait environ 2.000 pouds d'or par an.

En 1922, l'extraction n'a pas dépassé 300 pouds et en 1923 elle ne dépassera pas sans doute 600 pouds. Les mines d'or sont la propriété de l'Etat qui les exploite lui-même ou les donne

en concessions; on compte deux concessions étrangères: une américaine et une anglaise.

PERSE

Ajournement du traité de commerce avec les Soviets. — Des négociations avaient été, depuis un certain temps déjà, engagées entre le gouvernement de la Perse et celui des Soviets, en vue de la signature d'un traité de commerce. A la suite de protestations émanées de nombreux groupes redoutant la pénétration du bolchévisme en Perse sous couleur commerciale, le gouvernement de Téhéran a décidé de surseoir à la conclusion du traité jusqu'à la solution du conflit actuellement pendant entre l'Angleterre et les Soviets.

Le télégramme de Riga qui a communiqué cette nouvelle au *Times* et qui résume le rapport adressé à Moscou par des agents du gouvernement soviétique, ajoute que ces derniers rejettent sur l'Angleterre la responsabilité de cet ajournement.

Ces derniers ne peuvent pas faire autrement; mais, si le fait est exact, faut-il en conclure à une reprise d'influence des agents britanniques? Ne faut-il pas y voir plutôt une preuve nouvelle du soin avec lequel la cour de Téhéran évite de s'engager trop avant et s'applique à maintenir l'équilibre entre l'Angleterre et la Russie?

Quoi qu'il en soit, une nouvelle délégation commerciale soviétique serait arrivée en juillet à Téhéran dans le but d'améliorer les relations économiques entre la Russie et la Perse, de préparer une exposition de produits russes et d'établir une nouvelle banque russe dans la capitale de l'empire des Shahs.

L'Alliance Israélite Universelle et ses écoles.

— *Paix et Droit*, l'organe de l'« Alliance Israélite universelle », publie dans son numéro de décembre 1923, un tableau statistique, par pays, des différentes écoles entretenues par l'Alliance Israélite, et donne le chiffre de la population scolaire de ces écoles. Il en résulte que, en Perse, l'alliance possédait l'an dernier des écoles à Téhéran, à Ispahan et à Hamadan. 708 garçons et 305 filles à Téhéran, 395 garçons et 235 filles à Ispahan, 546 garçons et 311 filles à Hamadan, tels étaient les chiffres de la population scolaire de ces différents établissements.

Perse et Irak. — Nous avons parlé naguère de l'expulsion, hors du territoire mésopotamien, de certains chefs irakis hostiles au roi Faïçal (cf. *Asie française*, numéro d'août-septembre, p. 304). Cette mesure politique a eu sa répercussion en Perse. On a vu, durant le Mouharrem, une foule de 5.000 personnes se promener avec des drapeaux noirs dans les rues de Téhéran, en manière de protestation contre l'expulsion du Shiah Uléma. Après cette manifestation, la foule est entrée dans le Medjlis, où un prédicateur a pris la parole pour rejeter sur l'Angleterre la responsabilité de ces expulsions.

PHILIPPINES

Les possibilités économiques des Philippines.

Une étude de M. P.J. Wester, publiée en 1921 dans *The Philippine agricultural Review* et analysée dans le *Bulletin économique de l'Indochine* de 1922, indique quelles sont actuellement, pour les plantes alimentaires, les possibilités économiques de l'archipel philippin. Les plantes, dit-elle, peuvent, suivant leur nature, s'adapter dans telle ou telle des trois zones d'altitude, et donc de température, que l'auteur établit ainsi: 1) zone basse et chaude, depuis le niveau de la mer jusqu'à l'altitude de 600 m.; 2) zone intermédiaire, entre 600 et 1.200 m.; 3) zone subtropicale au-dessus de 1.200 m. Grâce aux travaux d'irrigation entrepris, la production agricole s'accroîtra notablement, non pas seulement celle du riz, mais toutes celles qui seront rendues possibles en saison sèche et qui sont aujourd'hui forcément délaissées. Déjà, importations et exportations des différents produits de l'agriculture, pour l'alimentation, se sont développées dans des proportions énormes, comme le montrent les chiffres suivants:

Importations totales

20.065.230 pesos en 1910
37.596.699 — — 1920

Exportations totales

41.329.524 pesos en 1910
244.908.672 — — 1920

M. Wester prévoit un large accroissement des exportations actuelles de sucre, de coprah, d'huile de coco, comme aussi de café, de maïs et d'arachides, sans parler des fruits frais ou conservés. L'huile de palme est encore un produit d'avenir. A défaut du cacao et du thé, qui n'ont pas fait leurs preuves, on pourrait recourir au maté, acclimaté depuis vingt ans aux Philippines. Quant au poivre, à la cannelle, à la vanille, rien ne s'oppose à ce que ces plantes prennent un grand essor dans l'archipel.

Plusieurs arbres donnent des amandes qui se vendraient facilement. D'autres portent des fruits sur lesquels il est juste d'appeler l'attention. Diverses sortes d'agrumes des Philippines ont déjà été introduites en Floride. L'extension de la culture des ignames est pure question de temps, et se réalisera après sélection des meilleures variétés de cet excellent légume.

Parmi les plantes médicinales, M. Wester signale le quinquina et l'*hydrocarpus Hutchinsonii*, l'une des sources de l'huile de chaulmugra avec laquelle on guérit la lèpre, dont, on le sait, souffrent particulièrement les Philippines, puisqu'environ 5.000 lépreux sont rassemblés à Culion.

Mouvement du port de Manille en 1921. — Des chiffres récemment publiés sur l'activité du port de Manille en 1921 se dégagent plusieurs faits dignes d'attention et qu'il n'est pas sans utilité de relever dans l'*Asie française*.

On a noté en 1921, 871 entrées de navires contre 992 en 1920; le pavillon britannique a réussi

à enlever la première place au pavillon américain (371 navires anglais avec 1.028.549 tonnes contre 258 navires américains et 883.792 tonnes). Les navires anglais ont transporté pour 170 millions de pesos de marchandises contre 140 millions pour les navires américains. La part de la France est presque nulle (4 navires et 3.100 tonnes); aucune ligne régulière n'existe en effet sur Manille. Au contraire, la Hamburg Amerika et la Norddeutscher Lloyd touchent régulièrement Manille.

Cette dernière indication est à rapprocher de celles que nous avons fournies il y a quelques mois sur la reprise de l'activité allemande en Extrême-Orient (numéro d'avril 1923, p. 109-112); elle la corrobore et la complète à la fois.

Bibliographie

H. LECOMTE: **Les bois coloniaux**. Paris, librairie Armand Colin, 1923, in-16 de 194 pages, avec 28 figures.

La question de l'utilisation des ressources naturelles de nos possessions d'outre-mer est à l'ordre du jour; la « collection Armand Colin » ne saurait donc la négliger. Déjà elle a publié un volume sur *les Plantes à huile*, signé de M. Yves Henry (n° 5 de la collection); voici maintenant que son n° 33 est consacré à ces *Bois Coloniaux*, auxquels on songe pour parer aux besoins que ne suffisent plus à satisfaire nos forêts, réduites par des destructions considérables sur le front de France pendant la Grande Guerre et, loin du front, par une exploitation vraiment meurtrière et parfois bien imprévoyante. C'est dans cette idée qu'est entré M. Henry Lecomte, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, dont on sait les travaux sur les bois de Madagascar et de l'Indochine; comme il l'indique à la fin de sa préface, il a voulu exclusivement « vulgariser la connaissance de nos bois coloniaux, pour en montrer les qualités et pour en suggérer l'emploi dans la Métropole ». Dans ce but, il a rédigé ce petit volume avec une précision et une clarté parfaites, mettant en pleine lumière les qualités comme les défauts de chacune des espèces qu'on peut être appelé à mettre en œuvre, indiquant les meilleures conditions de leur emploi, énumérant les caractères qui permettent de les distinguer les uns des autres, ajoutant à ses indications une série de photographies microscopiques vraiment parlantes.

Naturellement, l'Indochine tient sa place, et même une très grande place, dans le travail de M. Henry Lecomte; il n'est pas exagéré de dire qu'il est sans cesse question d'elle dans les *Bois coloniaux*. Soit quand il s'agit de montrer l'influence de l'attitude sur certains bois des pays chauds, soit quand il faut indiquer les bois possédant les qualités les plus parfaites de conservation, soit encore quand il convient de montrer les emplois déjà effectués des bois coloniaux, comment M. Henry Lecomte pourrait-il ne pas la citer? Comme il le dit à la page 166, avant de montrer succinctement quelles sont les ressources forestières de nos différentes possessions (p. 166-171), « les régions boisées de cette grande colonie sont aussi nombreuses que variées »; il en a fourni la preuve avant même d'entreprendre la revue des essences principales de la forêt dense et de la forêt claire d'un immense domaine d'environ 25 millions d'hectares.

Une bibliographie sommaire, des listes alphabétiques des genres et des noms français et indigènes des plantes citées dans l'ouvrage terminent cet excellent et utile petit livre.

Les Hépatites amibiennes autochtones et coloniales et leur traitement, par F. FRANÇON et J. HUTINEL. Paris, Gauthier-Villars et Cie, 1923, in-8 de VIII-132 pages.

La rapidité et la fréquence des communications entre les races les plus éloignées, entre les climats les plus différents, ont singulièrement élargi les cadres de la clinique journalière et l'on pourrait presque dire que, de même qu'il n'y a plus de distances, il n'existe plus de maladies exotiques. L'amibiase est un des exemples les plus frappants de cette diffusion, de cet acclimatement parmi nous d'une maladie longtemps considérée comme étrangère à notre pays. Déjà avant 1914, le fait avait été prévu et annoncé; mais la guerre, avec le formidable mélange de races qu'elle a suscité, a brûlé les étapes et considérablement augmenté la fréquence des cas autochtones. C'est ce qu'exposent avec une grande précision les docteurs F. Françon et J. Hutinel, internes des hôpitaux, dans le très intéressant ouvrage dont on vient de lire le titre.

MINISTÈRE DES COLONIES, Agence générale des Colonies.
Renseignements généraux sur le Commerce des Colonies françaises et la Navigation en 1921. Paris, Bureau de vente des Publications Coloniales officielles, s. d., in-8 de 284 pages.

On sait comment est divisée cette publication statistique annuelle. A la suite de quelques tableaux généraux récapitulants et résumant les chiffres indiqués par la suite, viennent les statistiques commerciales relatives à chaque colonie, — celles d'Asie sont aux p. 55-58, — puis les importations, par pays de provenance, dans les colonies françaises au cours de l'année 1921 et les exportations, par pays de destination, des marchandises et produits du cru en cette même année 1921, enfin les tableaux relatifs à la Navigation. Nous ne dirons rien ici de ces tableaux et des notices qui les accompagnent, nous réservant d'y revenir un peu plus tard, dans une autre partie de cette revue, pour les colonies françaises d'Asie.

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

The Asiatic Review, 1923, octobre. — Baron HAYASHI: The Japanese Earthquake, a letter. — Digby C. H. D'AVIGDOR: How the Japanese are facing the Calamity. — Sir Tej BAHADUR SAPRU: The coming election in India. — Sir Abbas ALI BAIG: Peace with Turkey and Anglo-Muslim Goodwill. — Roger DE BELLEVAL: A Call for Franco-British Cooperation in the Far East. — Sir CAMPBELL RHODES: India's Tariff Policy. — The New East (Turkestan since the Revolution). — F. H. TYRRELL: The new Organization of the Infantry of the Indian Army. — Proceedings of the East India Association (Sir Alfred HAMILTON GRANT: The North-West Frontier of India; Annual Report; Annual Meeting; Lord LAMINGTON: Dr John Pollen). — Financial Section (G.: The financial Rehabilitation of India). — Poetry Section (Margaret L. DONALD: Burma). — Archaeological section (W. E. D. ALLEN: « The Man in the Panther's skin »). — Commercial section (Arthur D. LEWIS: Prospects for British Trade in Palestine). — Educational section (« GURU MAHASAI »: Compulsory Education in India on a voluntary Basis). — Historical section (Harihar DAS: The Embassy of Sir William Norris to Aurangzebe, suite). — Arthur VINCENT: « The Children », a story. — Literary Supplement (STANLEY RICE: Anglo-Indian Novelists; Review of Books). — Indian Trade, Merchandise and Bullion. — E. H. PARKER: A Chinese Philosopher on « Fate ». — Correspondance (C. G. HOWSIN: Chinese Railways). — F. R. SCATCHERD: Near Eastern Notes.

Bijdragen tot de Taal-Land-en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië, t. 79, 1923, 1^{re} et 2^e livraisons. — B. HETTING: So Bing Kong. Het eerste hoofd der Chinezen te Batavia (Eene nalezing). — P. VERTENTEN: Het koppensnellen in Zuid Nieuw-Guinea. — J.-H. ABENDANON: Het oud Spaansch koloniaal stelsel zooals dit is nedergelegd in de *Leyes de Indias*. — C. LEKKERKERKER: Het voorspel der vestiging van de Nederlandsche macht op Bali en Lombok. — W.-F. STUTTERHEIM: Oudjavaansche kunst.

Bijdragen tot de Taal-Land-en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië, t. 79, 1923, 3^e livraison. — D^r Alb. C. KRUYT: De Timoreezen. — Th. VAN ERP: Hindu-Javaansche Beelden thans the Bangkok. — Rechtstoes-stand der Javanen in Suriname.

Bulletin des Amis du Vieux Hué, 1923, janvier-mars. — A. SALLES: J. B. Chaigneau et sa famille.

Bulletin commercial d'Extrême-Orient, 1923, mai. — Jean FREDET: Ch. de Montigny, créateur de la Concession française de Shanghai (d'après des documents inédits). — L. MEYNARD: Au Yunnan (mouvement commercial du chemin de fer du Yunnan pendant les mois de février et mars 1923). — Revue annuelle du commerce de la Chine en 1922 (Traduction du Rapport officiel de l'Administration des Douanes maritimes chinoises). — L'enseignement secondaire français en Chine (Inauguration du nouveau Collège Sainte Jeanne d'Arc). — Ça et Là. — Livres, journaux, revues. — Bulletin météorologique. — Renseignements commerciaux.

Bulletin Commercial d'Extrême-Orient, 1923, juin. — L'amélioration de la sériciculture en Chine (gravures et diagrammes). — L. MEYNARD: Au Yunnan (mouvement commercial du chemin de fer pendant le mois d'avril 1923). — WANG TËN-TCH'ANG: Les effets de commerce chinois (suite). — A l'Université l'Aurore. — Revue annuelle du Commerce de la Chine en 1922 (suite). — Le plan du Consortium pour la Consolidation des Dettes chinoises. — Ça et Là. — Livres, journaux, revues. — Bulletin météorologique. — Renseignements commerciaux.

Correspondance d'Orient, 1923, août. — SAINT-BRICE: La paix de Lausanne. — D^r GEORGE-SAMNÉ: Les budgets locaux de la Syrie. — A Lausanne. — Ephémérides de la deuxième Conférence (1^{er}-24 juillet 1923). — Documents du mois.

Correspondance d'Orient, 1923, septembre. — SAINT-BRICE: Les débuts de la paix orientale. — Louis BRESSE: Caucase, Russie, Islam. — M. PERNOT, F. HAUSER: Le protectorat catholique en Orient. — E. ACHARD: Le coton en Syrie. — L'accord turco-américain. — Charles NORDMAN: Le calendrier musulman. — Documents du mois.

Correspondance d'Orient, 1923, octobre. — D^r GEORGE-SAMNÉ: A propos du Livre de M. Pierre Lyautey. — Le mandat de la France sur la Syrie et le Liban. — Documents du mois.

Le Correspondant, 1923, 25 juin. — A. DUBOSCQ: La recherche d'une morale nouvelle en Chine.

Etudes, t. 175, 1923, 20 mai. — Henry DUGOUT: La population de la Chine.

L'Europe nouvelle, 1923, 2 juin. — S. WASHIO: les parties politiques au Japon. — A. MAYBON: Amérique et Japon. L'annulation des Accords Lansing-Ishii: 1) Note remise par le Chargé d'Affaires de Chine au Ministre des Affaires Etrangères du Japon; 2) Réponse du Ministre des Affaires Etrangères du Japon; 3) Réponse du Japon à la note chinoise du 10 mars 1923; 4) Note du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à l'Am-

bassadeur à Washington; 5) Note de l'Ambassadeur du Japon à Washington au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis.

L'Europe Nouvelle, 1923, 28 juillet. — A. DUBOSCQ: La jeune Chine contre Confucius.

L'Europe nouvelle, 1923, 18 août. — Emile HENRIOT: Poésie chinoise.

L'Europe nouvelle, 1923, 25 août. — A. DUBOSCQ: La Chine et les Puissances.

L'Europe nouvelle, 1923, 8 septembre. — Serge ELIS-SVÈEV: Tôkyô et Yokohama en ruines.

L'Europe nouvelle, 1923, 15 septembre. — C. B.: Paul CLAUDEL, Ambassadeur de France au Japon.

Journal Asiatique, t. CCII, 1923, janvier-mars. — G. FERRAND: Notes de géographie orientale (I, Les îles de l'or; II, Suvarnavipa; III, la Coupole de la terre; IV, Le Kan-to-li; V, Le marchand Sulayman). — F. MACLER: Le « liber pontificalis » des catholiques d'Althamar. — Hurakichi SHIRATORI: Sur l'origine des Hiong-nou. — R. P. BLAKE: Note supplémentaire sur Fou-lin. — J. E. ABBOTT: The Poet-Saints of Western India. — D^r R. GOTHEIL: La littérature profane des Juifs d'Egypte, d'après les découvertes faites dans les Genizoth du Caire. — D^r V. SCHMIDT: Les essais de déchiffrement perse cunéiforme en Suède, en 1822, et la découverte faite aux Indes par le Danois Kristian Rask. — E. CAVAINAC: Note sur le calendrier zoroastrien. — Comptes rendus. — Chronique et Notes bibliographiques. — Société asiatique, procès-verbaux des séances des 10 novembre 1922 (en annexe, note de M. AILLOTTE DE LA FUYE: L'Alphabet aramaeo-sogdien sur les monnaies anciennes de la Sogdiane), 8 décembre, 12 janvier 1923, 9 février, 9 mars.

Lyon Colonial, 1923, avril. — J. PELOSSE: La sériciculture en Syrie, son présent, son avenir.

L'Outillage colonial, 1923, juin. — M. KARCHER: Les voies fluviales de l'Indo-Chine. — M. LICHTENFELDER: L'habitation coloniale en général et au Tonkin en particulier. — CONSTANTIN: Les chemins de fer en Indo-Chine. Les chemins de fer et les ports des exploitations minières du Tonkin.

Revue indochinoise, XXVI^e année, 1923, janvier-février. — Georges SEILER: Cö-Mai (Scènes de la vie annamite). — Lieutenant-Colonel BONIFACY: La province de Tuyên-quang. — Les Allemands en Extrême-Orient. — L'opinion japonaise et la Ruhr. — Le droit de propriété des étrangers au Japon. — La rétrocession des territoires à bail. — Les relations sino-japonaises. — L'anniversaire de S. M. Rama VI.

Revue indochinoise: 1923, mars-avril. — R. BONNAL: Au Tonkin. — MARTENET: Gongs et cloches. — V. BARBIER: Voyages des Espagnols au Cambodge à la fin du XVI^e siècle. — Jeanne LEUBA: Poésie. — G. CORDIER: L'Or au Yunnan. — Chronique de l'Extrême-Orient. — Bibliographie.

Revue indochinoise, 1923, mai-juin. — A. SARRAUT: Un programme de politique coloniale. — R. BONNAL: Au Tonkin (Suite). — L. BONNAFONT: Contes. — Les Instituts Pasteur d'Indochine. — Chronique de l'Extrême-Orient. — Bibliographie. — Revue des Revues.

Revue des Troupes coloniales, 1923, mars-avril. — Noguès: L'action allemande en Indochine. — Colonne de Binh Lieu.

Revue des Troupes coloniales, 1923, mai-juin. — Général Noguès: L'action allemande en Indo-Chine: Colonne de Binh-Lieu.

Le Gérant: H. COMBAT

PARIS. — 50^e G^e D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.